

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2008-2012

N° 13

Séance du mardi 19 mai 2009 à 19h30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Théo Bregnard

Trente-cinq conseillères générales et conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Esma Aris, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc Birambeau, Mme Marie-France De Reynier Porta, M. Laurent Duding, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Olivier Guyot, M. Frédéric Hainard, M. Michel Hess, Mme Julie John, Mme Anne-Lise Lager, M. Philippe Lager, M. Jean-Charles Legrix, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Alain Parel, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier.

Excusé(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Laurent Iff, M. Claude-André Moser, M. Daniel Musy.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Théo Bregnard, Président : Bonsoir à tous. Ce soir, la durée de la séance dépendra de vous, comme d'habitude. Nous risquons de finir aux mêmes heures. Nous avons reçu plusieurs démissions :

- M. Fabien Fivaz, qui dit que nous devons continuer à avoir des différences, mais en cultivant le respect de l'autre.
- Mme Emilie L'Eplattenier
- M. Laurent Iff

Si vous voulez davantage de précisions, les lettres sont à votre disposition.

M. André Schreyer remplacera Mme L'Eplattenier au poste de scrutateur.

La Chancelière a effectué une recherche sur l'article 18 qui comporte quelques points sujets à interprétation, notamment la question de l'intérêt qui reste assez vague. L'objectif de cet article est d'éviter les conflits d'intérêts. Nous en avons discuté au sein du bureau et nous avons finalement décidé qu'il fallait, dans chaque cas, faire une "pesée" d'intérêts, selon le principe de la proportionnalité et de ne pas être trop stricts dans l'application. Si vous désirez davantage de précisions, je vous sou mets l'ensemble de la réflexion :

- Il faudrait déterminer si cela concerne la personne ou un groupe
- Il faudrait déterminer si la personne visée est véritablement identifiable comme telle.

Ainsi, concernant le rapport de ce soir sur le projet de Direction 09, le bureau vous propose que les enseignants puissent participer aux votes, à moins qu'ils ne soient candidats aux postes mis au concours.

Interpellation urgente

Lieu d'implantation du futur Tribunal régional

Dans le cadre de la future « révolution » de l'organisation judiciaire neuchâteloise, les six Tribunaux de district seront remplacés par deux Tribunaux régionaux; l'un à Neuchâtel qui regroupera le Littoral et le Val-de-Travers, l'autre à La Chaux-de-Fonds, pour les villes du Haut et le Val-de-Ruz.

Cette réorganisation devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2011, il y a donc urgence. Le Conseil communal peut-il nous dire :

1. S'il a des contacts soutenus avec le Conseil d'Etat ?
2. Si la solution d'implanter le futur Tribunal régional dans l'Hôtel judiciaire avec son prolongement dans l'immeuble jumeau est la seule option retenue ou si d'autres sites sont envisagés par le Conseil communal et/ou le Conseil d'Etat?
3. Si d'autres sites sont envisagés, quels sont les avantages pour notre ville et dans quels délais cela pourrait-il se concrétiser ?

Katia Babey, Monique Gagnebin, Marie-France de Reynier Porta, Silvia Locatelli, Pascal Bühler

Postulat

en relation avec le rapport du Conseil communal relatif à la réorganisation des écoles communales de la ville de La Chaux-de-Fonds (projet Direction 09) et à la création d'un Conseil d'établissement scolaire.

Le Conseil Communal s'engage dans les deux ans, soit pour août 2011, à faire auprès de notre Conseil général une évaluation complète du fonctionnement de la nouvelle Direction 2009 et de nos écoles. L'évaluation portera aussi bien sur la nouvelle structure par secteur que sur le contenu et les apports pédagogiques escomptés, relationnels et organisationnels. L'évaluation comportera des éléments d'analyse et de compréhension nuancés et commentés, qui devront permettre de se faire une opinion sur l'évolution des écoles communales. Il doit contenir une analyse approfondie des impacts du nouveau système sur les objectifs poursuivis en page 3 du rapport.

Au surplus, le Conseil communal s'engage à tenir notre Conseil général informé des adaptations majeures rendues nécessaires par la mise en vigueur progressive d'Harmos ou par la mise en place de collaborations très étendues avec d'autres écoles de notre région.

Fabienne Girardin, Philippe Lager, Olivier Guyot

Interpellation urgente

Quelles réflexions autour du destin de Maison Monsieur ?

Il y a quelques semaines de cela la presse régionale annonçait l'intention du Conseil d'Etat de se séparer du site de Maison Monsieur.

Alors que les discussions sur la création du Parc régional du Doubs semblent bien avancées, et que nos autorités travaillent à la mise en valeur des divers lieux et spécificités formant partie de l'identité cantonale, cette décision n'a pas manqué de nous surprendre.

En effet, ce site cher aux neuchâteloises et neuchâtelois n'est pas un simple « établissement public » comme cela est évoqué dans l'article susmentionné, mais surtout une pièce du patrimoine culturel et historique des Montagnes neuchâteloises, situé au cœur du parc régional du Doubs et offrant un accès direct au port et à la rivière avec les intérêts touristiques que cela implique.

Nous sommes particulièrement étonnés que ces aspects, pourtant importants, n'aient apparemment pas été suffisants dans l'appréciation du Conseil d'Etat, qui n'a appliqué à ce cas qu'une vision purement gestionnaire d'un site qui mériterait pourtant bien plus d'attention et d'idée pour pouvoir évoluer.

Cela nous amène donc aux questions suivantes : Le Conseil d'Etat a-t-il consulté le Conseil Communal dans cette prise de décision ? Le Conseil Communal a-t-il fait part des divers éléments évoqués qui font tout l'intérêt du site de Maison Monsieur ? En cas de maintien de la décision du Conseil d'état, le Conseil Communal a-t-il envisagé d'acquérir le site ?

Silvia Locatelli, Marie-France de Reynier Porta, Pascal Bühler

M. Théo Bregnard, Président : Je vous invite à réfléchir à la longueur de vos interpellations. Je disais apprécier l'idée que vos interventions avoisinent les 2 ou 5 minutes. Essayez de tenir vos délais, afin que l'ordre du jour ne s'allonge pas indéfiniment.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****13^e séance du Conseil général du mardi 19 mai 2009****à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Nomination de la Commission temporaire « Stationnement et mobilité douce »
2. Rapport du Conseil communal du 27 avril 2009 relatif à la réorganisation des écoles communales de la ville de La Chaux-de-Fonds (projet Direction 09) et à la création d'un Conseil d'établissement scolaire
3. Programme de législature
4. Postulat de Mme Sylvia Morel et consorts déposé le 5 mai 2009 concernant la création d'un groupe de travail pour déterminer un projet « phare »
5. Motion de M. Cyril Pipoz et consorts déposée le 27 août 2008 *Pour une gestion responsable : suppression de l'envoi systématique des procès-verbaux des séances du Conseil général à toutes les Conseillères générales et à tous les Conseillers généraux*
6. Motion de Mme Pascale Gazareth et consorts déposée le 27 août 2008 *La Chaux-de-Fonds achète équitable*
7. Motion de M. Daniel Musy et consorts déposée le 27 août 2008 *Carnet familial, culturel et sportif (+ amendements)*
8. Motion de M. Cyril Pipoz et consorts déposée le 17 septembre 2008 *HarmoS : Quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ?*
9. Motion de Mme Julie John et consorts déposée le 17 septembre 2008 *Pour une rue du Progrès qui en soit un*
10. Motion de Mme Silvia Locatelli Caruncho et consorts déposée le 16 décembre 2008 *Création d'un Noctambus inter-villes : pour un rapprochement effectif de nos villes, y compris de leur vie nocturne*
11. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 3 février 2009 *L'Impartial à tous les jeunes de la ville !*
12. Motion de Mme Anne-Lise Lager et consorts déposée le 3 février 2009 *Pour une ludothèque publique*

13. Motion de Mme Aline Fleury et consorts déposée le 3 février 2009 *Cendriers*
14. Postulat de Mme Dorothée Ecklin déposé le 3 mars 2009, lors de la séance commune des législatifs des villes du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds *Pour la participation des Parlements au Réseau des Trois Villes*
15. Projet de résolution de M. Hughes Chantraine et consorts déposé le 2 avril 2009 *Rapprochement et collaboration avec Le Locle*

CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Réponse du Conseil communal à six questions écrites

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse à six questions écrites

(du 27 avril 2009)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Par le présent rapport, le Conseil communal répond à six questions pendantes déposées entre les mois de juin 2006 et mars 2009.

Question écrite
de Mme Pascale Gazareth
(Déposée le 01.06.2006)

« Lors du débat du 24 novembre 2005 à propos de la motion « Ver(t)s les 30 kilomètres à l'heure », M. Kurth a parlé d'une réponse qui devait informer les associations de quartier avec lesquelles un projet de zone 30 existe de la planification envisagée pour la réalisation de ces projets. Il a également évoqué des soucis dans la distribution de ces réponses, et s'engageait à vérifier ce qu'il en était. Or il semble que le quartier de l'Industrie reste à ce jour toujours sans nouvelles concernant sa future zone 30. Nous aimerions savoir ce qu'il en est. Nous comprenons bien sûr que M. Kurth a eu d'autres soucis ces derniers mois, mais restons attachés à ce que la ville ne néglige pas l'information aux associations dans ce type de dossiers. »

Réponse du Conseil communal :

Les services communaux accusent en principe toujours réception des demandes de création de zones 30 km/h et informent par courrier les requérants si la réalisation semble possible.

Toutefois, ce type de réalisation a pris un certain retard les années précédentes pour des raisons avant tout budgétaires ; au moment où la situation financière communale était particulièrement difficile, des coupes ont dû être opérées, retardant d'autant la création de nouvelles zones 30 km/h.

Celles pour lesquelles la signalisation était déjà posée ont été mises en conformité avec la législation et des seuils ont été réalisés pour marquer les entrées-sorties de zone.

Dans le cadre de la sécurisation des abords des collèges, de larges secteurs ont également été placés en zone 30 km/h. C'est le cas notamment du quartier de l'Industrie.

Les autres demandes de création de zones 30 km/h sont restées pour l'heure pendantes et les précédentes planifications de réalisation abandonnées car dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement, il est prévu que l'ensemble des rues de la ville soit placé en zones 30 km/h, à l'exception des rues collectrices. L'entrée en vigueur de cette politique, pour l'heure suspendue aux travaux de la commission ad hoc désignée par le Conseil général, devrait se faire progressivement ces prochaines années.

Si la politique de stationnement devait ne pas se réaliser, le Conseil communal établirait alors une nouvelle planification qui tiendrait compte des demandes laissées en attente, des attentes des riverains et de la volonté du Conseil communal de ne pas limiter les zones 30 km/h aux quartiers résidentiels situés en périphérie.

Ainsi, il devrait être progressivement possible de satisfaire tout le monde.

Les services communaux n'informent pas systématiquement les requérants des retards pris dans tel ou tel chantier et cela n'est pas propre à la création de zones 30 km/h. Une telle information pourrait néanmoins être pratiquée à l'avenir.

Question écrite de MM. Chantraine, Parel, Locorotondo (Déposée le 03.07.2007)

« Le pavage d'une portion de la place du monument ? »

Un somptueux pavage a été édifié sur le « quart » sud-est de la place du monument. Des rumeurs, pour ne pas dire des ragots, vont bon train, et nous n'avons pour habitude de les rapporter. De nombreuses questions se posent également, certaines, pourtant, sont intéressantes.

Qui a payé pour ce revêtement ? Comme il paraît peu probable que ce soit le cafetier restaurateur qui pourtant en aura pratiquement l'exclusive utilisation, ce ne peut être que la commune ! Alors, la question « combien cela a-t-il coûté ? » arrive sur toutes les lèvres.

Il paraîtrait qu'il soit envisagé de couvrir les deux « quarts » de la place restant encore goudronnés, et qu'un habillage de pavés, semblable à ce que l'on a maintenant au sud, soit déjà prévu. Qu'en est-il ?

On entend dire de-ci, de-là, que même la statue monumentale au centre de la place aurait pu être déplacée pour favoriser la confection d'un giratoire ... ?

La question du virage que doivent prendre certains camions, notamment à remorques, a-t-elle été étudiée pour accéder aussi librement qu'avant à la rue Fritz-Courvoisier ?

Le Conseil communal pourrait-il répondre à ces quelques interrogations et lever le voile qui entoure pudiquement la réalisation du pavage de la place du monument ? »

Réponse du Conseil communal :

La question écrite de MM. Chantraine, Parel et Locorotondo appelle les réponses suivantes (dans l'ordre respectif où elles sont posées) :

- L'investissement consenti pour le pavage du cadran sud-est de la place de l'Hôtel-de-Ville a entièrement été pris en charge par la Ville. La somme dont il est question ici se monte à CHF 58'838.35. Un surcoût lié à la pose des pavés, d'environ CHF 15'000.-, a néanmoins été enregistré. Le paveur des travaux publics étant en congé maladie, cette tâche a dû être confiée à un tiers.
- Les cadrans nord-est et nord-ouest ainsi que le parking seront vraisemblablement pavés prochainement (2009-2010). Au budget 2009, figure un crédit spécial de CHF 200'000.- à cet effet.
- Dans le cadre de l'étude globale de trafic lancée au début de l'année 2009, un des points à étudier est effectivement la pertinence de la création d'un giratoire sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'étude devra montrer si cette réalisation est possible et si cela permettra de fluidifier le trafic d'une manière générale et pas uniquement dans ce carrefour. Le flux d'entrée en ville depuis la rue de l'Hôtel-de-Ville, réduit depuis la réalisation de cet aménagement, a certes quelque peu pénalisé les véhicules empruntant la direction du Jura, mais a également considérablement amélioré la situation du carrefour Neuve-Balance et de la rue Neuve, favorisant ainsi la circulation des TRN à cet endroit de la ville.

Si le giratoire, qui ne figure pas parmi les priorités du Conseil communal, devait se réaliser, le monument attribué à Charles L'Eplattenier serait soit placé au centre de celui-ci soit déplacé à un autre endroit car son emplacement actuel rend la réalisation d'un giratoire impossible.

- La nouvelle géométrie du carrefour suite au pavage du cadran sud-est de la place a fait l'objet d'une étude de manière à vérifier sa conformité avec le rayon de braquage des véhicules lourds, le résultat est concluant.
- Enfin, le Conseil communal regrette le choix du restaurateur de ne pas exploiter ce pavage pour y installer une terrasse durant la belle saison.

Nous espérons que ces quelques éléments de réponse contribueront à lever les inquiétudes des signataires.

**Question écrite
de M. Lager**
(Déposée le 25.09.2007)

« De passage à la rue des Prés-Verts, j'ai pu constater que des gabarits avaient été posés en vue de la construction d'un nouvel immeuble. Il semble que la distance réglementaire de 30 mètres entre la forêt et le futur bâtiment ne soit pas respectée. En outre une haie, ainsi qu'un mur de pierres sèches s'inscrivent dans le prolongement du massif forestier. Etant donné, la proximité du nouveau bâtiment, il est évident qu'ils disparaîtraient lors de la construction.

Le Conseil communal a-t-il accordé une dérogation pour cette construction qui est en contradiction avec l'intérêt public, car la distance prévisible entre le bâtiment et la forêt, contrevient à la loi fédérale sur les forêts. Dans l'affirmative, le Conseil communal peut-il nous dire en vertu de quoi ladite dérogation a été accordée et en quoi l'intérêt privé se révélerait, en l'occurrence, prépondérant face à l'intérêt public.

Je vous remercie de votre réponse. »

Réponse du Conseil communal :

L'immeuble dont il s'agit, sis Prés-Verts 20, a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée par Sareg SA. Le permis a été délivré le 25.04.08.

Ce projet a fait l'objet de l'octroi d'une dérogation à la limite des 30m par rapport à la lisière de forêt afin de construire l'immeuble à 20m de celle-ci. Dérogation octroyée le 25 avril 2008 par le DGT (décision du DGT qui précise notamment que l'implantation de cet immeuble « ne portera pas atteinte à la forêt ni aux arbres qui la composent car il est implanté suffisamment loin de la lisière »).

D'autre part, dans le cadre de l'examen dudit dossier par le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN, anciennement Service des forêts, office de la conservation de la nature), son conservateur a formulé un préavis positif sur ce projet moyennant que :

- « Aucune atteinte ne devra être portée au mur de pierres sèches et à la haie pendant la phase de chantier.
- Le requérant devra nous informer du début des travaux afin que nous puissions nous rendre compte du respect du principe énuméré ci-dessus.

- Si nous devions nous rendre compte ou être informé que tel n'est pas le cas, nous devrions faire arrêter les travaux, demander au requérant de déposer une demande de dérogation en bonne et due forme, consulter les instances concernées (...) et publier la demande de dérogation, ouvrant ainsi les droits d'opposition. »

Ces remarques ont été reprises in extenso en conditions de sanction du permis de construire sous point 6 ss.

Le Conseil communal considère en l'espèce n'avoir pas opposé l'intérêt public à un intérêt privé mais se réjouit d'une solution qui préserve l'un et l'autre.

**Question écrite
de M. Chantraine**
(Déposée le 27.08.2008)

« Le long de la route de Biaufond, entre la bifurcation des Bulles et celle des Planchettes, une série d'arbres vénérables ont été abattus. Etant un peu comme Idéfix, voir un arbre superbe et parfaitement sain mis à terre me crève le cœur! Le Conseil communal peut-il nous dire pour quelle raison il a ordonné l'abattage de ces arbres et si d'autres arbres vont être plantés en remplacement de ceux-ci ? »

Réponse du Conseil communal :

Le Conseil communal regrette évidemment le crève-cœur provoqué à l'auteur de la question et espère que les éléments suivants contribueront à ce qu'il s'en remette : effectivement une rangée d'arbres a été abattue mais contrairement à ce qui est affirmé, un grand nombre de ces arbres n'étaient pas sains. Lors d'une vision locale et après renseignements pris auprès de différents spécialistes, ces arbres présentaient des blessures plus ou moins récentes dues à la proximité avec la route et souffrent notamment de leur implantation (déblais entreposés au pied des arbres, collets dégagés, absences de jeunes pousses, etc.). Ces arbres étaient donc moribonds.

Compte tenu des travaux de sécurisation de la chaussée envisagés par les services cantonaux et de son élargissement, les arbres en place ne pouvaient demeurer, car situés dans la nouvelle emprise de la route ou trop proches de celle-ci (et les travaux de terrassement auraient mis à mal les racines des arbres les condamnant à court terme).

Comme ces arbres sont situés hors zone urbaine, il n'est pas de la compétence des services communaux d'autoriser ces abattages mais uniquement d'émettre un préavis, l'Etat étant compétent en la matière dans de tels cas.

Ainsi, et compte tenu des éléments avancés ci-dessus, la Ville a préavisé positivement l'abattage des arbres en question à condition qu'une nouvelle allée soit replantée au terme des travaux. Le service cantonal des Ponts et Chaussées est entré en matière et s'est engagé à replanter une allée.

**Question écrite
de M. Chantraine**
(Déposée le 17.09.2008)

« Nous venons d'apprendre par courriel la constitution de la communauté urbaine « Le Locle – La Chaux-de-Fonds ».

J'en suis très heureux... néanmoins un point m'interpelle :

Le Locle La Chaux-de-Fonds...

L'ordre alphabétique aurait voulu que soit placée en avant La Chaux-de-Fonds.

De même, par ordre du nombre d'habitants, Le Locle aurait dû être placé après.

Enfin, que ce soit par la taille, l'altitude, ou la productivité, La Chaux-de-Fonds avait encore la préséance...

Alors le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi la nouvelle communauté urbaine porte le nom de « Le Locle – La Chaux-de-Fonds » ? »

Réponse du Conseil communal :

Aux nombreux critères auxquels se réfère l'auteur de la question, le Conseil communal, considérant que l'écart de superficie et de nombre d'habitants ou d'emplois est assez évident pour n'avoir pas à être soulignés jusque dans la dénomination de la communauté urbaine, a préféré ceux de l'élégance et des normes institutionnelles. Il a ainsi accédé à la demande de la Mère Commune de voir son nom figurer en tête de celui de l'association, conformément au rang dans lequel apparaissent les communes dans la législation cantonale.

**Question écrite
de M. Hughes Chantraine**
(Déposée le 05.03.2009)

La Chaux-de-Fonds c'est vous, chez vous !

Guide pratique de la cité

On est étonné, à la lecture de ce guide pratique qui vante toutes les possibilités de la ville, à travers ses institutions, services communaux, et autres sociétés, publiques ou privées dans tous domaines, de voir que chez nous, justement, on n'est pas capable d'éditer ce genre de brochure. Puisqu'on s'adresse dans le canton de Vaud pour sa réalisation.

Chose étrange, c'est que lors de la dernière parution, cette même remarque avait été formulée.

On est enfin surpris d'apprendre quelques incongruités, telles que

- l'adresse de l'auberge de jeunesse ... qui n'existe plus*
- l'oubli de certaines institutions culturelles qui se sont pourtant inscrites. comme la Coquille,*
- ou encore la clinique dentaire de la rue de la serre, qui est privée, et dont l'annonce dans ces pages crée un impair déontologique grave avec les autres cabinets dentaires de la ville*
- que dans les institutions pour personnes en difficultés sociales on n'y trouve pas le service de l'action sociale*
- mais on trouve le CAR, qui pourtant a changé de nom ...*

*Ces exemples ne forment pas une liste exhaustive ...
Merci de nous donner des explications.*

Réponse du Conseil communal :

En préambule, il convient de rappeler que le Guide pratique de la cité a succédé au memento commun Le Locle - La Chaux-de-Fonds, édité jusqu'en 2002. La qualité de ce memento ne donnant pas entière satisfaction (présentation sur papier journal, sans photo, format A4), et son coût étant trop élevé, les deux Villes ont renoncé à cette publication.

Le choix du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds s'est porté sur une collaboration avec Inedit Publication SA à St-Sulpice. Cette société réalise des guides pratiques pour plus de 170 communes dans tous les cantons romands. Les communes contactées à l'époque étaient toutes entièrement satisfaites du travail de la maison Inedit. Le Conseil communal s'est donc rallié à ce concept, qui permet de diffuser une brochure de meilleure qualité graphique que le memento, et ce entièrement gratuitement. Nous rappelons en effet que la Ville n'assume aucun coût et que le Guide pratique de la cité est distribué tous ménages. Plus de 3000 exemplaires sont en outre remis à la Ville, pour distribution aux nouveaux habitants notamment.

La maison Inedit prend donc la responsabilité de fournir ce guide tous les deux ans gratuitement, s'occupe de la conception graphique, des photographies et de la recherche d'annonceurs. La vente des espaces pour les annonces est entièrement réalisée par un collaborateur habitant dans le canton de Neuchâtel. Quant à l'impression, elle est confiée à une imprimerie de La Chaux-de-Fonds.

Concernant les textes, il est évident que plus le contenu d'une telle brochure est vaste et varié, plus les risques existent que certaines erreurs échappent au contrôle des services communaux. D'autre part, certains changements interviennent également entre la préparation et l'édition. Ainsi, le Conseil communal prend acte des remarques formulées et reconnaît que ces erreurs ont échappé au contrôle fourni par l'administration de la Ville.

Toutefois, la chancellerie n'a pas enregistré d'autre remarque négative à son sujet que celles formulées dans la question, si ce n'est quelques demandes de changements d'adresse ou de raison sociale. Néanmoins, le Conseil communal va, dans le cadre global de la politique de communication de la Ville, examiner si elle répond encore à un besoin et s'il est souhaitable de prévoir une future édition.

* * *

En espérant avoir répondu à satisfaction aux questions écrites déposées et en vous remerciant de votre compréhension pour le délai de réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

Point 1 : Nomination de la Commission temporaire "Stationnement et mobilité douce"

Pour les Verts : Mme Marie-Claire Petremand (successeur de M. Fabien Fivaz)

Pour le POP : M. Olivier Guyot

Pour le PS : Mme Monique Gagnebin de Pietro

M. Serge Vuilleumier

M. Laurent Duding

Pour l'UDC : M. Angelo Locorotondo

M. Alain Parel

Pour le PLR : M. Pierre-André Rohrbach

M. Claude-André Moser



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la réorganisation des écoles communales
de la ville de La Chaux-de-Fonds (projet Direction 09)
et à la création d'un Conseil d'établissement scolaire

(du 27 avril 2009)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le présent rapport a, d'une part, pour but de réorganiser, d'une façon verticale et décloisonnée, les écoles communales de notre ville et, d'autre part, de créer un Conseil d'établissement scolaire voulu par le Grand Conseil et qui se substituera, dès la prochaine rentrée scolaire, à la Commission scolaire.

I. DIRECTION 09

Depuis la fusion administrative des écoles enfantine, primaire et secondaire, concrétisée par l'engagement d'un directeur administratif, l'ensemble des cadres de l'Instruction Publique travaille à mettre en place une structure verticale et décloisonnée qui permette aux différents partenaires éducatifs de s'identifier à une école et non à un degré d'enseignement. Ainsi, les travaux réalisés montrent que la Ville de La Chaux-de-Fonds peut être découpée en trois secteurs géographiques, représentant chacun une entité propre correspondant à une unité (nombre d'élèves, nombre de sites, encadrement de directions, ...) cohérente avec ce qui se développe dans le reste du canton.

L'intérêt et la particularité des écoles de La Chaux-de-Fonds résident dans l'opportunité de constituer trois secteurs autour de trois directeurs assumant la conduite de cette structure en toute collégialité et autour d'objectifs communs et partagés. Chaque directeur sera accompagné dans sa fonction par trois adjoints, chacun responsable d'un cycle scolaire.

En cohérence avec les travaux menés au niveau suisse (HarmoS), romand (Convention scolaire romande) et neuchâtelois, le projet présenté se veut inno-

vateur et proche des problématiques rencontrées par les directions. Il doit permettre un meilleur pilotage des établissements dans la verticalité, une meilleure prise en charge des élèves en général et des élèves en difficulté en particulier, le développement d'un sentiment d'appartenance, une meilleure proximité des cadres de directions et finalement la mise en place de projets d'établissements susceptibles de contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

Le projet Direction 09¹

Le projet Direction 09 résulte d'une volonté de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds d'inscrire les Ecoles de la ville dans la perspective des changements qui ont été engendrés au niveau suisse, romand et cantonal.

Les notions de directions pédagogiques intégrées, de proximité, de cohérence verticale, de collaboration entre enseignants des différents cycles et d'encadrement des élèves en difficultés en sont les idées clés.

Dans cette optique, en date du 24 octobre 2006, la Commission scolaire confiait à un groupe de projet constitué des directions pédagogique et administrative le mandat de mettre en place une organisation intégrée des directions des Ecoles enfantine, primaire et secondaire en harmonie avec l'évolution générale de la scolarité dans ce pays.

Ce mandat faisait suite à la décision prise le 27 juin 2006 par le Conseil général d'accepter la modification temporaire de la structure directoriale de l'Ecole secondaire, par la mise en place d'une direction dite de « pilotage » pour une période de deux ans (cf. le PV du CG 2004-2008, pp. 2405-2427).

Par la suite, cette période transitoire a été prolongée d'une année par le Conseil général, le 26 juin 2008 (cf. le PV du CG 2008-2012, pp. 34-47).

En effet, le groupe de projet a dû constater qu'il fallait plus de temps que prévu pour la construction de références communes, pour l'appropriation du projet par le corps enseignant et pour la mise en phase réciproque avec le Service de l'enseignement obligatoire (SEO). La complexité du cadre de référence et des enjeux en présence n'a pas permis d'envisager la réalisation des objectifs fixés dans les délais prévus initialement.

La Commission scolaire a donc accepté de reporter d'une année l'entrée en fonction de la nouvelle organisation. Néanmoins, certaines mesures d'anticipation relevant du champ de compétences communales ont pu être prises dans le cadre du projet déjà à partir de la rentrée d'août 2008, concernant notamment la nouvelle structure de l'encadrement socio-éducatif (cf. le chapitre 7) et la mise en place d'appuis à l'Ecole enfantine (cf. le chapitre 9).

¹ Afin de ne pas surcharger le texte, le masculin générique a été utilisé dans ce rapport.

Les objectifs poursuivis

Par l'intégration des directions pédagogiques des trois Ecoles enfantine, primaire et secondaire, le projet vise, à moyen et long terme, à atteindre trois groupes d'objectifs.

Au niveau pédagogique :

- contribuer à la diminution de l'échec scolaire;
- favoriser l'insertion socio-professionnelle;
- promouvoir la continuité des pratiques pédagogiques;
- favoriser la mise en place d'une politique commune en matière d'évaluation des prestations des élèves;
- favoriser la connaissance globale et le suivi du cursus des élèves;
- favoriser la progression des élèves d'un cycle à l'autre.

Au niveau des relations de proximité :

- développer le sentiment d'appartenance;
- réduire la violence et les incivilités;
- promouvoir la collaboration avec les parents et renforcer le lien école-famille en matière éducative.

Au niveau organisationnel :

- améliorer le suivi de l'enseignement;
- stabiliser la charge administrative des enseignants et des directions;
- développer une politique commune de communication interne et externe.

La conduite du projet

Une organisation de projet adaptée à la complexité du système a été mise en place et trois niveaux de conduite ont été définis : les **options stratégiques** sont assumées par la Commission scolaire; le **pilotage** est pris en charge par un sous-groupe de la Commission scolaire; la **conduite opérationnelle** est traitée par le groupe de projet (restreint et élargi) et ses différents groupes de travail en fonction de mandats ponctuels.

Les responsabilités ont été attribuées de la manière suivante :

- **Mandant** : la Commission scolaire est la responsable finale du projet et à ce titre décide des options stratégiques, elle valide chaque phase sur la base d'informations fournies par le groupe de pilotage lors des points de décisions.
- **Groupe de pilotage** : il est responsable du pilotage du projet, il contrôle régulièrement l'avancement du projet, il valide les décisions opérationnelles importantes et, au besoin, il soumet les choix stratégiques au mandant. Le groupe de pilotage est composé de membres de la Commission scolaire.

- **Chef de projet** : il assume la direction opérationnelle du projet. Il planifie, coordonne, surveille et distribue les tâches aux membres du groupe de projet, en veillant à faire respecter les coûts et les délais prévus. Ce rôle est assumé par le directeur administratif des écoles.
- **Groupe de projet** : il assume la responsabilité opérationnelle du projet. Il assure la réalisation des différentes étapes du projet, il garantit les flux d'informations, ainsi que la concertation des instances et des personnes directement concernées et assume les aspects organisationnels du projet (budget, organisation des séances, apports théoriques, rédaction des rapports, etc.). Il établit les mandats des groupes de travail et représente le projet au niveau interne. Le groupe de projet est composé des directions d'école.
- **Groupes de travail** : ils sont chargés d'effectuer des analyses sur des thèmes spécifiques, de proposer des solutions ou des options et de présenter un rapport conclusif au groupe de projet. Outre les membres des directions, plusieurs enseignants et membres des services socio-éducatifs ont été intégrés dans ces groupes de travail.
Six groupes de travail ont été mis en place :
 - GT1 - Cycles scolaires
 - GT2 - Mesures d'aide aux élèves
 - GT3 - Encadrement socio-éducatif
 - GT4 - Organigramme des écoles
 - GT5 - Communication
 - GT6 - Participation-consultation des enseignants
- **Consultante-experte** : elle fournit une expertise et un appui ponctuel au niveau de la gestion du projet et au niveau des analyses effectuées par le groupe de projet, notamment en lien avec les réflexions cantonales concernant le Concordat HarmoS. En outre, elle vérifie l'adéquation entre les différents mandats attribués aux groupes de travail et le mandat général. Ce rôle est assumé par Mme Anne-Marie Broi, chargée de recherche pédagogique auprès du SEO.

Les priorités d'analyse retenues

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur de la réforme en cours, ainsi que de la marge de manœuvre restreinte des Ecoles de La Chaux-de-Fonds, le groupe de projet s'est fixé quatre domaines prioritaires d'analyse en vue d'une introduction en cascade :

- l'élaboration d'une nouvelle structure de direction, en cohérence avec les objectifs stratégiques d'une école intégrée, notamment par la valorisation d'un fonctionnement par secteurs;
- la mise en place d'un encadrement socio-éducatif (ESE) adapté au fonctionnement par secteurs;

- l'introduction progressive de la RPT (nouvelle répartition de tâches entre Confédération et cantons dans le domaine de l'enseignement spécialisé); l'Ecole de La Chaux-de-Fonds mettra ses forces à disposition du nouvel Office de l'enseignement spécialisé (OES) dans le cadre d'expérimentations compatibles au niveau cantonal;
- le passage 5^e-6^e (dénomination actuelle) avec la mise en place d'une équipe pédagogique (enseignants généralistes et enseignants spécialistes).

Ces priorités trouvent leur motivation principale dans la volonté de centrer le projet sur la qualité des apprentissages et des enseignements.

L'implication du corps enseignant dans le projet

Les enseignants des trois écoles ont été impliqués dès le début dans les différentes phases du projet. Ils ont été consultés sur certaines options importantes et ont été informés au fur et à mesure des options décidées par les organes compétents.

Un certain nombre d'entre eux a participé activement aux groupes de travail traitant les thématiques pédagogiques.

Un de ces groupes avait comme tâche de déterminer une structure de participation du corps enseignant à la vie de l'école à partir de celles existant à l'Ecole secondaire et dans d'autres écoles. Sa seconde mission consistait à mettre sur pied une structure consultative sur le projet Direction 09.

Pour éviter que le projet ne reste trop abstrait pour les enseignants, le groupe de projet a souhaité les informer sur l'avancement des travaux tout au long du processus. Il s'agissait de permettre au corps enseignant de se construire une représentation concrète de la mise en oeuvre du projet afin d'intégrer non seulement les visées générales du changement, mais aussi les implications sur le plan pratique au quotidien.

Un rapport intermédiaire élaboré par le groupe de projet en janvier 2008 a fait l'objet d'une vaste consultation auprès du corps enseignant par le biais d'un questionnaire. Les résultats de cette consultation ont permis de constater une adhésion claire, mais critique, des enseignants des trois écoles à cet important projet de réorganisation (cf. l'annexe 1).

La collaboration avec le canton

Le projet Direction 09 vise également à anticiper les changements à venir de la scolarité neuchâteloise qui devra s'adapter aux différentes contraintes au niveau romand (Convention scolaire romande, plan d'études romand) et au niveau national (Concordat HarmoS).

Citons les éléments de changements les plus marquants en matière d'organisation de l'école :

- l'harmonisation des structures : école obligatoire dès quatre ans, huit années d'école primaire ou élémentaire (cycles 1 et 2), trois années d'école secondaire (cycle 3);

- l'harmonisation des plans d'études : introduction d'un plan d'études romand (PER), recours à des moyens d'information attestant des connaissances et compétences des élèves, épreuves de références;
- d'autres aspects de la vie scolaire sont pris en compte dans les conventions nationales et romandes, mais elles ne concernent pas le présent rapport. Citons toutefois que l'aménagement de la journée scolaire, notamment en ce qui concerne les horaires blocs et les structures d'accueil extrascolaires, fait l'objet de réflexions des autorités compétentes.

On le voit, la marge de manœuvre de l'Ecole de La Chaux-de-Fonds est limitée par les futures décisions que prendra le Canton dans les différents domaines concernés. En particulier, les mandats attribués au GT1 (cycles scolaires) et au GT2 (mesures d'aide aux élèves) dépendent fortement des orientations qui seront décidées par le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS).

Or, depuis le démarrage des travaux du projet Direction 09, les dossiers cantonaux (introduction du PER et introduction des cycles selon HarmoS) ont évolué et les lignes directrices commencent à se dessiner.

Dans ce contexte, à l'instigation des directions de La Chaux-de-Fonds, plusieurs rencontres ont eu lieu avec M. Jean-Claude Marguet, chef du SEO, dans le but de s'informer mutuellement sur les démarches en cours au niveau cantonal et au niveau communal, de garantir la compatibilité des options prises et d'harmoniser les calendriers respectifs.

Remercions au passage le SEO d'avoir accepté d'associer Mme Anne-Marie Broi au Groupe de projet en qualité d'experte-consultante afin de garantir la cohérence entre les travaux entrepris de part et d'autre, tâche qu'elle a conduit avec tact et compétence.

Parallèlement aux travaux de l'Ecole de La Chaux-de-Fonds, le SEO a adopté un rythme de travail plus soutenu dans la perspective d'une adaptation de l'école neuchâteloise. Au niveau cantonal, différents groupes et commissions chargés de mettre en place ces changements se sont constitués, avec la participation, entre autres, d'élus communaux et de directeurs d'école.

Plus récemment, divers contacts avec les instances cantonales compétentes ont eu lieu et des ajustements mutuels quant aux pistes de réflexion et aux rythmes d'avancement des travaux ont été apportés. En particulier, dans son courrier du 19 décembre 2008, la cheffe du DECS, Mme Perrinjaquet, a fait part du soutien du canton au projet Direction 09 « dans la mesure où la gouvernance prévue va dans le sens souhaité par le Conseil d'Etat ».

Le but de ces contacts était surtout d'assurer la compatibilité entre le projet Direction 09 de La Chaux-de-Fonds et les axes cantonaux, notamment par rapport aux points ci-dessous :

- **L'intercommunalité** : le découpage en secteurs des écoles de La Chaux-de-Fonds s'inscrit parfaitement dans la réflexion que mène actuellement le can-

ton par rapport à un futur modèle d'organisation des écoles basé sur les ressorts (cercles) scolaires intercommunaux.

- **L'ouverture à l'enseignement confié à des enseignants semi-généralistes** : le projet Direction 09 est résolument tourné vers cette forme d'enseignement aux degrés 5 et 6 actuels. Les ressorts scolaires, a fortiori intercommunaux, pourront gérer les problèmes posés par les locaux en matière de regroupement des classes de 5^e et 6^e de façon à permettre la création d'équipes pédagogiques formées de généralistes et de spécialistes responsables conjointement de l'orientation des élèves sur deux ans. Tant HarmoS que le plan d'étude romand défendent l'idée d'un demi-cycle 5^e année - 6^e année actuelles.
- **L'efficience de l'enseignement** : toute la démarche vise à améliorer la qualité de l'enseignement et à favoriser les apprentissages des élèves en renforçant l'intégration des directions dans des secteurs de proximité et en leur permettant de mieux connaître les élèves, leurs familles et le corps enseignant.
- **L'attention particulière aux élèves en grande difficulté** : une large place a été accordée dans notre réflexion aux enfants en grande difficulté et aux moyens de les aider dans leur cursus scolaire.

Bases de la nouvelle organisation

Les nouveaux cycles scolaires

Le Concordat HarmoS, la Convention scolaire romande et le Plan d'études romand prévoient un nouveau découpage de la scolarité obligatoire en 3 cycles :

Cycle 1 (1-4) : 1^{ère} partie du cycle : 1^{ère} et 2^e enfantine
2^e partie du cycle : 1^{ère} et 2^e primaire

Cycle 2 (5-8) : 1^{ère} partie du cycle : 3^e et 4^e primaire
2^e partie du cycle : 5^e primaire et 6^e secondaire

Cycle 3 (9-11) : 7^e, 8^e et 9^e secondaire

D'après HarmoS (art. 5, alinéa 4), « le temps nécessaire à titre individuel pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève ».

Afin de différencier les apprentissages à l'intérieur d'un cycle et ainsi permettre aux élèves de le parcourir à un rythme individualisé, des activités de découloisonnement et des collaborations entre les enseignants à l'intérieur du cycle devront être mises en place.

Suite à l'approbation d'HarmoS par le parlement neuchâtelois en juin 2008, le Canton a fixé les modalités relatives à la mise en œuvre de l'école obligatoire dès l'âge de quatre ans révolus, le jour déterminant étant le 31 juillet. Dans ce cadre, le DECS a indiqué que l'école serait rendue obligatoire pour les élèves des deux degrés de l'école enfantine actuelle à **partir de l'année scolaire 2011-2012.**

La répartition en secteurs

Le pilotage d'une Ecole chaud-de-fonnière intégrée implique une subdivision de la ville en secteurs. Le suivi des 4'600 élèves que comptent actuellement les trois Ecoles enfantine, primaire et secondaire ne peut pas être assuré par une seule équipe dirigeant une entité unique. Toutefois, les grandes options dépendent de la direction collégiale.

La division de la ville en trois secteurs correspond donc à une logique de répartition équilibrée de la charge de travail entre trois équipes de direction. Chaque secteur présente en effet une taille critique adéquate par rapport à l'organisation de la direction d'école.

L'organisation par secteur, en veillant au maintien des spécificités des cycles, prend sens dans la mesure où elle aboutit à un meilleur suivi éducatif et pédagogique des élèves et à une meilleure connaissance des familles tout au long des onze années de la scolarité obligatoire.

Par ailleurs, notons qu'une rapide étude quantitative laisse apparaître que la taille d'un secteur en ville de La Chaux-de-Fonds correspond approximativement à la taille des divers ressorts scolaires du canton : Le Locle, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, etc. Cet élément important inscrit le projet Direction 09 dans une perspective de compatibilité cantonale.

Les visées de la nouvelle organisation

Les lignes directrices de la future organisation scolaire sont indiquées ci-après.

Concernant la direction :

- une équipe de direction soudée garante de l'unité et de la cohérence entre les secteurs;
- une coordination concertée entre les directions de secteur et de cycle autour d'objectifs communs;
- une répartition précise et connue des tâches de direction;
- un travail de proximité de la direction dans les secteurs;
- une direction connaissant bien les degrés qu'elle dirige;
- des postes de direction attractifs;
- une structure administrative unifiée, rationnelle et accueillante;
- un modèle organisationnel de direction transférable en d'autres lieux dans le canton.

Concernant la conduite de l'école :

- l'intégration progressive des classes de l'Ecole enfantine actuelle dans les collèges et dans les secteurs;
- un renforcement de la connaissance réciproque, par les directeurs et les enseignants, des fonctionnements, des programmes et des pédagogies pratiquées dans les trois cycles;
- une pratique pédagogique différenciée visant l'équité et la cohérence entre les secteurs et les cycles, selon les âges et les besoins des élèves;
- des rites de passage entre les cycles comme éléments d'une progression cohérente et formatrice;
- le développement d'une vie de secteur favorisant le dynamisme et l'engagement des divers acteurs de l'école (projets, groupes de réflexion, recherche, expériences pédagogiques, esprit critique et constructif).

Concernant les relations direction-enseignants dans les secteurs :

- une communication entre directions et enseignants valorisant l'interaction;
- une organisation souple de la hiérarchie au service des besoins du secteur;
- une présence forte de la direction dans les secteurs afin de répondre au besoin de partage et d'écoute du corps enseignant;
- le développement d'un sentiment d'appartenance par la poursuite d'objectifs pédagogiques communs à l'ensemble du secteur;
- une certaine autonomie et une marge de manœuvre décisionnelle dans les secteurs.

Concernant le suivi des élèves :

- un encadrement socio-éducatif renforcé au sein de l'école au service des enfants et des familles;
- un suivi des situations familiales dans le long terme selon le principe de la verticalité;
- la poursuite d'une action éducative visant à donner le maximum de chances de réussite à chaque élève tout au long de sa scolarité.

Organisation des directions

La dotation actuelle

Pour l'encadrement de direction, les Ecoles de la Ville peuvent compter actuellement sur un total de **8.2 postes** (sans la direction administrative):

- 4.7 postes pour l'Ecole secondaire (un directeur général, une adjointe à la direction générale et trois directeurs/trices adjoints, directeurs/trices de centre) ;
- 2.5 postes pour l'Ecole primaire (un directeur et deux directrices adjointes) ;
- 1 poste pour l'Ecole enfantine (deux directrices adjointes).

L'effectif total des élèves est actuellement (année scolaire 2008-2009) de 4587 unités réparties comme suit :

- 1780 élèves à l'ES (dont 380 élèves en classes d'orientation et 88 en classes de transition);

- 2104 élèves à l'EP;
- 703 élèves à l'EE.

À noter que, lorsque l'EE deviendra obligatoire, le nombre d'élèves de 4 ans augmentera d'environ 15 % (cf. le chapitre 2).

Toutefois, en l'état des travaux, il s'agit de considérer ces chiffres en fonction de l'âge des enfants, des situations sociales, des attentes de l'école, notamment en matière d'orientation, et également de l'organisation des lieux d'enseignement. La variabilité qualitative de ces critères ne permet pas de calculer le « nombre d'élèves par cadre de direction » et d'appliquer ce taux à une nouvelle organisation de manière linéaire.

La nouvelle organisation

Le modèle d'organisation des directions reflète trois exigences fondamentales :

- la nécessité de doter chaque secteur d'une équipe de direction pouvant assurer l'encadrement pédagogique de l'ensemble des enseignants du secteur, ainsi que le suivi des élèves attribués aux différents collèges du secteur tout au long de leur scolarité;
- la nécessité d'avoir une direction générale qui garantisse un pilotage fort de l'ensemble de l'Ecole, une efficacité dans la prise de décision et une cohérence au niveau de la conduite des projets;
- l'importance de doter les postes d'une charge d'enseignement compatible avec l'ampleur des tâches de direction.

La Commission scolaire a opté pour le modèle prévoyant une direction générale composée de trois directeurs de secteurs, plus le directeur administratif. Dans chacun des trois secteurs, une équipe de direction constituée du directeur de secteur et de trois adjoints, un par cycle, est mise en place (cf. l'organigramme à l'annexe 2).

Par rapport à la dotation totale actuelle de la direction pédagogique (8.2 postes), la nouvelle dotation représente une augmentation d'environ 1.4 postes.

Un président de la direction générale est désigné par le Conseil communal pour un mandat de quatre ans. L'organisation permet un fonctionnement de direction dans la collégialité à tous les niveaux du système.

Dans cette structure, les liens hiérarchiques sont clairs et les responsabilités sont réparties de manière cohérente entre direction de secteur et direction de cycle. De modestes pourcentages d'enseignement, visant à donner plus de poids à la crédibilité pédagogique des directeurs, sont envisageables.

Cette structure correspond à celle que souhaite le Canton et à celle qui se met en place dans d'autres régions du Canton, comme par exemple au Val-de-Travers pour la rentrée prochaine. Notons que le Val-de-Travers adopte une dotation de 3,3 postes, égale à celle d'un de nos secteurs.

En outre, dans l'optique d'un rapprochement au niveau scolaire entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, la commune voisine pourrait constituer un quatrième secteur, s'intégrant de façon naturelle dans ce modèle d'organisation.

Enfin, si les contacts actuellement favorables établis avec l'entité scolaire de la Vallée de la Sagne et des Ponts se concrétisent, notre système permet d'avoir les forces nécessaires pour intégrer les élèves concernés sans difficultés de gestion.

La répartition des tâches au sein des directions

Les tâches principales, non exhaustives, que doit assumer la direction des écoles sont listées ci-dessous.

- suivi de l'enseignement d'un cycle du secteur,
- suivi de l'équipe d'encadrement socio-éducative,
- suivi des élèves d'un cycle du secteur, soit environ 28 à 32 classes,
- relations avec les familles,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des remplacements,
- coordination entre les secteurs,
- coordination entre les cycles,
- réflexion et stratégie,
- représentation,
- rapports,
- budget et comptes,
- organisation des classes,
- horaires,
- gestion des projets de cycle,
- gestion des projets de secteur.

Une répartition claire des responsabilités et des tâches entre les directeurs de secteurs et les directeurs adjoints est une prémisses incontournable pour un bon fonctionnement. Par ailleurs, les enseignants devront savoir, en fonction des différents besoins, à qui s'adresser en premier lieu.

Les directeurs de secteur auront un double rôle : ils devront à la fois assumer la direction du secteur et le pilotage général de l'Ecole. Du point de vue organisationnel, ce double mandat implique, d'une part, une disponibilité forte dans le secteur pour le corps enseignant et, d'autre part, un investissement systématique et régulier pour assurer une gestion collégiale de l'Ecole.

En outre, les directeurs de secteur seront chargés, chaque année, de l'organisation générale des classes de la Ville (répartition des classes dans les différents collèges, attributions des enseignants, engagements de nouveaux enseignants, attributions des élèves, élaboration des horaires, etc.).

Une collaboration étroite entre les trois directeurs de secteurs sera indispensable, afin d'assurer que les tâches puissent se réaliser de manière transversale aux secteurs.

Une responsabilité importante échoira donc à la direction générale, celle d'assurer de façon collégiale la cohésion et la cohérence de l'école chaux-de-fonnière, tant dans les secteurs que par cycle. En outre, les directeurs de secteur se répartiront les responsabilités transversales de chaque cycle.

Les directeurs adjoints, quant à eux, assumeront dans chaque secteur des tâches spécifiques aux cycles auxquels ils seront attribués, notamment au niveau du suivi de l'enseignement, du contrôle de la qualité de l'enseignement et du suivi pédagogique des élèves.

Une forte dynamique d'équipe sera à la base du fonctionnement de la direction dans chaque secteur. En même temps, une dynamique transversale entre les directeurs adjoints d'un même cycle permettra de traiter de manière unifiée les problématiques spécifiques à chaque cycle.

L'annexe 3 présente la répartition des responsabilités et des tâches entre le directeur de secteur et les directeurs adjoints.

La localisation des directions

Actuellement, les directions pédagogiques des Ecoles sont localisées à Serre 14 avec l'administration, à l'exception des directeurs de centre de l'Ecole secondaire qui disposent de leur propre secrétariat.

Le nouveau modèle d'organisation prévoit la localisation de tous les membres de la nouvelle direction pédagogique dans des collèges, dans le but de privilégier les rapports de proximité avec le corps enseignant et avec les élèves, selon le modèle ci-dessous.

- Secteur Nord-Est : centralisation complète de la direction et du secrétariat de secteur au Centre de Numa-Droz.
- Secteur Nord-Ouest : centralisation complète de la direction et du secrétariat de secteur au Centre des Forges.
- Secteur Sud : deux lieux distincts sur Crêtets et Bellevue, avec deux entités de secrétariat de secteur ; cette situation avec deux secrétariats existe déjà actuellement à l'Ecole secondaire (Bellevue et Crêtets).

Cette proximité présente différents avantages au niveau de la gouvernance de l'école :

- les enseignants peuvent accéder plus rapidement à la direction et celle-ci peut assurer une meilleure réactivité;
- la qualité des relations entre enseignants et direction peut être améliorée;
- la présence des directions sur place favorise le développement d'un climat d'école sécurisant;
- les messages que l'on fait passer auprès du corps enseignant et auprès des élèves peuvent bénéficier d'une meilleure cohérence;
- un sentiment d'appartenance peut plus facilement se déployer.

Organisation de l'administration

Le bilan de la réorganisation administrative

La réorganisation des structures administratives des écoles a démarré en 2005, avec l'engagement d'un directeur administratif. Une nouvelle unité administrative a été mise en place, impliquant le regroupement à Serre 14 du secrétariat général de l'Ecole secondaire qui était auparavant basé à Numa-Droz avec celui des Ecoles enfantine et primaire.

Les responsabilités administratives sectorielles ont également été regroupées, avec la création de deux nouvelles fonctions, le responsable du secteur logistique et le responsable du secteur comptabilité/personnel. Les anciennes fonctions d'administrateurs et d'administrateurs adjoints ont été supprimées.

Un secrétariat a été maintenu dans chacun des quatre sites de l'Ecole secondaire (Forges, Numa-Droz, Crêtets et Bellevue) afin de pouvoir répondre sur place aux besoins des directions, des enseignants et des élèves.

Pour rappel, cette réforme des structures poursuivait les objectifs suivants :

- favoriser le processus d'intégration des Ecoles de la Ville;
- décharger les directions pédagogiques de certaines tâches administratives;
- harmoniser et rationaliser les processus de travail administratif.

La responsabilité de différents dossiers a été transférée, entièrement ou partiellement, des directions pédagogiques à l'unité administrative. On peut citer, à titre d'exemple, la gestion budgétaire, la gestion des projets informatiques, la gestion de la logistique ou l'organisation des transports scolaires.

La rationalisation de l'activité administrative a été conduite de manière à préserver le niveau quantitatif et qualitatif de l'ensemble des prestations fournies et les principaux résultats obtenus concernent notamment :

- le regroupement de certaines activités qui étaient auparavant séparées et la définition de nouvelles procédures, comme par exemple la gestion des commandes et de la distribution du matériel scolaire, la gestion administrative de tout le personnel enseignant ou l'unification de la gestion comptable et financière;
- la redéfinition de certains processus de travail, comme par exemple la gestion des remplacements d'urgence des enseignants, la gestion des paiements internes ou la planification et le suivi des projets relatifs aux bâtiments scolaires;
- la réforme générale du système de gestion et de transmission des informations et des circulaires aux enseignants par le biais de l'informatique;
- le développement d'outils informatiques adaptés aux besoins, permettant d'accomplir certaines tâches de manière plus rapide et plus précise, par exemple la planification des activités des classes, les attributions des maîtres, les prévisions d'effectifs, les commandes de matériel par les enseignants, etc.;

- la consolidation des secrétariats de centre de l'Ecole secondaire au niveau du personnel de secrétariat, des horaires d'ouverture des guichets et de la coordination avec l'administration centrale.

L'adaptation et le renforcement de l'administration

La mise en place d'un centre de direction et d'administration unique pour toutes les écoles de la ville a permis de créer une forte dynamique entre les différents acteurs travaillant sous le même toit grâce au développement de synergies positives :

- entre les directions des trois écoles;
- entre les directions et l'administration des écoles;
- à l'intérieur de l'administration des écoles.

Les résultats positifs se sont fait sentir au niveau du pilotage global des écoles et au niveau de l'efficience et de l'efficacité du travail administratif.

Au niveau de l'administration, les synergies développées entre les personnes travaillant côte à côte ont permis de contenir les effectifs de personnel, voire même de les réduire légèrement, malgré l'augmentation continue des prestations effectuées ces dix dernières années et en particulier ces quatre dernières années avec la délégation de plusieurs tâches à l'administration, tâches qui étaient auparavant assurées par les directions pédagogiques.

Ce processus de réorganisation avait été mis en place dans la perspective de l'intégration des écoles de la ville et les résultats obtenus confirment l'adéquation par rapport à cet objectif. L'organisation de l'administration ne nécessitera donc pas de changements majeurs, mais des adaptations ponctuelles en fonction de la décentralisation des directions pédagogiques dans les secteurs.

Les éléments principaux de cette adaptation concernent :

- le maintien d'un modèle d'organisation mixte centralisée / décentralisée de l'administration, mais avec un renforcement des secrétariats décentralisés dans les secteurs en contact avec les directions respectives;
- un réexamen de l'attribution de certains dossiers transversaux en fonction des directions en charge de ces dossiers;
- une attention particulière à limiter l'investissement « naturel » du personnel de secrétariat dans la vie de l'école, en tenant compte des expériences du passé, afin d'éviter les surcharges chroniques face aux moyens disponibles limités.

Le secrétariat de Serre 14 sera donc maintenu et remplira des tâches d'administration générale. La collaboration sera étroite entre les directeurs de secteur, le directeur administratif et son équipe.

Néanmoins, au vu de la décentralisation des directions pédagogiques dans les secteurs et compte tenu des dotations actuelles des Centres de l'Ecole se-

condaire, il sera nécessaire d'attribuer aux secteurs 1.5 postes supplémentaires, soit un demi-poste supplémentaire dans chaque secteur.

La réorganisation partielle du secrétariat pourra se faire de la manière suivante :

- 0.5 postes : délocalisation de personnel de Serre 14 vers les secteurs;
- 1.0 poste : création d'un nouveau poste.

Cette légère augmentation de la dotation totale se révèle indispensable pour les raisons suivantes :

- la décentralisation partielle du personnel administratif, indispensable au projet Direction 09, fera perdre certains effets positifs liés à la dynamique d'équipe acquis grâce au regroupement des secrétariats en 2005;
- certains processus de travail seront complexifiés à cause de l'éloignement entre l'administration centrale et les directions pédagogiques, avec une augmentation du travail liée aux nouveaux flux internes de l'information qui devront être mis en place;
- la facilité de contact direct entre le personnel de secrétariat, les enseignants et les élèves dans un collège, bien que cela soit positif en soi, peut engendrer une augmentation du travail lié aux innombrables petits services sollicités auprès des secrétaires.

L'annexe 4 décrit les principales responsabilités et tâches dévolues à la direction administrative, celles-ci étant bien entendu réalisées en étroite collaboration et concertation avec les directions pédagogiques. Le tableau indique notamment quelles sont les tâches accomplies ou pouvant être accomplies par les secrétariats des secteurs (tâches décentralisées).

Participation des enseignants dans la nouvelle structure

Les systèmes informatifs, consultatifs, voire participatifs des Ecoles de La Chaux-de-Fonds présentent actuellement d'importantes différences de fonctionnement; ils répondent aux besoins actuels et correspondent à une culture propre d'école.

Après une étude de ce qui se fait ici et ailleurs en la matière, le GT6 a investi dans une large réflexion.

Il a posé les premières ébauches d'un système participatif en fonction des trois critères suivants:

- domaine de la vie scolaire concerné;
- objectifs de la participation souhaitée;
- organe participatif souhaité.

Le but de la participation du corps enseignant est de contribuer au développement d'un climat de confiance au sein de l'école et de permettre à l'institution d'évoluer dans le contexte changeant de la société.

Cette démarche de participation doit permettre la communication et l'échange entre direction et enseignants sur les sujets qui constituent l'ensemble de la vie

scolaire. Un certain nombre de ces thèmes devront entrer dans le champ de compétence décisionnel des organes de participation.

Le modèle de participation des enseignants

Privilégiée au niveau pédagogique, relationnel et organisationnel par les directions, la grille de neuf cases représente un modèle d'organisation pertinent en matière de participation des enseignants :

	Secteur Nord-Ouest	Secteur Nord-Est	Secteur Sud
Cycle 3	2	2	2
Cycle 2	2	2	2
Cycle 1	2	2	2

Une représentation du corps enseignant peut dès lors être envisagée dans les instances suivantes :

- le conseil de secteur;
- le conseil de cycle;
- le conseil de l'école.

Concernant le nombre de délégués des enseignants, deux variantes ont été proposées par le GT6.

- Une variante à 18 délégués, soit deux délégués par case, assurerait aux enseignants une représentativité équitable en fonction de leur formation, de leur statut, de leur degré d'enseignement (EE-EP / EP-ES / spécialistes-généralistes).

Cependant cette variante, développée à partir de l'organe de participation actuel de l'Ecole secondaire, peut avoir le désavantage d'être plus lourde à gérer. De plus, dans la mesure où des décharges devront être attribuées, l'investissement aura un coût.

- Une variante à neuf délégués permettrait de travailler de manière plus souple et d'ouvrir au besoin des groupes de travail sur mandat.

Elle s'appuie cependant sur un seul délégué de cycle par secteur et elle ne garantit qu'une représentativité partielle des différents enseignants dans le conseil de cycle par secteur, unité de base du système participatif et du conseil de cycle. Au niveau des conférences de secteur et au niveau du conseil de l'école, la représentativité est par contre assurée.

- La Commission scolaire a souhaité que la participation des enseignants se mette en place sur une formule à 18 délégués et qu'une évaluation de ce système soit faite après deux ans d'expérience.

Les principes de fonctionnement de la participation du corps enseignant

Les points ci-dessous développent l'état de la réflexion du GT6 en matière de fonctionnement de la participation des enseignants dans la nouvelle structure.

- Quelle que soit la structure choisie, la représentativité des différents profils d'enseignants doit être garantie dans les différents organes.
- Les délégués sont élus chaque année par les enseignants de cycle par secteur auxquels ils appartiennent; leur mandat peut être renouvelé mais n'excède pas cinq ans. Une décharge horaire leur est octroyée.
- Le conseil de l'école a des prérogatives décisionnelles dans certains domaines lorsqu'il s'agit de décider d'objectifs pédagogiques à long terme. Ces domaines sont les suivants :
 - l'organisation de la vie scolaire;
 - la relation avec les familles;
 - les projets pédagogiques;
 - les projets éducatifs extra-scolaires;
 - les relations direction-corps enseignant;
 - les priorités budgétaires dans le cadre de l'autonomie de l'école.
- Tous les cadres de direction font partie du conseil de l'école; le président de la direction générale en assure la présidence.
- Le conseil de l'école se réunit au minimum deux fois par année et prend des décisions sur les objectifs à long terme dans les domaines cités.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents; en cas de litige direction-enseignants, une consultation du corps enseignant est organisée avant de recourir à l'arbitrage du Conseil communal.
- Les conseils de secteur et de cycle ont une fonction de concertation et de participation. Leur rôle est de seconder le conseil de l'école et d'en nourrir ses thèmes de réflexion dans les différents domaines de la vie scolaire.

Participation des parents d'élèves dans la nouvelle structure

Les parents d'élèves sont inclus dans ce projet par leur participation au Conseil d'établissement scolaire. De plus, ils devront désigner trois représentants par secteur qui rencontreront la direction du secteur au moins deux fois par année pour évoquer les différents sujets liés à la vie de l'école.

Organisation de l'encadrement socio-éducatif

L'analyse des besoins

L'enjeu de l'encadrement socio-éducatif (ESE) consiste à répondre efficacement et rapidement à des problèmes rencontrés dans le quotidien de la classe. Le but

est d'estimer dans des délais brefs le type de prise en charge pour mieux orienter les décisions à prendre, tout en évitant les lourdeurs administratives.

Le GT3 a articulé son modèle d'encadrement socio-éducatif autour de trois principes :

- remédier dans la durée;
- trouver des alternatives à l'exclusion;
- renforcer les relations avec les familles.

Le but des travaux du GT3 était d'identifier les complémentarités entre les degrés et de développer un concept cohérent qui respecte les besoins spécifiques des élèves en fonction de leur âge, en passant d'une logique centrée sur « l'école » à une logique centrée sur les notions de « secteur » et de « verticalité ».

Les concepts de « réseau » et « d'équipe pluridisciplinaire » se profilent.

Le travail en réseau et ses enjeux

Deux modèles ont été notamment analysés : ceux de Genolier (VD) et d'Annemasse (France).

Il ressort de cette analyse qu'un ESE travaillant en **réseau** dans **chaque secteur** est une structure qui s'impose et qu'il s'agit de préciser.

Par définition, un réseau se constitue d'un groupe de professionnels travaillant sur des problématiques et des enjeux communs ou convergents. Le moteur du fonctionnement d'un réseau est le partage et la mutualisation.

Ses vocations relèvent de l'entraide, de l'information, de la réflexion collective et de la coopération.

Ainsi, pour associer proximité et compétence, il s'agit d'apporter au bon moment les réponses adéquates à un problème souvent multidisciplinaire. Cela permet de partager des représentations qui sont essentielles pour stimuler les collaborations.

Sur un autre plan, la réponse aux besoins est l'objectif premier et suppose la capacité de conduire une évaluation collective et correcte de ceux-ci.

Dès lors, un encadrement socio-éducatif efficace oblige l'école à disposer d'un système d'évaluation des cas à traiter qui permette de transmettre de façon synthétique les informations pertinentes à l'ensemble des acteurs concernés, notamment pour répondre rapidement aux besoins des bénéficiaires du réseau, parents et élèves.

L'organisation du réseau

Réseau de base dans un secteur :

- Direction

- Membres de l'ESE (Encadrement Socio-Educatif)

Personnes et services ressources :

- Médecin scolaire
- Infirmières scolaires
- SMPEA (Service médico-psychologique pour l'enfance et l'adolescence)
- OCMT (Office cantonal des mineurs et des tutelles)
- Centre d'orthophonie
- OROSP (Office régional d'orientation scolaire et professionnelle)
- Bureau du délégué aux étrangers
- CAPPEs (Centre d'aide et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires)
- Polprox (Police de proximité)
- UPE (unité de promotion éducative, EP), CRIC (classe de remédiation intensive du comportement, ES), OASIS (outil d'adaptation sociale et d'insertion scolaire, ES)

Les champs de compétences de l'encadrement socio-éducatif devront être répartis dans chaque secteur et définis de manière précise et synthétique.

Le fonctionnement de l'encadrement socio-éducatif

Une organisation de l'école en secteurs implique la création d'une équipe d'encadrement socio-éducatif **pluridisciplinaire** représentative des besoins dans leur verticalité.

Les besoins exprimés peuvent être pris en compte selon trois champs de compétences qui doivent être présents dans chaque secteur :

	Secteur Nord-Ouest	Secteur Nord-Est	Secteur Sud
Composante de la Psychologie en milieu scolaire	X	X	X
Composante de l'Assistance sociale	X	X	X
Composante du Travail éducatif	X	X	X

Dans la perspective de répartir ces champs de compétences entre différentes personnes, on peut imaginer que :

- une même personne occupera deux fonctions (sur deux cases verticales) car la composante généraliste (travail éducatif) reste importante dans le cadre scolaire;

- au départ, selon les pourcentages attribués, il sera peut-être nécessaire qu'une personne travaille sur deux secteurs, même si ce n'est pas la ligne idéale et souhaitée;
- les cases peuvent être divisées selon les pourcentages de travail; la dotation en terme de postes de travail de l'encadrement socio-éducatif de chaque secteur est précisée : il s'agit de deux postes, soit six au total pour l'ensemble de l'école.

La dotation de l'encadrement socio-éducatif

La Commission scolaire a validé le principe d'un encadrement socio-éducatif (ESE) selon les composantes du réseau et de l'équipe pluridisciplinaire centrée sur un secteur, ainsi que l'octroi de six postes au total, soit deux postes à 100% par secteur.

Sur cette base, le Conseil communal a accepté d'augmenter la dotation de l'ESE de 0.75 poste et une nouvelle assistante scolaire pouvant assurer surtout la composante d'assistance sociale a ainsi été engagée avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, pour compenser la diminution du taux d'activité de notre psychologue en milieu scolaire, un mandat de prestation équivalent à 25% d'un poste de travail a été confié à l'OROSP.

Pour concrétiser ces changements, des aménagements au sein de l'ESE et des secteurs ont été mis en place, dans le but de créer des équipes pluridisciplinaires dans chaque secteur.

Les nouvelles équipes ont commencé à fonctionner sur la nouvelle base sectorielle dès janvier 2009, avec comme objectif principal l'amélioration de la verticalité.

Une démarche participative avec les membres actuels des services socio-éducatifs a été instaurée dans le but de définir le nouveau cadre du travail commun et les règles de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires.

Instauration des cycles scolaires dans la nouvelle structure

Au regard des éléments développés dans l'introduction de ce document, notamment les implications d'HarmoS et de la Convention romande sur l'actuel système scolaire, l'autonomie communale est bien restreinte. L'introduction de trois cycles, la codification des résultats, les conditions de progression dans le cursus scolaire, les principes de promotion, la fréquence et la forme des bulletins scolaires seront de la compétence du canton.

Dans le contexte de Direction 09, la constitution d'équipes pédagogiques dans chaque secteur favorisera la connaissance globale des élèves, le suivi de leur cursus tout au long de la scolarité obligatoire et leur progression d'un cycle à l'autre.

Comment se déroulera, dans un secteur donné, le parcours d'un élève intégré dans l'enseignement régulier après la mise en place des nouveaux cycles ?

La réponse à cette question est essentiellement de la compétence du canton. Néanmoins, dans un but d'anticipation, les thèmes suivants ont d'ores et déjà été abordés au sein du GT1 :

- les actions à mener pour favoriser l'émergence du premier cycle;
- les modalités de collaboration entre les enseignants de ce cycle;
- l'intégration de la 6e année dans le deuxième cycle;
- la place de l'orientation dans ce cycle;
- la mise en place de la nouvelle équipe pédagogique;
- la transition entre les cycles actuels et les cycles futurs.

Cursus d'un élève dans l'enseignement spécialisé

Dans sa déclaration du 30 janvier 2003 sur les finalités et objectifs de l'Ecole publique, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) confirme l'école dans ses missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves dont il s'agit de développer les potentialités de manière optimale. Elle relève également les missions d'éducation, de transmissions de valeurs sociales et de développement de la personnalité.

En ce qui concerne les élèves, leur formation scolaire s'appuie sur les principes suivants :

- le respect de la personne;
- les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant;
- le principe de l'éducabilité, qui suppose que chacun est en mesure d'apprendre si les conditions lui sont favorables et que l'enseignant, l'élève et l'environnement y contribuent;
- le principe de l'égalité et de l'équité, assurant à chaque élève les possibilités et moyens de formation correspondant à ses besoins.

En accord avec ces principes fondamentaux, dans la nouvelle organisation par secteur, on exprime clairement la volonté de suivre plus attentivement les élèves en difficulté comportementale, mentale, physique ou d'apprentissage.

En cohérence avec les développements proposés pour l'encadrement socio-éducatif, une même équipe de direction pourra prendre en charge les situations d'élèves en difficulté tout au long de leur scolarité obligatoire et ainsi assurer une continuité du suivi que ce soit dans les rapports avec l'élève concerné, avec sa famille ou avec les différents acteurs du réseau de prise en charge.

Cependant, des changements importants interviendront dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé. A l'heure actuelle, cette nouvelle politique n'est pas encore clairement définie.

Par conséquent, plusieurs inconnues demeurent au sujet de la manière dont se déroulera, dans un secteur donné, le parcours d'un élève en difficulté, après la mise en place des nouveaux cycles et après le transfert prévu de l'enseignement spécialisé à l'instruction publique. En particulier, les mesures d'aide en place actuellement devront être développées afin de répondre aux besoins actuels et aux besoins futurs.

Le GT2 a dès lors examiné les problématiques des mesures d'aide du point de vue des enseignants et des classes en cherchant à expliciter les besoins du terrain. Les différents aspects d'amélioration de la prise en charge des élèves en difficulté sont mis en évidence ci-dessous.

L'augmentation des appuis dès le début de la scolarité

Avec l'adoption du projet HarmoS, l'Ecole enfantine fera bientôt intégralement partie de la scolarité obligatoire (cf. le chapitre 2). Les enfants débiteront leur cursus obligatoire dès quatre ans et, dans le cadre de cet avancement de l'âge d'entrée à l'école, il est fondamental d'envisager l'opportunité d'un dépistage précoce des élèves en difficulté.

Pour lutter contre la spirale de l'échec et pour éviter des prises en charge tardives et donc plus conséquentes, tant sur leur nombre que sur le plan financier, un soutien spécifique dès la 1^{ère} année enfantine est nécessaire, afin que tous les élèves en difficulté de l'actuelle Ecole enfantine puissent être identifiés et suivis rapidement. En effet, nous constatons une augmentation des élèves ayant d'importants problèmes d'apprentissage et/ou de comportement dès leur première année à l'Ecole primaire.

Les élèves ayant ce type de difficulté, s'ils ne sont pas pris en charge dès le début de leur scolarité, développent rapidement des retards qu'il est souvent difficile de pallier ultérieurement.

Jusqu'à l'année scolaire 2007-08, l'école enfantine ne disposait que d'un demi-poste consacré à l'appui et réservé aux classes de 2^e enfantine. Dans la perspective des secteurs, un demi-poste supplémentaire a été créé à la rentrée d'août 2008, en compensation de la diminution d'une demi-classe à l'Ecole enfantine.

Les limites du principe d'intégration : maintien des classes spéciales

Le principe d'intégration est défendu par le projet Direction 09 de façon réaliste. L'expérience prouve cependant que la politique d'intégration présente des limites qui justifient le maintien de classes spéciales.

Les élèves intégrant les classes spéciales sont des enfants pour lesquels toute la gamme des mesures de soutien a déjà été utilisée, tant par les titulaires que par l'intermédiaire de services parascolaires. Malgré ces aides, ces élèves continuent de déstabiliser leur classe et sont en situation de souffrance. La classe spéciale reste alors le seul moyen de leur apporter un appui adapté qui leur permet de progresser dans leurs apprentissages.

Par ailleurs, l'attribution d'élèves en grande difficulté en classe spéciale ne constitue pas toujours une solution satisfaisante; il est donc fondamental que les enfants pour lesquels les mesures d'appui de l'école obligatoire ne sont pas suffi-

santes puissent continuer d'être orientés, avec l'appui du nouvel Office de l'enseignement spécialisé (OES), vers d'autres structures, notamment le Centre pédagogique de Malvilliers, le CERAS ou les Perce-Neige.

L'accentuation de la collaboration entre les différents acteurs

La collaboration entre les différents acteurs (enseignants, directions, SSE, services parascolaires et familles) intervenant dans le suivi des élèves doit être accentuée.

Dans les cas de difficultés scolaires et/ou comportementales, les services parascolaires sont sollicités.

Le développement de l'aide aux élèves intégrés en classes régulières

Les ressources pour l'aide des élèves intégrés dans les classes régulières (appuis ponctuels, formation continue des titulaires, documentation spécifique sur les problématiques comportementales et d'apprentissage, etc..) doivent être développées.

Certaines mesures sont prévues pour l'aide aux élèves en difficultés (soutien pédagogique, soutien par le mouvement, etc..), mais elles s'avèrent parfois insuffisantes pour le maintien de ces enfants dans des classes régulières. Des appuis en classe, plus fréquents et réguliers, sont souhaitables car ils permettent une prise en charge efficace et favorisent ce maintien.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ce projet s'inscrit dans le cadre des deux programmes de législature 2004-2008 et 2008-2012. En effet, dans le programme 2004-2008 du 28 février 2005, nous annonçons une réorganisation des structures administratives des écoles (point 2.5.2, page 26) et le projet direction 09 est cité dans le programme de législature 2008-2012 du 16 mars 2009 en page 18.

Conséquences sur les finances

L'estimation des coûts présentée dans le tableau ci-après se base sur les traitements moyens 2009 pour le poste à 100 %, plus les charges sociales des personnes en place actuellement pour les deux catégories de fonctions concernées.

Catégorie	Traitement moyen	Charges sociales	Total brut	Subv. cant.	Total net	Nb. postes suppl.	Coût total
Direction	147'600.-	30'500.-	178'100.-	-49'000.-	129'100.-	1.4	180'700.-
Secrétariat	71'900.-	15'400.-	87'300.-	-	87'300.-	1.0	87'300.-
Total						2.4	268'000.-

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet Direction 09 comportera l'augmentation de 1.4 poste de direction et d'un poste de secrétariat.

Collaboration intercommunale

Pour l'instant, le projet direction 09 ne touche que les écoles communales de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Toutefois, il s'inscrit dans la volonté du Canton de créer des cercles scolaires et chacun des trois secteurs peut être considéré comme un cercle scolaire, même si la volonté du Conseil communal et de la Commission scolaire est que la gestion, tant administrative que pédagogique, des trois secteurs poursuive le même but et respecte les mêmes règles. Nous signalons, toutefois, que le modèle proposé permet d'accueillir des écoles d'autres communes des Montagnes Neuchâteloises.

Nous vous signalons que nous sommes actuellement en discussion avec les communes de la Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel pour assumer la gestion de l'école secondaire, en collaboration avec ces communes. Au surplus, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont entendus pour que, dès la rentrée 2009-2010, on étudie une intégration des écoles des deux villes, sous la responsabilité d'une entité intercommunale.

Notre Conseil est persuadé que face à la volonté du Canton de cantonaliser toute l'école obligatoire, qui est actuellement de la compétence des communes, la seule alternative est la régionalisation de la gouvernance des écoles, sous la responsabilité des communes.

Eléments relatifs au développement durable

Le projet Direction 09 s'inscrit principalement dans l'axe social du développement durable. Il fait référence à la santé au sens large, à la formation, à la qualité des relations et des actions et au respect des personnes.

En lien avec le Concordat HarmoS et la Convention scolaire romande, il a comme fondement principal la dimension de proximité qui doit imprégner l'ensemble du fonctionnement et des relations au sein des écoles.

Le projet prône une meilleure connaissance des différents acteurs de l'école entre eux, visant ainsi à développer le bon climat des établissements, à renforcer le suivi des élèves, à collaborer dans la durée avec les familles et à favoriser la progression des élèves d'un cycle à l'autre.

De même, dans la méthodologie utilisée pour faire avancer le projet, une large place a été faite à la participation des enseignants, conduisant à un rapport qui est soutenu par le corps enseignant, comme le montre la consultation y relative.

L'aspect social du développement durable se retrouve ainsi au cœur des objectifs cités au chapitre 1 du rapport, au niveau pédagogique et au niveau des relations entre les directions, les enseignants, les élèves et les familles.

En revanche, l'axe environnemental du développement durable est moins présent dans un projet qui concerne essentiellement l'organisation d'un système.

Cependant, la nouvelle structure de direction renforcera sa collaboration avec le Service d'architecture et des bâtiments dans la mise en place d'une politique d'entretien des bâtiments scolaires visant à préserver la qualité et la fonctionnalité des bâtiments, ainsi qu'à contenir la consommation d'énergie.

De plus, la politique des secteurs développée dans le projet prend en compte la dimension liée à la mobilité, puisqu'elle place l'école au centre des quartiers, tendant ainsi à éviter, le plus possible, les déplacements inutiles.

Bilan après deux ans

Le Conseil communal s'engage à faire un bilan approfondi du fonctionnement de la nouvelle structure après deux années scolaires, soit dès août 2011. Il est toutefois évident que nous n'attendrons pas d'avoir atteint ce délai pour procéder aux ajustements qui nous apparaîtront nécessaires en fonction de l'expérience.

Au surplus, l'école chaux-de-fonnière ne pourra pas attendre deux ans pour procéder à certaines adaptations rendues nécessaires par la mise en vigueur progressive d'HarmoS ou par la mise en place de collaborations très étendues avec d'autres écoles de notre région qui pourraient aller jusqu'à une intégration complète.

II. CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Conseil d'établissement scolaire consultatif

Le 25 juin 2008, le Grand Conseil a adopté la Loi portant modification de la législation neuchâteloise concernant les commissions scolaires (Constitution d'un Conseil d'établissement scolaire consultatif). Le Conseil d'établissement scolaire verra le jour au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Les compétences qui lui sont confiées peuvent varier selon les établissements et selon les communes².

La principale différence entre l'ancien système (Commission scolaire - Conseil communal) et le nouveau (Conseil d'établissement scolaire - Conseil communal) réside dans le transfert au Conseil communal de la totalité des compétences décisionnelles précédemment dévolues à la Commission scolaire. Celle-ci disparaît de la liste des autorités au sens de la loi sur les communes (LCo)³. Le Conseil communal prend désormais toutes les décisions en matière scolaire qui sont de la compétence communale⁴. Contrairement à la Commission scolaire, qui avait un grand nombre de compétences décisionnelles, le conseil d'établissement scolaire est un organe consultatif.

Ce changement de principe, déjà matérialisé dans différentes lois cantonales⁵, nécessite que les communes se dotent d'un conseil d'établissement scolaire

² Source: Le Conseil d'établissement scolaire, Guide fixant le cadre général du Conseil d'établissement scolaire, DECS, Juillet 2008.

³ Abrogation de l'article 14 ch. 3 LCo.

⁴ Art. 30 ch. 7 modifié LCo.

⁵ LCo; Loi sur le statut de la fonction publique (LSt.) du 28 juin 1995; Loi sur les autorités scolaires (LAS) du 18 octobre 1983.

consultatif – et du règlement communal correspondant – pour les cycles primaires 1 et 2 de la scolarité obligatoire ainsi que pour le cycle secondaire 1 communal là où il existe⁶.

La législation cantonale règle un grand nombre de questions relatives aux futurs Conseils d'établissement scolaire. Elle laisse néanmoins aux communes une marge de manœuvre. Le Président de la Commission scolaire existante a jugé opportun de consulter cette dernière sur certaines questions de principe laissées à la compétence des communes.

Modifications réglementaires

A l'heure actuelle, les textes de la réglementation communale ayant trait à l'école sont les suivants :

- 20.11 Arrêté stipulant que l'autorité chargée de l'Ecole enfantine est la commission scolaire. 23 juin 2003 (CG).
- 21.10 Règlement de la Commission scolaire, 3 mars 1998 (commission scolaire).
- 21.11 Règlement de discipline interne pour l'Ecole primaire de La Chaux-de-Fonds, 20 juin 1995 (commission scolaire).
- 21.12 Règlement de l'Ecole secondaire, 7 avril 1998 (commission scolaire).
- 21.120 Règlement fixant les attributions et compétences des organes de décision et de participation de l'Ecole secondaire, 26 mars 1991 (commission scolaire).
- 21.121 Règlement interne de discipline de l'Ecole secondaire, 7 avril 1998 (commission scolaire).

Le Conseil communal a décidé de saisir l'occasion du présent rapport pour toiletter sa réglementation. La Commission scolaire étant vouée à disparaître à la fin de l'année scolaire 2008-2009, il doit en aller de même du règlement qui l'institue. Dans un futur proche, la coexistence du système de direction 08-09 et de Harmos rendra obsolète la distinction entre les écoles enfantines, primaires et secondaires. Il en ira de même en ce qui concerne les deux règlements de discipline, l'un pour l'école primaire et l'autre pour l'école secondaire.

Le Conseil communal souhaite concentrer la matière et éviter une inflation de la réglementation. Pour cette raison, partant du constat déjà exposé qu'une grande partie de la réglementation actuelle n'aura plus lieu d'être sous peu, il souhaite instaurer un système basé sur quatre piliers.

D'un côté, de la compétence de votre Conseil :

- le *Règlement du conseil d'établissement scolaire* fonde, en plus de la Loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964 et de la Loi concernant les autorités scolaires (LAS) du 18 octobre 1983, l'existence du conseil d'établissement scolaire (CES). Il détermine sa composition, son organisation et

⁶ Art. 31 al. 1-3 modifié LCo

ses compétences (voir le chapitre 1 ci-dessus). Ce règlement pourrait être modifié en fonction de l'intégration d'écoles d'autres communes dans la structure.

- le *Règlement de l'école* est le texte central de la nouvelle organisation. Il remplace le règlement de l'école secondaire. Il est également applicable à l'école primaire - pour laquelle il n'existe actuellement pas de texte - et à l'école enfantine. Il contient les dispositions fondamentales relatives à la structure de l'école (secteurs, cycles) et à son organisation (autorités, fonctionnement).

De l'autre côté, de la compétence du Conseil communal, moyennant pour le règlement de discipline une approbation du Conseil général et du Conseil d'Etat :

- le *Règlement de l'organe de participation des enseignants* qui remplace, tout en étendant son application à l'école primaire et à l'école enfantine, le règlement fixant les attributions et compétences des organes de direction et de participation de l'école secondaire du 26 mars 1991;
- le *Règlement de discipline de l'école* qui remplace le Règlement de discipline interne pour l'Ecole primaire de La Chaux-de-Fonds, 20 juin 1995 (Commission scolaire) et le Règlement interne de discipline de l'Ecole secondaire, 7 avril 1998. Compte tenu de la nouvelle structure de l'école et de l'identité d'objet de ces deux règlements, il a été estimé que la réunion dans un seul texte était opportune. Un règlement de discipline de l'école sera présenté pour approbation en juin au Conseil général.

Ce rapport a été soumis à la Commission scolaire qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} avril 2009.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

Date d'adoption par
le CG

REGLEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (RCES)

Le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la Loi concernant les autorités scolaires (LAS) du 18 octobre 1983,
Vu le règlement général (RG) du 28 septembre 1994,
Vu le règlement de l'école de La Chaux-de-Fonds du
Sur proposition du Conseil communal du 27 avril 2009,

arrête :

Titre I – COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

CHAPITRE I - MEMBRES

Composition

Art. premier

Le Conseil d'Etablissement scolaire (CES) est composé conformément aux articles 2 et suivants du présent règlement.

CHAPITRE II - DESIGNATIONS

Section 1: Les représentants des autorités communales

Généralités

Art. 2

¹Le Conseil général élit au début de la législature neuf membres du CES selon le système de la représentation proportionnelle. L'un des élus est obligatoirement membre du Conseil général.

²Le membre du Conseil communal, responsable du dicastère de l'instruction publique, préside le CES.

³Le CES organise lui-même son bureau.

Durée du mandat

Art. 3

¹La durée du mandat est de quatre ans, renouvelable au début de chaque législature.

²Si un représentant perd sa qualité de membre de l'autorité qui l'a désigné, il est réputé démissionnaire et celle-ci pourvoit à son remplacement dans les meilleurs délais.

Section 2: Les autres membres

Parents d'élèves

Art. 4

¹Les parents d'élèves sont représentés au CES par un membre et deux suppléants par secteur.

² La direction de secteur rencontre au moins deux fois par année le représentant des parents d'élèves au Conseil d'établissement scolaire et ses deux suppléants pour évoquer la vie de l'école.

Perte de statut

Art. 5

Si un représentant des parents au CES perd sa qualité de parent d'élève fréquentant une école du secteur, il est réputé démissionnaire et est remplacé par un de ses suppléants.

Corps enseignant

Art. 6

¹Au début de l'année scolaire, chaque Conseil de secteur désigne deux représentants au CES parmi les enseignants.

²Les deux représentants de chaque secteur ne peuvent pas appartenir au même cycle scolaire.

Direction et autres professionnels

Art. 7

Les trois directeurs de secteur, le directeur administratif des écoles et le médecin scolaire sont membres du CES.

Communautés étrangères

Art. 8

Le Conseil communal désigne au début de chaque législature au maximum cinq représentants des principales communautés étrangères représentées à La Chaux-de-Fonds.

Section 3: Autres dispositions

Art. 9

¹Le CES peut associer à ses travaux d'autres personnes, internes ou externes à l'administration, en fonction des thèmes abordés.

²Ses membres sont tenus au secret de fonction sauf décision contraire de la Commission.

CHAPITRE III - ENTREE EN FONCTION

Installation et organisation

Art. 10

Le membre du Conseil communal responsable de l'instruction publique, qui préside le CES, convoque la première séance de celui-ci.

Délai

Art. 11

L'installation du CES a lieu dès que possible après les élections communales.

CHAPITRE IV - DEMISSION**Art. 12**

Les démissions sont adressées par écrit à la Présidence du CES.

TITRE II - ORGANISATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Convocation

Art. 13

¹Le CES se réunit à intervalles réguliers.

²Il est convoqué par écrit.

³La convocation doit mentionner l'ordre du jour et être expédiée au moins dix jours à l'avance, sauf cas d'urgence.

Quorum et décisions

Art. 14

¹Le CES ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente.

²Toutefois, si une première convocation ne réunit pas cette majorité, les membres présents peuvent décider une nouvelle convocation par devoir, avec le même ordre du jour; les décisions ou les préavis du CES ainsi convoqué seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

³Les préavis du CES sont pris à la majorité absolue des votants.

⁴Le président ne vote pas.

⁵En cas d'égalité, le vote du vice-président est prépondérant.

Droit d'initiative

Art. 15

¹Tout membre du CES peut demander à ce qu'un objet soit porté à l'ordre du jour.

²Dans ce cas, il remet sa proposition par écrit au président du CES au moins 20 jours avant la tenue de la prochaine séance.

Récusation

Art. 16

¹Les représentants du corps enseignant ne peuvent pas participer aux discussions portant sur des cas particuliers d'enseignants (préavis d'engagement par exemple).

²Pour le surplus, les dispositions du Règlement général (RG) du 28 septembre 1994 s'appliquent à la récusation.

TITRE III - COMPETENCES

Art. 17

¹Le CES est un organe consultatif du Conseil communal. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

²Il participe à l'insertion de l'école dans la vie locale.

³Il appuie l'ensemble des acteurs de l'école dans l'accomplissement de leurs missions, notamment dans le domaine éducatif.

⁴Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'école et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

⁵Les compétences du CES sont notamment les suivantes:

- a) appuyer le Conseil communal dans sa gestion de l'école;
- b) préavisier les règlements internes de l'école;
- c) soutenir les professionnels de l'école, en particulier dans les tâches de prévention, d'éducation, de projets d'école et d'activités sportives et culturelles;
- d) établir les liens nécessaires entre tous les acteurs de l'école et le public en général;
- e) se préoccuper des besoins des usagers en matière de prise en charge des activités extrascolaires;
- f) proposer des mesures en matière de prestations communales, notamment les cantines scolaires, les devoirs surveillés, les journées à horaire continu;
- g) préavisier à l'attention du Conseil communal le budget et les comptes de l'école;
- h) préavisier à l'attention du Conseil communal les décisions en matière de personnel, soit notamment les engagements, les changements de taux d'activité et les nominations.

⁶Le CES peut être consulté par le Conseil communal sur toute autre question ayant trait aux cycles scolaires relevant de sa compétence.

TITRE IV - RAPPORT ANNUEL

Art. 18

Le CES établit chaque année un rapport d'activités à l'intention des autorités communales.

Rapport

TITRE V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Dispositions abrogées

Art. 19

Les dispositions suivantes sont abrogées :

20.11 Arrêté stipulant que l'autorité chargée de l'Ecole enfantine est la commission scolaire, 23 juin 2003

21.10 Règlement de la Commission scolaire, 3 mars 1998

Dispositions modifiées

Art. 20

Le Règlement général (RG) du 28 septembre 1994 est modifié comme suit:

Art. 17 al. 1

Les autorités communales sont le Conseil général, le Conseil communal, et toutes les commissions dont la loi ou la réglementation cantonale ordonne ou autorise la constitution.

Art. 126 ch. 1

1. Le Conseil d'établissement scolaire.

Art. 127 al. 2

Pour le Conseil d'établissement scolaire, le membre du Conseil communal qui préside ne vote pas. En cas d'égalité, le vote du vice-président est prépondérant.

Entrée en vigueur et disposition transitoire

Art. 21

¹Le présent règlement entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire de 40 jours qui suit sa publication dans la Feuille officielle mais au plus tôt le 17 août 2009.

²Le premier mandat se terminera à la fin de la législature 2008-2012.

Exécution

Art. 22

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement après les formalités légales.

**Date d'adoption
par le CG**

REGLEMENT DE L'ECOLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds,

Vu la loi concernant les autorités scolaires (LAS) du 18 octobre 1983;

Vu la loi sur l'organisation scolaire du 28 mars 1984,

Vu la loi sur l'école enfantine du 17 octobre 1983 notamment,

En vue de l'entrée en vigueur de l'accord intercantonal de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), du 14 juin 2007, notamment des nouveaux cycles scolaires,

Sur proposition du Conseil communal du 27 avril 2009 ;

arrête :

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Art. premier

¹L'école de La Chaux-de-Fonds dispense aux élèves domiciliés sur le territoire communal l'enseignement de l'école enfantine, de l'école primaire et de l'école secondaire inférieure.

²Les dispositions du présent règlement sont applicables à tous les degrés, sauf exception prévue par celui-ci.

TITRE II – DEFINITIONS

Art. 2

On entend par:

- a) secteur: portion du territoire de la ville constituant un ressort scolaire;
- b) école enfantine: 1^{ère} et 2^e enfantine;
- c) école primaire: cinq premières années de l'école obligatoire;
- d) école secondaire: quatre dernières années de l'école obligatoire;
- e) site scolaire: local ou ensemble de locaux servant à l'enseignement.

TITRE III – STRUCTURE ET ORGANISATION**CHAPITRE I - STRUCTURE**

Secteurs

Art. 3

¹Le territoire de la ville est découpé en trois secteurs scolaires dont les noms seront déterminés par le Conseil communal.

²Au début de chaque année scolaire, la direction générale détermine la liste des sites scolaires de chaque secteur.

³Les dispositions du présent règlement sont applicables aux trois secteurs, sauf exception prévue par celui-ci.

Attribution des élèves

Art. 4

¹Les élèves domiciliés dans un secteur fréquentent en principe les sites scolaires de celui-ci.

²La décision d'affectation des élèves est de la compétence de la direction générale.

Sites scolaires

Art. 5

Chaque secteur comprend des sites scolaires pour tous les degrés scolaires.

CHAPITRE II - ORGANISATION

Section 1: Autorités et compétences

Conseil communal

Art. 6

¹Le Conseil communal assume la responsabilité de la gestion de l'école publique communale.

²Ses compétences sont définies dans la loi concernant les autorités scolaires (LAS) du 18 octobre 1983⁷ et dans la loi sur l'école enfantine du 17 octobre 1983 notamment.

Direction générale

Art. 7

¹La direction générale est composée de trois directeurs de secteurs, dont l'un préside, et d'un directeur administratif.

²Elle assure la conduite générale de l'école. Ses compétences sont déterminées par le Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten) du 21 décembre 2005⁸.

³Le Conseil communal peut en outre lui déléguer une partie de ses attributions par voie réglementaire.

⁷ Art. 14 LAS

⁸ Art. 14 RSten

Direction de secteur	Art. 8 ¹Chaque direction de secteur est composée du directeur de secteur et de trois directeurs adjoints (un par cycle). ²Elle assure le bon fonctionnement de l'école dans le secteur concerné.
Conseil d'établissement scolaire	Art. 9 ¹Le Conseil communal entretient régulièrement des contacts avec le Conseil d'établissement scolaire (CES) afin d'assurer la bonne marche des affaires scolaires. ²Le CES est un organe consultatif dont la composition et les compétences sont définies dans la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964 et dans un règlement communal spécifique. Section 2: Participation des enseignants
Conseil de l'école	Art. 10 ¹Le Conseil de l'école est composé de dix-huit délégués des enseignants, soit deux par cycle dans chaque secteur, des neuf directeurs adjoints et des trois directeurs de secteur. Il est présidé par le président de la direction générale et se réunit au moins deux fois par année scolaire. ²Il décide des objectifs pédagogiques à long terme notamment dans les domaines de l'organisation de la vie scolaire, des relations avec les familles, des projets pédagogiques, des projets éducatifs extrascolaires et des relations direction-corps enseignant.
Conseil de secteur	Art. 11 ¹Le Conseil de secteur est composé des six délégués des enseignants représentant chaque cycle du secteur, des directeurs adjoints et du directeur du secteur, qui préside. ²Il examine les besoins particuliers du corps enseignant dans les domaines inhérents aux secteurs et à leurs spécificités et il fait des propositions au Conseil de l'école.
Conseil de cycle	Art. 12 ¹Le Conseil de cycle est composé de six délégués des enseignants représentant chacun des trois secteurs, des directeurs adjoints et du directeur de secteur responsable du cycle, qui préside. ²Il examine les besoins particuliers du corps enseignant dans les domaines inhérents aux cycles et à leurs spécificités et il fait des propositions au Conseil de l'école.
Dispositions d'exécution	Art. 13 Le Conseil communal adopte les dispositions d'exécution relative à la participation des enseignants, qui sont soumises à la sanction du Conseil d'Etat.

Communication	Section 3: Participation des parents d'élèves Art. 14 La direction de secteur rencontre au moins deux fois par année le représentant des parents d'élèves au Conseil d'établissement scolaire et ses deux suppléants pour évoquer la vie de l'école. Section 4: Directeurs, personnel enseignant et personnel administratif
Statut du personnel	Art. 15 ¹Le statut des directeurs d'école et du personnel enseignant est déterminé par la loi concernant le statut général du personnel relevant du budget de l'Etat (LSt) du 28 juin 1995 et la loi sur l'organisation scolaire (LOS) du 28 mars 1984⁹. ²Le statut du personnel administratif des écoles communales est régi par le droit communal, sous réserves de dispositions contraires de la LSt¹⁰.
Compétence	Section 5: Discipline Art. 16 ¹Le Conseil communal est compétent pour prendre à l'égard des élèves toute décision de nature sociale ou disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion¹¹. ²Il adopte à cet effet un règlement de discipline soumis à l'approbation du Conseil général et du Conseil d'Etat. ³Il peut déléguer tout ou partie de ses compétences disciplinaires à la direction générale.
	<u>TITRE IV – VOIES DE DROIT</u>
Recours	Art. 17 Les décisions prises par les autorités compétentes au sens du présent règlement et de ses dispositions d'exécution peuvent faire l'objet d'un recours au Département de l'éducation, de la culture et des sports dans les 30 jours à compter de sa notification.
	<u>TITRE V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES</u>
Dispositions abrogées	Art. 18 Le règlement de l'école secondaire (21.12), du 7 avril 1998 est abrogé.

⁹ Art. 33 et suivants LOS

¹⁰ Art. 34 LOS

¹¹ art. 14 al. 2 let. i LAS

Entrée en vigueur **Art. 19**

Le présent règlement entrera en vigueur à l'issue du délai référendaire de 40 jours qui suivra sa publication dans la feuille officielle.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Le groupe UDC a bien analysé le projet de réorganisation de notre école communale et en a pris acte. Cette nouvelle organisation, réalisée sur deux axes, permettra de mieux maîtriser l'enseignement dans son ensemble. Néanmoins, il est impératif que l'on mette tout en œuvre pour que la priorité reste l'élève. C'est lui seul qui doit être le centre de nos préoccupations. Il faut que nos enfants sortent de l'école en ayant tous les atouts pour affronter la vie réelle. Nous relevons également l'énorme travail réalisé par tous les acteurs concernés. Le projet Direction 09 résulte d'une volonté de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds, allant dans la perspective d'un changement engagé au niveau suisse romand et, bien sûr, cantonal. L'objectif final est d'être en phase avec HarmoS, une bien belle organisation, un bien beau projet, à condition que l'on ne perde pas pieds en nous éloignant quelque peu du rivage. La Commune de La Chaux-de-Fonds doit avoir une école de qualité, reconnue comme telle au niveau cantonal.

Concernant le niveau de l'élève, ce projet attache une attention toute particulière à l'intégration et au dépistage des enfants qui présentent des difficultés de toutes sortes. Nous adhérons à la mise en place de l'encadrement socio-éducatif. Mais notre école ne doit pas investir uniquement sur les enfants en difficultés, mais également favoriser l'avancement de ceux qui possèdent un potentiel égal ou supérieur à la moyenne. Il faut, dans tous les cas, trouver les moyens de favoriser cette catégorie d'élèves qui n'a pas toujours été bien formée dans certaines disciplines. Les études PISA démontrent que les élèves, suisses romands en particulier, ne sont de loin pas les mieux formés et que de nombreuses améliorations sont encore nécessaires. Nous espérons que cette nouvelle organisation nous permettra d'être meilleurs dans le futur.

Suite à l'analyse de ce rapport, le groupe UDC souhaite encore poser quelques questions :

Nous constatons que l'organisation administrative, avec une direction centralisée, facilitera le travail administratif des directeurs des centres. Ceux-ci devront s'occuper de l'organisation liée à la verticalisation, d'où notre question : Pourquoi faut-il un poste administratif supplémentaire ? Une direction centralisée au niveau administratif devrait nous apporter des gains de synergie et non le contraire.

Nous avons une préoccupation quant à la disparition de la Commission scolaire qui sera remplacée par une succession de Conseils, sans trop comprendre ce que deviendront les membres de cette Commission. En lien avec cette préoccupation, nous nous demandons jusqu'où ira l'influence du Canton et comment serons-nous à même de contrecarrer le poids des futures directives du SEO, sachant que le projet HarmoS, malgré ses directives d'uniformisation, laisse beaucoup de liberté d'action au Canton. Nous devons tout faire pour garantir une école régionale de qualité.

Notre dernière question concerne la représentation des parents des communautés étrangères dans notre Commune à grande variété. Pouvez-vous nous dire quels critères seront mis en place et quelles seront les communautés étrangères retenues ?

Le groupe UDC acceptera ce rapport et remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué favorablement à l'élaboration et à la conception de ce beau projet qui ne demande qu'à fleurir. Nous espérons vivement qu'il apportera les fruits espérés. Nous vous remercions de votre attention.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président, pour ma 1^{ère} intervention sous votre présidence, je me permettrai de dépasser légèrement les quelques minutes autorisées. Mais le sujet et l'investissement de tant d'acteurs le méritent et je vous remercie de votre compréhension.

Nous avons de la peine avec ce rapport. Il nous donne un goût d'inachevé. Nous l'avons lu attentivement, avec beaucoup d'intérêt et de questions. Pour certaines, nous avons déjà reçu des réponses plus ou moins convaincantes, lors de la présentation du document au Conseil général du 12 mai, d'autres nous interpellent encore. De cette réorganisation, nous en parlons depuis juin 2006. Nous sommes conscients qu'elle devait se faire, vu les nombreux défis auxquels l'école se doit de répondre. Les objectifs ont été définis, mais nous ne sommes de loin pas convaincus que les moyens utilisés pour y répondre soient l'aboutissement d'une réflexion achevée et constructive.

Je m'explique : nous sommes dans le domaine de l'humain, ce sont des enfants, des apprenants qui sont concernés en premier lieu, des élèves. Ne perdons pas de vue que les enfants et les jeunes doivent rester notre priorité dans ce dossier.

Devant et derrière eux, il y a des enseignants dont le travail principal est de faire grandir ces enfants, de les encourager à développer leurs savoirs, leurs compétences, leur être. Et le rapport qui nous est présenté nous parle principalement d'organisation à l'échelon supérieur. S'est-on posé la question principale : comment une institution peut-elle soutenir le travail des enseignants, quels moyens mettre à disposition des enseignants pour leur permettre d'être performants ? On le sait bien, la qualité d'un enseignement dépend bien sûr des aptitudes de l'apprenant à utiliser ce qui lui est enseigné pour se construire, mais aussi et surtout de l'enseignant, de sa capacité à entendre les besoins de l'élève et d'y répondre, de la cohérence de l'équipe pédagogique, des aides qu'il rencontre, des soutiens logistiques, matériels et de ses compétences relationnelles. Rien, dans le rapport, ne fait mention de cette réalité, comme si l'enseignant était au service de l'institution alors que cette réorganisation ne peut être qu'au service de la pédagogie et de l'élève.

Nous aimerions soulever quelques points qui nous tiennent à cœur et qui sont l'expression d'une réflexion intense au sein de notre parti.

Disons déjà que nous sommes acquis à la verticalité, telle qu'elle est présentée dans le rapport. Elle permet un meilleur suivi de l'élève, mais peut aussi engendrer un risque de stigmatisation de l'élève et de sa famille durant son cursus scolaire, tant au niveau de son comportement que de ses aptitudes. Aussi, nous saluons la mise en place d'un système d'encadrement socio-éducatif en réseau, bien doté, soutenu par des personnes et services ressources. Par contre, il n'est nullement précisé le financement de ces derniers. Il est important que cet encadrement dispose de moyens financiers qui lui permettent d'être performant, afin de pouvoir intervenir rapidement et offrir des solutions adéquates aux problèmes posés. Ces moyens doivent être augmentés car, rappelons-nous qu'il y a quelques années, ces moyens avaient été réduits, pensons aux classes de transition. Même si la répartition des charges entre la Confédération et le Canton n'est pas encore connue, nous attendons que nos Autorités s'investissent au maximum pour trouver les moyens de soutenir et de développer

l'enseignement spécialisé, ceci d'autant plus avec l'introduction d'HarmoS et compte tenu de l'indice social de notre ville et des questions d'intégration. Nous apprécions la volonté décrite dans le rapport d'accorder un soutien spécifique dès la 1^{ère} enfantine et nous appelons la future direction à une concrétisation judicieuse et sérieuse.

Quant à l'organisation de la direction, si nous pouvons adhérer à l'organigramme tel qu'il est présenté avec ses risques de lourdeurs, nous ne pouvons en revanche accepter le système de dotation. Nous sommes devant une incohérence. Il n'est pas permis à un projet de cette envergure et de cette importance de partir des personnes en place et de construire un système en fonction de leur disponibilité. Un des fils rouges de ce rapport est l'importance donnée au travail de la base en cycles. Un accent même particulier est mis sur le cycle 1 et nous sommes convaincus de son bien-fondé. Doter les postes de directrices adjointes de 60% ne peut répondre à cet accent. Il y a une incohérence entre la volonté dégagée dans le rapport et les moyens mis à disposition. Nous le regrettons vivement, ceci d'autant plus que le rapport validé par la Commission scolaire parlait d'un 70%, ce qui était déjà incohérent par rapport aux 85% proposés pour les cycles 2 et 3. Même si nous sommes conscients que les défis posés à ces 2 cycles sont également importants, pensons à la mise en place du statut des maîtres 5^{ème}/6^{ème} ou au système d'orientation.

D'un point de vue plus large, nous pouvons néanmoins nous étonner de l'augmentation de la dotation totale des membres de la direction alors que dans les autres services de la Commune, on restreint les postes.

Par contre, nous saluons l'émergence de proximité des directions qui leur permettra d'être plus à l'écoute des parents, des enseignants et des élèves, non seulement en cas de problèmes scolaires ou de comportement, mais aussi dans l'esprit de participer à la vie de l'école. Cette proximité est un plus pour l'école et nous espérons vraiment qu'elle permettra une meilleure régulation de la vie scolaire. Le fait que les directeurs adjoints puissent, voire doivent, garder des heures d'enseignement nous paraît aller dans ce sens. Les différents Conseils mis en place, donnant également la parole aux parents et aux communautés étrangères, apportent une certaine cohérence à l'organisation.

Nous souhaitons vivement que les visées de cette nouvelle organisation, telles qu'elles sont décrites en pages 9 et 10, donnent à l'école chaux-de-fonnière un nouvel élan et une structure accueillante, où tous les acteurs se sentent partie prenante. Puisse toutes ces réflexions et idées généreuses dépasser les intentions !

Par rapport à la structure des délégués, nous soutenons la structure à 18 délégués avec une décharge de 2 périodes. Ceux-ci peuvent être le garant, non seulement d'une bonne relation enseignants/direction et d'une participation constructive des enseignants, mais aussi le ferment d'initiatives, de réflexions et de visions. Il sera important de bien définir leur cahier des charges et de préciser la portée de leur mandat.

Nous comprenons fort bien que cette nouvelle organisation demande un renforcement administratif à travers une décentralisation, avec ses risques de doublons, voire de "triblettes" (3 secteurs). Le rapport justifie la présence de 2 secrétariats pour le secteur sud, par des questions d'éloignement. Si déjà, pourquoi ne pas mettre un secrétariat à Bellevue par exemple et aux Gentianes ou aux Foulets.

D'autre part, nous pouvons souhaiter que le renforcement des secrétariats permettra une diminution de la charge administrative des enseignants et non pas seulement une stabilisation comme décrit dans les objectifs. Dans ce cadre, il nous paraîtrait judicieux de dégager d'autres types de communication. Il n'est pas normal que les enseignants passent près d'une demi-heure par jour à trier des courriels qui ne les concernent pas forcément, aux dépens de leur enseignement. Pensons aussi à toutes les réformes qu'ils doivent déjà ingurgiter...souvent dans l'urgence. Si nous voulons que les enseignants puissent se consacrer entièrement à leur classe, donnons leur les moyens en les libérant de l'inutile !

Un dernier point nous a interpellés. Suite à la description faite dans le rapport, nous ne sentons pas un enthousiasme chaleureux des enseignants à cette réorganisation. Les résultats de la consultation en sont une preuve. S'est-on posé la question de ce manque d'enthousiasme ? Est-ce le sentiment de l'urgence ? d'une participation partielle dans les groupes de travail ? d'une lassitude ? Nous souhaitons vivement que la mise en place permettra d'estomper les nombreuses réticences.

Par ailleurs, dans le même domaine, nous regrettons que devant l'urgence, les membres de la Commission scolaire aient souvent eu l'impression d'être mis devant le fait accompli et qu'ils n'aient même pas eu le temps de valider ce dernier rapport dans sa forme définitive.

Plus de temps aurait aussi permis de développer un peu plus sérieusement le chapitre du développement durable. Le réduire à une question sociale et d'entretien des bâtiments nous paraît légèrement réducteur.

Et nous terminons par un souhait : puisque l'Etat a mis gracieusement à disposition une consultante-experte, il nous paraîtrait intéressant que cette dernière puisse suivre le processus de mise en place de cette réorganisation et participer ainsi à une évaluation de qualité que ne manqueront pas de faire les artisans de cette réforme.

Considérant ce qui précède, notre groupe conditionne l'acceptation du rapport aux garanties et aux réponses que le Conseil Communal donnera. Une prise en compte générale de nos remarques nous motiverait à considérer positivement le rapport. Si nos doutes persistent, nous pourrions le refuser ou choisir de nous abstenir afin de ne pas cautionner un projet dont le fond est valable mais dont les propositions pour répondre aux nombreux défis ne correspondent pas à celles que nous attendons. En final, le groupe des Verts donnera liberté de vote. Merci.

Mme Fabienne Girardin, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP remercie la Commission scolaire, la Direction des écoles et le Conseil communal pour les nombreuses heures de travail passées à l'élaboration de ce rapport. Nous saluons également l'énergie des personnes engagées dans ce processus à vouloir apporter des solutions aux problématiques et enjeux soulevés. HarmoS se profile à l'horizon 2011 et il faudra bien faire avec les modifications qu'il imposera. La cantonalisation menace l'existence des écoles communales. La suppression de la Commission scolaire modifie le champ de compétences décisionnelles. Pour faire face aux changements importants, le rapport nous propose une nouvelle organisation des écoles communales. Solidement réfléchie, établie et défendue, cette organisation serait la panacée qui devrait nous préserver de tous les maux à venir. Nous, représentants du POP, nous doutons que cela puisse en être ainsi. Il faut une bonne dose de foi pour

croire que des solutions de gestion puissent répondre à des questions de fond. Or, si nous examinons le terrain de plus près, la réalité nous pose toute une série de questions qui restent sans réponse. Cette nouvelle structure régionale est un louable effort pour sauver quelque chose qui nous appartient encore. Mais quoi exactement ? Ainsi, la proximité. En quoi ce nouveau projet sera-t-il plus régional, plus proche des élèves, des parents que celui actuel ? Cela permettra-t-il de garder une autonomie chaux-de-fonnière et régionale ? Pour cela, il faudra une entité forte, que la création toute relative de secteurs ne peut suffire à elle seule à assurer. Pour prendre le rapport à son strict niveau organisationnel, il nous semble également peu convaincant. Comment communiquer dans des structures directoriales aussi importantes ? Est-ce que le temps passé en colloque ne sera pas pris au détriment de la pratique sur le terrain et de la réflexion pédagogique ? Le risque est soulevé et réel que finalement la Direction soit déconnectée du terrain et que des décisions soient prises en décalage avec ce qu'il se vit au quotidien.

Quant aux conséquences sur les niveaux d'enseignement, on peine à voir comment l'importance et la spécificité de chaque cycle ont été prises en compte. Ainsi, les inquiétudes sourdes de l'école enfantine qui craint de devenir le parent pauvre de la scolarité et encore, la peur de voir des prestations pédagogiques du primaire disparaître. Un sentiment de perte d'autonomie et de sens, en contradiction avec les buts affirmés du rapport et qui apparaît à tous les niveaux du cursus, en particulier au moment clé des cycles scolaires. Il fut un temps où l'école communale de La Chaux-de-Fonds était novatrice. Elle proposait, elle menait des expériences, elle était ouverte, en particulier aux activités créatrices. En cela, elle a été un modèle. Nous craignons que la nouvelle structure proposée, en normalisant tout le cursus scolaire, appauvrisse la pédagogie et les moyens mis à disposition de l'enseignement et des élèves. Alors que des efforts devraient être consentis pour augmenter le soutien dans les classes d'intégration et pour les enfants en grandes difficultés, les moyens sont donnés aux structures organisationnelles. Maigre consolation : le service socio-éducatif est renforcé, mais encore faudra-t-il qu'il ne produise pas d'effets pervers.

Mesdames et Messieurs, puisqu'il faut un si long rapport pour justifier un nouvel organigramme, au moins aurions-nous souhaité trouver dans celui-ci un exposé des problèmes que le projet Direction 09 va contribuer à résoudre, tout en nous rendant attentifs à ce qu'il ne pourra pas résoudre. L'entrée en vigueur progressive, sur 4 à 6 ans d'HarmoS, à partir de 2011 va apporter son lot de questions et de difficultés à résoudre. Cela va impliquer plusieurs années de flottements et d'incertitudes pour l'ensemble des écoles, y compris celle de La Chaux-de-Fonds. En quoi la structure que nous sommes appelés à choisir ce soir, sera-t-elle un appui ? Se pourrait-il que nous soyons en présence d'une coquille vide qui attend son contenu ? Malheureusement pour nous, si nous avons encore le privilège de poser ces questions, nous n'avons d'ores et déjà plus le pouvoir d'infléchir et d'orienter les choix politiques car ce soir, cerise sur le gâteau, nous allons entériner la perte de la Commission scolaire en acceptant la création de la CES. Nous déplorons la disparition des Commissions scolaires et nous mesurons tout ce que nous aurons à perdre comme collectivité, alors que les choix futurs nous seront imposés par le haut. D'ailleurs, c'est peut-être le moment de relever qu'il se pourrait bien qu'avec la volonté affirmée de coller au plus près à l'évolution générale de la scolarité et des volontés du Canton, la cantonalisa-

tion contre laquelle nous faisons le vœu de lutter, se fera grâce à nous. La Chaux-de-Fonds, fidèle à elle-même, aura été, une fois encore, un modèle.

Devant tant d'inquiétudes et de scepticisme, il va sans dire que le POP, bien que pas unanimement opposé à ce rapport, ne pourra pas l'accepter sans obtenir certaines garanties. C'est pourquoi, nous déposons ce soir un postulat. Nous demandons au Conseil communal plus qu'un bilan, une évaluation. Celle-ci ne portera pas uniquement sur la structure mise en place, mais également sur le contenu pédagogique. De même, nous attendons du Conseil communal qu'il nous informe des nouveaux éléments qui interviendront avec l'entrée en vigueur progressive d'HarmoS.

Pour terminer, nous remercions et rendons hommage à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement, avec passion et désintéressement, pour faire de nos écoles communales ce qu'elles sont, les enseignantes et enseignants d'hier et d'aujourd'hui.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le groupe socialiste a étudié le rapport relatif à la réorganisation des écoles communales de manière approfondie, puisqu'il a fait l'objet d'une assemblée générale de section. Nous saluons ce rapport, fruit d'un long travail, d'une implication importante de la part des différents acteurs : le Conseil communal, la Direction des écoles, les enseignants.

Pour bien comprendre l'objectif du rapport, il faut d'emblée distinguer plusieurs aspects : l'introduction d'HarmoS dès 2011, le Conseil d'établissement scolaire voulu par le Grand conseil et enfin, la réorganisation des écoles communales. Voilà sans doute la complexité du propos. Si le rapport est centré sur des aspects d'organisation, il doit néanmoins tenir compte des autres niveaux pour être en cohérence avec eux. A la demande du Canton, le projet devait pouvoir être répliqué dans d'autres communes.

L'introduction d'HarmoS dès 2011 va générer un changement profond. Les futurs cycles vont bouleverser l'agencement actuel, notamment les cycles 1 et 2. La proposition d'organisation faite dans ce rapport s'inscrit en cohérence avec ce changement à venir, sur lequel, rappelons-le, nous n'avons pas de prise. Le Conseil communal nous propose donc d'anticiper en proposant une organisation capable "d'absorber" HarmoS.

La lecture du rapport nous permet d'emblée de relever quelques points forts, construits autour des élèves, centre de nos préoccupations :

- La verticalité,
- La proximité,
- Le sentiment d'appartenance,
- La participation des enseignants dans la conduite du projet,
- L'attention aux élèves en difficulté.

La verticalité permettra à des enfants d'accomplir leur scolarité dans un même secteur, piloté par la même équipe de direction, la même équipe d'enseignants et la même équipe socio-éducative. Le "saut", souvent évoqué entre les différentes écoles, devrait sans aucun doute être atténué. La verticalité va gommer certaines disparités entre les écoles, disparités parfois vécues en termes de privilèges ou d'iniquités. La

verticalité permettra à des enseignants primaires et secondaires (futurs cycles 2 et 3) de travailler ensemble. Le suivi des élèves en difficulté sera rendu plus aisé sur l'ensemble de la scolarité, les liens avec les familles n'ayant pas à se reconstruire lors du passage d'une école à l'autre.

La proximité des équipes de direction sera améliorée, même s'il n'est pas possible de doter chaque collège d'un directeur et d'un secrétariat. Néanmoins, la répartition en secteur et ensuite en cycle permettra à chaque directeur-adjoint d'être plus disponible pour les enseignants et les élèves, d'être davantage présent dans les classes, ce qui est, rappelons-le, un souhait du corps enseignant.

Le besoin d'appartenance est nécessaire à l'être humain pour grandir et vivre de manière harmonieuse. Si la création des 3 secteurs reste pour l'instant un exercice théorique, il sera indispensable de travailler à la création de ce sentiment d'appartenance, au travers de projet de centres, de secteurs et d'écoles. Nous partageons l'avis du Conseil communal que de tels projets peuvent contribuer à un bon climat.

Autre point important pour notre groupe, celui de la participation des enseignants dans la conception du projet. En effet, ce sont environ 40 ou 50 enseignants qui ont œuvré dans les différents groupes. Nous saluons également la consultation faite auprès du corps enseignant en janvier 2008, qui a permis de déterminer une adhésion au projet, même si elle est accompagnée de critiques. C'est humain de vouloir préserver ses acquis, de résister à certains changements, surtout lorsqu'ils sont conséquents. La participation, telle qu'elle a été imaginée, permet de se projeter dans cette nouvelle organisation de manière plus précise, et, à priori, de se rassurer. C'est donc un point essentiel, facteur de réussite. Dans ce sens, la participation des enseignants ne doit pas se limiter à la conception du projet, mais aussi à sa mise en œuvre. C'est pourquoi, nous partageons l'avis de la Commission scolaire pour la variante à 18 délégués (avec 2 périodes de décharge) dans les différents conseils. Il est essentiel de maintenir une participation significative des enseignants dans cette mise sur pied, en tout cas pendant les 2 premières années.

J'en viens à l'attention particulière aux élèves en difficulté. L'organisation pluridisciplinaire de l'encadrement socio-éducatif permettra d'appréhender de manière pointue les situations d'élèves, souvent complexes. Le suivi vertical permettra assurément un accompagnement performant, en particulier avec les familles. Attention à l'envers de la médaille, à savoir l'étiquetage de l'élève dit "difficile", qui peut, lui aussi, l'accompagner.... verticalement.

Nous saluons l'augmentation de l'appui en 1^{ère} enfantine, dont le manque se faisait sentir depuis plusieurs années.

Quant à la scolarisation spécialisée, qui est du ressort du Canton, il est important à nos yeux de maintenir une offre variée, tenant compte des handicaps et difficultés scolaires diverses et de ne pas prôner l'intégration d'élèves en difficulté dans les classes sans projet, ni moyens pédagogiques appropriés. Une suggestion a été faite au sein de notre groupe pour développer l'idée du "grand frère" qui parrainerait un nouvel arrivant issu d'une autre culture.

A propos du Conseil d'établissement scolaire, nous prenons acte de la future disparition de la Commission scolaire, au profit du CES, organe consultatif, et du transfert au Conseil communal de ses compétences décisionnelles. Nous approuvons également l'actualisation des différents règlements.

J'en viens maintenant aux questions soulevées par notre groupe :

- Les objectifs poursuivis sont multiples et ambitieux : contribuer à la diminution de l'échec scolaire, favoriser l'insertion professionnelle, réduire la violence et les incivilités. Un bilan approfondi sera fait dès août 2011, mais comment vérifier de tels objectifs ?
- Passer de l'horizontal au vertical, c'est un changement de logique, de paradigme qui prendra un peu de temps. Comment cet accompagnement va-t-il s'organiser ?
- Comment le sentiment d'appartenance à un même secteur sera-t-il développé, non seulement entre les enfants, mais aussi entre les enseignants et comment la Direction de l'école s'y prendra-t-elle pour construire conjointement l'identité des trois secteurs et l'identité globale de l'école ?
- La répartition des tâches entre directeurs de secteurs et directeurs-adjoints est encore indifférenciée. Certaines tâches se chevauchent largement. Nous sentons que le travail est en cours. Comment la Direction va-t-elle s'y prendre pour clarifier cette répartition ?
- Le futur cycle 1, entre les changements à venir et la volonté de développer le dépistage, est le moins doté en poste de direction, pourquoi une telle situation ?
- Le futur cycle 2 sera doté de 3 nouveaux directeurs-adjoints. N'est-ce pas un inconvénient, compte tenu des échéances liées à HarmoS ?
- Y aura-t-il une marge de manœuvre avec HarmoS pour donner une couleur particulière à l'école chaux-de-fonnière ?

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce rapport et attend avec intérêt les réponses aux questions évoquées. Merci de votre attention.

M. Frédéric Hainard, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Puisqu'il est d'usage ce soir de dire combien de temps nous prendrons la parole, j'essaierai de la tenir moins d'une minute.

Le groupe PLR a pris acte de ce rapport fort complet que nous qualifions même de bonne qualité, parce qu'il a été examiné par les directions, par les groupes de travail internes aux enseignants, par la Commission scolaire, par le Comité de pilotage, par les partis politiques, puis ce soir par le Conseil général et nous nous réjouissons de cette large consultation. Ne dit-on pas d'ailleurs qu'une consultation large et détaillée est garante de débats courts ?

Rappelons aussi que les acteurs de l'école ont été consultés : les directions et enseignants des trois écoles, que nous n'appellerons plus, je l'espère, Ecole enfantine, Ecole primaire et Ecole secondaire, mais Ecole de La Chaux-de-Fonds.

En résumé, le PLR acceptera, avec un enthousiasme non dissimulé, ce rapport et nous estimons en effet inutile de continuer d'en discuter le contenu entre 41, alors qu'il a été examiné par plus de 100 personnes, ces 5 dernières années. Nous vous remercions.

M. Didier Berberat, Conseiller communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens tout d'abord, au nom du Conseil communal, à remercier les groupes de l'accueil fait à ce rapport. Il y a beaucoup de questions, mais nous n'avons pas senti d'opposition ferme à ce rapport, qui propose une école intégrée (vous l'avez relevé) une école de qualité qui fonctionne par secteurs. Ce rapport Direction 09 est le fruit d'un long travail, qui a débuté en 2006, sur mandat de la Commission scolaire, avec la participation active des directions et d'environ 50 personnes dans les 6 groupes de travail : Groupe de pilotage, Groupe de projet, etc... Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes, notamment les directions et les enseignants, qui se sont beaucoup engagées dans ce projet.

Même si, à première vue, il semble s'agir avant tout d'une modification de structure organisationnelle, ce projet a aussi des conséquences importantes sur la pédagogie, puisqu'il renforce les directions et crée un véritable réseau socio-éducatif. Les objectifs du rapport sont :

- contribuer à la diminution de l'échec scolaire,
- favoriser l'insertion socio-professionnelle,
- une continuité des pratiques pédagogiques,
- une politique commune en matière d'évaluation du travail des élèves,
- un meilleur suivi du cursus des élèves d'un cycle à l'autre,
- favoriser le sentiment d'appartenance,
- réduire la violence et les incivilités,
- renforcer le lien école-famille.

Quand on dit que nous n'avons pas assez parlé des élèves et que nous ne mettons pas la priorité sur les élèves, je ne sais pas ce qu'il faut faire ! Il est vrai que si vous faites une recherche par mots-clés dans le rapport, vous ne trouverez pas 250 fois le mot "élèves" ! Une direction ne se crée pas pour tourner pour elle-même ou à vide, mais pour encadrer et aider des enseignants, qui eux, sont là pour s'occuper des élèves. Je peux rassurer Mme Mumenthaler et M. Hess, la priorité sera mise sur les élèves, ce que nous avons toujours fait.

Il existe toutefois des limites au projet, dans la mesure où les compétences en matière d'Instruction publique sont partagées entre les communes et le Canton et que la pédagogie est avant tout du ressort cantonal (les programmes scolaires, les branches enseignées, le nombre d'heures hebdomadaires). Au niveau communal, nous ne pouvons pas créer des choses que nous n'avons pas le droit de faire. Nous avons une petite marge de manœuvre, dont nous profiterons pour donner à l'Ecole chaux-de-fonnière une couleur d'ouverture sur le monde, sur la culture, sur les institutions culturelles.

De plus, beaucoup de points ne sont pas encore éclaircis en ce qui concerne HarmoS, puisque 10 groupes de travail, dans lesquels les Autorités scolaires et les écoles de notre Ville sont représentées, planchent actuellement sur ce que devra être l'Ecole neuchâteloise de demain et d'après-demain.

S'il fallait lui trouver un seul mérite (mais il en a beaucoup d'autres) ce projet nous permet d'anticiper les profondes mutations que subira l'école avec HarmoS. Par

exemple, le fait d'organiser les cycles selon HarmoS, nous permettra notamment de préparer la fusion de l'école enfantine et des 2 premières années de l'école primaire pour 2011. C'est une bonne chose que d'avoir deux ans pour le faire. Le travail n'est pas précipité ou inachevé. Ce projet a été beaucoup discuté à la Commission scolaire et quand on nous fait la remarque que la Commission scolaire a été mise devant le fait accompli, je crois qu'on nous fait un faux procès. Bien qu'elle n'ait pas vu le rapport définitif, la Commission a été consultée trois fois, sans compter le nombre de fois où nous avons donné des informations partielles sur l'avancée du projet. D'ailleurs, elle a réservé un bon accueil à ce rapport.

Au surplus, ce projet a reçu un très bon accueil de la part du Canton, une fois n'est pas coutume. En effet, celui-ci préfigure les cercles scolaires voulus par le Canton. On ne peut pas dire que ceux-ci sont un prélude à la cantonalisation. Le fait de mettre sur pied Direction 09 permettra de rendre l'école chaux-de-fonnière plus forte, avec une gouvernance plus forte, au niveau des directions. Ceci nous permettra d'expliquer au Canton et de se battre, s'il le faut, pour que la solution soit la régionalisation et non la cantonalisation, puisque nous y sommes totalement opposés. Nous partons du principe que la seule alternative existante pour l'éviter, c'est le fait de se mettre ensemble. Nous avons des contacts avancés avec les communes de la Vallée des Ponts, pour l'école secondaire. Nous nous sommes mis d'accord, avec les Conseillers communaux du Locle, sur le fait que, dès la rentrée scolaire prochaine, nous discuterons de la mise en commun, à terme, des ressources scolaires, c'est-à-dire le fait de créer une seule école pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, voire même une seule école pour les Montagnes neuchâteloises. Je crois que c'est avec ce genre d'école forte que nous arriverons à lutter contre la volonté actuelle de l'Etat de cantonaliser certaines choses, pas seulement le scolaire, puisqu'on parle maintenant aussi du social.

Enfin, nous avons souhaité vous proposer, suite à la décision du Grand Conseil, une forme de Conseil d'établissement scolaire qui s'apparente le plus possible à la Commission scolaire actuelle. Certains ont regretté la disparition de cette dernière. Je la regrette avec vous. Je dois admettre que 4 partis sur 5 au Grand conseil ont demandé à ce qu'elle soit supprimée. La Commission législative a planché, j'ai représenté l'Association des communes neuchâteloises lors de 4 ou 5 séances pour défendre les intérêts des communes. Mais le Grand Conseil a tranché et il a décidé de supprimer les commissions scolaires. Et le Grand Conseil, même s'il a tort, a toujours raison ! Nous avons fait en sorte que le Conseil d'établissement scolaire ait les mêmes compétences que la Commission scolaire, sous réserve que celles-ci seront consultatives et non plus décisionnelles. De même, nous avons souhaité continuer à associer à la vie de l'école les milieux politiques, le corps enseignant, les communautés étrangères et nous avons introduit une représentation conséquente des parents, considérés comme des partenaires à part entière de la vie scolaire.

Il est bien entendu que nous n'allons pas seulement nous occuper des élèves en difficultés. Nous ne l'avons d'ailleurs jamais fait. Il est clair que nous développerons des structures pour lutter le plus possible contre l'échec scolaire. Cela nous paraît important pour qu'il y ait une égalité des chances entre les enfants. Mais il nous paraît tout aussi important que les enfants qui vont bien puissent se développer et suivre des cours normalement. Je ne crois pas que l'on puisse dire que nous faisons une sorte de nivellement par le bas et que les enfants en difficulté mettent dans une situa-

tion difficile tous les autres élèves qui fonctionnent bien, ceci d'autant plus que ces derniers sont majoritaires.

Pourquoi un poste administratif supplémentaire ? Parce qu'après une phase de centralisation au niveau des directions des écoles enfantines, primaires et secondaires, nous allons décentraliser les directions. Il est clair qu'avec quatre directeurs par secteur, il était normal d'augmenter un peu le personnel, ceci d'autant plus que nous avons augmenté les postes de direction de 1.4 postes. C'est une augmentation limitée et nous avons réparti clairement les tâches entre les compétences centrales de Serre 14 et compétences décentralisées des quatre secrétariats.

Concernant la représentation des parents, des élections, par les parents eux-mêmes, dans chaque secteur, délèguons 3 personnes au Conseil d'établissement scolaire. Pour la représentation des communautés étrangères, le Conseil communal demandera aux communautés les plus importantes de notre ville de déléguer une personne. Cela sera vraisemblablement les communautés les plus représentées historiquement : italienne, portugaise, turque, kurde, africaine, d'ex-Yougoslavie et autres. Nous examinerons du point de vue numérique et des problèmes que l'on peut avoir avec certaines catégories d'élèves, quelles sont les communautés qui devraient rejoindre le Conseil d'établissement scolaire.

Mme Mumenthaler, je vais tenter de vous convaincre que le projet est bon !

Ce projet est le résultat d'un long travail qui a mobilisé beaucoup de personnes. Il y a encore des questions sans réponse, puisqu'elles ne relèvent pas de la compétence communale. Vous dites "l'organisation avant tout !". Mais je crois vraiment que l'organisation des directions est très importante et doit bien fonctionner car c'est la structure des directions qui conditionne le fonctionnement du corps enseignant, la façon dont le corps enseignant peut s'occuper des élèves. Notre compétence au niveau communal est surtout d'organiser l'école et il est normal de mettre en place cette organisation un peu nouvelle qui remplace l'horizontalité par la verticalité.

Je crois que les enseignants ressentent le besoin d'avoir plus de contacts avec les directions. L'augmentation de l'effectif des postes de direction engendre un meilleur suivi de l'enseignement et les contacts seront encore plus fructueux et intenses que ceux qui existent actuellement. D'ailleurs, nous avons déjà observé un changement puisqu'il y a deux ans, lorsque nous avons renforcé la direction de l'école primaire, nous avons remarqué que les 2.5 postes de directeur qui se déplacent dans les quartiers ont vraiment amélioré les contacts avec le corps enseignant. Cela permet aux enseignants de faire part de leurs préoccupations, et Dieu sait s'ils en ont.

Nous avons aussi développé l'encadrement socio-éducatif. En 8 ans, nous avons plus que doublé l'effectif (le service socio-éducatif, la classe UPE, la classe CRIC, la classe OASIS). Il me semble que nous n'avons jamais réduit les classes de transition. Je ne crois pas que, dans les programmes d'économies, nous ayons essayé de supprimer ce genre de choses. En effet, nous avons supprimé les camps, nous avons légèrement augmenté les effectifs de classes, mais je ne crois pas que nous ayons baissé le nombre de classes de transition.

Concernant la dotation du cycle 1, en Commission scolaire, nous avons prévu 3 postes à 70%. Mais lorsque nous avons rencontré les personnes occupant actuellement un poste de cadre de direction (notamment les directrices adjointes des écoles enfantines et primaires) nous avons discuté de la dotation idéale. Ces personnes nous

ont dit clairement que 70% était un minimum. Par contre, ces personnes ont également des charges familiales et vous nous donnerez acte qu'il est normal que nous essayions de concilier la vie professionnelle et familiale. C'est pourquoi nous avons trouvé une solution qui pour l'instant, dotera ces trois postes de directrices adjointes de 60% chacune, soit 180%. A l'heure actuelle, il y a 100% à l'Ecole enfantine. Nous ajoutons 2 années et je ne crois pas que 180% représentent un taux d'encadrement beaucoup plus bas, en fonction du nombre d'élèves. Nous nous sommes toujours engagés à augmenter la dotation, si la nécessité est constatée. Nous en discuterons dans le cadre du Conseil d'établissement scolaire, avec le Conseil communal, afin de ne pas se retrouver dans une situation où le cycle 1 se sente prétérité par rapport aux autres cycles.

Une solution serait que la Directrice du Cycle 1 d'un des secteurs puisse éventuellement, pendant un an ou deux, ne pas donner d'heures d'enseignement et que, pendant la période de fusion des deux écoles, elle puisse travailler à 100%. Ceci permettrait d'avoir une force de travail assez grande pour relever les défis qui attendent l'Ecole enfantine et les deux premières années de l'Ecole primaire.

Je ne crois pas qu'il y ait de risques de doublons entre les directions, parce que, dans les slides que vous avez vus la semaine passée, nous avons déjà clairement défini quelles seraient les tâches de chaque directeur de secteur et de chaque directeur de cycle. Nous avons encore quelques mois pour les revoir, mais au fur à mesure des expériences, nous essayerons d'affiner ce partage des compétences.

Il y a deux secrétariats au sud, car le secteur est plus vaste (Esplanade, Cornes-Morel, Foulets) et parce que nous estimions que, pour l'instant, il était difficile de faire un seul secrétariat. Pourquoi Crêtets-Bellevue et pas Bellevue-Gentianes ou Bellevue-Foulets ? Ce serait envisageable, mais c'est pour des motifs pratiques que nous avons choisi cette solution, car nous avons déjà les locaux. Puisque nous commençons avec cette expérience, nous faisons un essai de quelques temps et verrons si la localisation à Bellevue et/ou aux Crêtets est la plus judicieuse, étant entendu que nous pourrions changer. Mais nous ne souhaitons pas faire de lourds investissements en matière de construction (entre CHF 100'000. — et CHF 150'000. — pour créer des secrétariats) et rester avec les structures qui existent actuellement.

Il y a une très bonne participation de la part du corps enseignant de l'Ecole enfantine, une participation moyenne de la part du corps enseignant de l'Ecole primaire et une participation assez faible de la part du corps enseignant de l'Ecole secondaire, ceci pour deux raisons : l'Ecole enfantine et le début de l'Ecole primaire subiront davantage de changements liés à HarmoS, ces prochaines années, puisque ces quatre années seront fondues en une seule nouvelle école pour arriver au premier cycle 1-4. D'autre part, le corps enseignant de l'Ecole secondaire a déjà dû subir une profonde mutation en 2006, avec la création de Direction 06, organigramme provisoire, dans l'attente de Direction 09. Les changements prévus sont donc peu importants pour l'Ecole secondaire. La 6^{ème} année est transférée de l'Ecole secondaire à l'Ecole primaire, mais les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années ne subissent pratiquement pas de changements. De plus, ce sont les trois directeurs et directrices adjoint(e)s de l'Ecole secondaire qui occuperont les postes de directeurs et directrices de cycles.

Le taux de participation du corps enseignant est d'environ 50% et on peut dire que c'est mieux que le taux de participation du corps électoral lors de certaines élec-

tions. Nous ne voulions pas obliger les personnes à s'exprimer mais nous avons pu travailler avec un échantillon qui nous paraît représentatif.

Concernant l'évaluation après deux ans, je vous propose que nous attendions le postulat de Mme Girardin pour en discuter, postulat que nous pourrions éventuellement accepter en fixant quelques limites, notamment concernant les questions pédagogiques. En effet, nous pourrions faire une évaluation des questions pédagogiques qui sont de notre compétence, mais nous ne pourrions pas évaluer tout ce qu'il se passe et tout ce qui est décidé.

Il faut avoir de la foi dans ce métier, mais il faut aussi en avoir pour être Conseiller général. Nous croyons en ce projet parce que nous nous sommes beaucoup impliqués.

La structure régionale est-elle une bonne solution pour faire face à une cantonalisation ? Je l'ai déjà dit, je crois que c'est la seule alternative. Pour beaucoup de communes (je ne parle pas de La Chaux-de-Fonds qui pourrait très bien vivre en tant qu'entité communale, par rapport au reste du canton) il n'y a pas d'autres choix que de se mettre ensemble.

Ce projet n'est-il pas un projet qui nous fait nous tirer une balle dans le pied et qui poussera le Canton à cantonaliser ? Je ne crois pas car j'ai l'impression que le fait d'avoir mis sur pieds Direction 09 est une bonne chose qui nous permettra de renforcer les directions. Il est certain que le Canton est très intéressé par la structure de direction et nous sommes prêts à aller dans le sens du Canton qui souhaite que nous ayons une dizaine de cercles scolaires sur l'ensemble du territoire. Par contre, nous insistons sur le fait que ces trois secteurs doivent être dirigés au niveau politique par une entité intercommunale, alors que le Canton souhaite qu'ils soient dirigés par lui-même.

Je ne crois pas que l'Ecole enfantine soit le parent pauvre de l'école. Il est vrai que c'est elle qui subit le plus de changements avec HarmoS, mais cela n'est pas du tout lié à Direction 09 qui, avec trois directrices adjointes très motivées, permettra de bien préparer le passage qui sera une révolution dans l'école. Comme vous le savez, dès 2001, l'école deviendra obligatoire dès l'âge de 4 ans, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, le nombre d'heures devrait passer de 10.5 à 16 heures à l'Ecole enfantine. Nous ne serons pas trop de 4 directeurs et directrices pour s'en occuper durant 2 ans.

L'Ecole chaux-de-fonnière reste un modèle de créativité. Il est vrai que sa créativité a parfois été un peu étouffée par le Canton. Je n'ai pas le temps de vous expliquer le nombre de projets sur lesquels nous avons planché, ni les réponses, soit dilatoires, soit négatives que nous avons reçues. Cela a d'ailleurs mis en colère certains directeurs, même la conférence des directeurs d'écoles secondaires du Canton car nous avions des projets et nous n'avons pas eu l'accueil que nous méritions de la part du Canton. J'espère vraiment qu'avec le changement de Chef de département, nous trouvons une ouverture plus grande sur ce genre de choses.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une coquille vide. C'est, à nos yeux, la structure administrative et pédagogique la mieux à même de relever les défis qui nous attendent avec HarmoS. D'autres défis nous attendent aussi avec l'évolution et le changement de structure socio-économique de nos élèves et je crois que le fait d'avoir des directions fortes et un encadrement socio-éducatif très performant nous permettra de

réussir à s'occuper le mieux possible des enfants en difficultés et des enfants qui n'en ont pas.

Le sentiment d'appartenance est important.

Le fait d'avoir la verticalité pourrait-il stigmatiser certains élèves ? Il est vrai que le fait de passer d'une école à l'autre fait en sorte que le dossier de l'élève est complètement effacé. Mais il est plus important de bien connaître la situation familiale de l'élève, qu'il y ait un suivi par les mêmes personnes du début à la fin. C'est un avantage dans la balance qui l'emporte de loin sur l'inconvénient qu'un élève pourrait être connoté d'une certaine façon. Je crois que toutes les personnes du secteur socio-éducatif ou pédagogique ont vraiment pour tâche principale de s'occuper du bien de l'élève. J'ai entendu de temps en temps des remarques qui disent que cela pourrait stigmatiser l'élève. Nous devons y répondre en disant que, à nos yeux, l'élève aura les mêmes chances, mais surtout aura un meilleur suivi tout au long de sa scolarité.

L'Ecole chaud-de-fonnière est favorable à l'intégration des élèves handicapés, jusqu'à un certain point, selon les handicaps. Si nous sommes prêts à nous occuper des élèves handicapés, il faut absolument que des moyens nous soient transférés. Il est exclu que l'Ecole chaud-de-fonnière, avec les effectifs qu'elle a actuellement, puisse intégrer des élèves handicapés. Il faudra bien que les institutions qui existent actuellement et qui pourraient transférer quelques élèves, délèguent des personnes qui peuvent aider les enseignants. Oui à l'intégration, mais avec des moyens.

Nous allons songer à généraliser le principe du Grand frère. Mais sachez que dans certaines classes, notamment à l'Ecole primaire, nous avons un système où les grands s'occupent des plus petits et c'est très apprécié. Les petits sont très contents de se sentir protégés par un plus grand et les plus grands sont très fiers de s'occuper d'un plus petit.

Passer de l'horizontalité à la verticalité n'est pas facile. Ces écoles étaient jusqu'à peu très cloisonnées, avec des réflexes et des pratiques différentes. Le fait de verticaliser nous permettra vraiment d'avoir ce sentiment d'appartenance au niveau d'un secteur et cela nous paraît extrêmement important.

Lorsque nous avons engagé les cadres de direction ces dernières années, nous avons toujours dit que nous leur trouverions, dans la mesure du possible, des postes dans le cadre du projet Direction 09. Après la désignation des trois directeurs de secteurs, nous avons demandé aux personnes qui occupaient des postes de direction au sein des Ecoles infantile, primaire et secondaire, de se déterminer sur les postes qu'ils souhaitaient occuper dans la nouvelle structure, sous réserve de votre accord aujourd'hui. Le hasard a voulu que nous trouvions facilement trois directeurs et directrices adjoint(e)s pour le cycle 1 et 3 et que nous restions avec 3 postes vacants pour le cycle 2. Il est vrai que c'est un défi assez grand à mener, mais je fais confiance à M. Kernén, Directeur du cycle 2, pour mettre rapidement "au parfum" les personnes engagées. Il est clair qu'ils bénéficieront également de l'aide des autres membres de direction car nous formons une équipe. Bien sûr, nous aurions préféré qu'il y ait une vacance dans chaque cycle, ce qui aurait permis d'éviter qu'un cycle soit totalement nouveau. Mais je crois que nous arriverons à le faire. J'ai vu un certain nombre de postulants pour ces postes et il me paraît que nous devrions pouvoir trouver des gens pleins de compétences qui nous permettront d'éviter les problèmes que vous semblez voir et les interrogations que vous avez.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'accepter ce rapport, en étant toujours prêt à répondre à d'autres questions.

M. Michel Hess, UDC : Je suis un peu surpris de la longueur des messages de certains parce qu'ici, nous avons repris au moins dix questions qui ont été posées le 12. M. Berberat s'est donné une grande peine à convoquer tout le monde. J'ai ici 15 pages écrites sur tous les détails. Les personnes qui étaient là ont posé des questions et nous aimerions être courts. M. Berberat avait fait cela pour que la séance du Conseil général soit efficace et courte. Je remarque que chacun reprend son petit laïus pour répéter et, en tant qu'apprenti Conseiller général, je trouve cela inadmissible. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Président : Je ne sais pas si c'est inadmissible. Je pense qu'effectivement, il est important de discuter de l'avenir de l'Ecole. J'ai vu que chaque fois que le débat s'allongeait et dépassait environ les 5 minutes, les gens commençaient à ne plus écouter. Essayez vraiment de ne pas faire de listing de questions. A partir de là, chacun est libre d'exprimer ses avis, mais effectivement, au bout d'un moment, cela ne sert plus à rien.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Allons à l'essentiel : C'est un projet tout à fait intéressant, mais il y a une méfiance. Est-ce que le projet nous permettra de garder une certaine autonomie par rapport au Canton ? C'est un point très important. Si vous dites oui (et vous l'avez dit) je pense que nous devons tous en tenir compte.

Deuxièmement, on augmente quelque peu les directions. Cela sera-t-il au détriment des activités ? Oui ou non ? Cela a-t-il un sens ? Je pense que cela a un sens d'avoir une direction forte, engagée, voire même des fois rebelle, mais cela ne doit pas se faire au détriment de certaines activités au niveau budgétaire.

Je pleure la disparition de la Commission scolaire mais mes larmes vont sécher parce que si, dans le concept de consultation, il y a vraiment "écouter et entendre", le problème est diminué de manière nette. Trois engagements et je pense que nous pouvons voter ce projet.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Dans les différentes réponses que le Chef du Dicastère de l'Instruction publique a données, je trouve qu'il y en a une très surprenante. Il y a eu un sondage parmi les enseignants et on nous dit que dans certains cas, seulement 24% des personnes ont répondu. Honnêtement, je trouve cela choquant. Premièrement, ces enseignants sont là pour instruire notre jeunesse et être aussi des modèles. Deuxièmement, l'instruction, c'est quelque chose qui les concerne parce qu'inévitablement, la direction ou les adjoints auront affaire à eux, ce sont les premiers concernés.

D'autre part, je suis assez surpris : le Chef du Dicastère envoie un questionnaire et il n'y a pas 99% de retour. On peut convenir qu'il y ait une personne malade de longue durée, mais j'estime que c'est la moindre des choses que d'y répondre. Si mon patron m'envoie un questionnaire à remplir, je ne peux pas lui dire que je lui réponds si cela me fait envie. Je vous remercie.

M. Didier Berberat, Conseiller communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Le projet nous permettra-t-il de garder une autonomie par rapport au Canton ? Oui, c'est notre souhait le plus grand.

Est-ce que l'augmentation du nombre de postes de direction se fera au détriment de l'enseignement ? Non.

Le Conseil d'établissement scolaire pourra-t-il avoir à peu près les mêmes compétences que la Commission scolaire ? Je peux vous donner la garantie que, même si son rôle change et qu'il n'est plus exécutif mais consultatif, nous en tiendrons compte. Il y a des représentants des milieux politiques, des enseignants, des parents, des communautés étrangères.

Oui M. Legrix, il y a eu 44% de réponse à la consultation. C'est un taux qui ne nous satisfait guère. Mais il n'était pas obligatoire de répondre, c'était une consultation anonyme et nous sommes partis du principe que ceux qui n'ont pas répondu étaient d'accord. Je ne peux rien vous dire de plus. Le résultat est quand même significatif de l'état d'esprit des enseignants et partout, il y a des gens qui s'engagent et des gens qui s'engagent un petit peu moins. Cela ne veut pas dire que ceux qui n'ont pas répondu ne sont pas de bons enseignants qui ne s'engagent pas. Simplement, ils n'ont pas envie de participer à ce genre d'exercice et moi, en tant que Chef de Dicastère, je ne suis pas du tout vexé qu'ils n'aient pas répondu. Je trouve que près de la moitié des gens qui répondent, c'est déjà pas mal sur un corps enseignant qui est quand même très nombreux à La Chaux-de-Fonds.

L'entrée en matière du règlement d'établissement scolaire est acceptée par 32 voix sans opposition.

L'examen de détail du règlement d'établissement scolaire est accepté par 31 voix sans opposition.

L'entrée en matière du règlement de l'Ecole de La Chaux-de-Fonds est acceptée par 30 voix sans opposition.

L'examen de détail du règlement de l'Ecole de La Chaux-de-Fonds est accepté par 30 voix sans opposition.

Postulat du POP en relation avec le rapport du Conseil communal relatif à la réorganisation des écoles communales de la Ville de La Chaux-de-Fonds (projet Direction 09) et à la création d'un Conseil d'établissement scolaire.

Voir texte en début du présent procès-verbal.

Mme Fabienne Girardin POP : Nous avons déposé ce postulat afin que nous puissions obtenir les garanties sur les trois points que M. Stähli a soulevé tout à l'heure et sur lesquels M. Berberat s'est engagé. Il n'est pas nécessaire de défendre le postulat plus largement, il est assez explicite. Peut-être pourrions-nous suggérer une

petite modification qui pourrait avoir du sens : Dire "dès août 2011" Plutôt que "pour août 2011", afin qu'il puisse y avoir un temps possible d'évaluation.

M. Didier Berberat, Conseiller communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal je vous remercie de l'accueil réservé à ces deux rapports et je vous signale que le Conseil communal accepte le postulat. Il l'accepte d'autant plus volontiers qu'il s'est engagé dans le rapport à faire un bilan après deux ans. Je crois que le postulat a le mérite de dire dans quels domaines nous devons faire le bilan. Je relativise en disant que nous vous expliquerons certains apports pédagogiques escomptés mais il apparaît aussi que parfois, cette pédagogie est de la compétence cantonale. Mais nous vous donnerons un rapport fait par les directions. Nous pourrions également travailler avec la personne qui nous a accompagnés dans le cadre de Direction 08, Mme BROIS, pour autant que le Service de l'enseignement obligatoire nous la mette à disposition et qu'elle soit disposée à continuer.

Le Conseil communal s'engage aussi à vous informer rapidement des adaptations que nous devrions réaliser durant ce laps de temps de deux ans, s'il apparaît que nous devions par exemple modifier la dotation de la direction ou prendre certaines mesures qui nous sont imposées par HarmoS. Il est bien clair que si nous étendons l'école de cette ville à d'autres communes, vous serez non seulement informés, mais vous devrez modifier un certain nombre de règlements, notamment celui sur le Conseil d'établissement scolaire. Je peux vous donner toutes les garanties que vous serez suffisamment informés et que vous aurez un rapport qui nous permettra de faire le point dans deux ans. Je vous remercie.

Le postulat est accepté tacitement.

PAUSE

Programme de législature

La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère **Une histoire, une ambition, une action**

Un programme de législature est un constat, une volonté et un projet. C'est un drapeau pour y rallier toutes les actions.

Déclaration du Conseil communal

La ville de la Chaux-de-Fonds va bien. Les difficultés financières majeures rencontrées ces dernières années ont pu être résorbées et le développement économique important de notre région reste prometteur malgré la crise mondiale qui l'affecte comme tant d'autres. Certes, la métropolisation croissante de la Suisse et l'éclatement des frontières institutionnelles présentent la menace, pour notre ville comme pour l'ensemble du canton, de se voir reléguée en périphérie des pôles de décision. Mais ces circonstances offrent aussi l'opportunité de valoriser le caractère urbain de La Chaux-de-Fonds.

Pour saisir cette chance, nous sommes convaincus que la Ville de La Chaux-de-Fonds doit affirmer haut et fort une ambition. Une ambition pour elle-même, pour le canton et pour la région. La Chaux-de-Fonds doit s'imposer pour ce qu'elle est : une ville capable d'offrir à ses habitants et usagers des prestations urbaines de qualité, à savoir un espace, du travail, une offre culturelle et des services de proximité exemplaires.

De plus, elle constitue un important pôle urbain régional, un acteur déterminant pour le développement et le rayonnement du canton de Neuchâtel en particulier et de la région en général. Une Ville comme la nôtre doit agir comme pionnière dans les réflexions menées sur la réforme du rôle des communes, en corrélation avec celle amorcée par le canton. Elle a aussi le devoir de rechercher plus que jamais des synergies créatives en redessinant ses missions et en concentrant ses ressources dans ses domaines de performance.

Forts de ces convictions, nous avons choisi d'orienter notre action sur quatre lignes directrices principales :

- les relations extérieures
- le développement de la communication et le renforcement d'une image urbaine cohérente
- la valorisation des fonctions, prestations et espaces urbains
- la gouvernance

Sur ces lignes directrices, nous avons développé un certain nombre de projets ambitieux, et notamment :

- Le lancement d'un programme audacieux de réflexion et d'étude de fusions de communes
- L'établissement d'un plan de communication et de relations publiques, et la refonte du site internet
- La mise sur pied d'une exposition d'envergure et d'une publication « Le voyage d'Orient de Le Corbusier (1887-1965) : un voyage initiatique »
- La réalisation de grands projets urbanistiques tels que l'aménagement du Crêt du Locle et du quartier Le Corbusier
- La création d'un centre de congrès

Dans les circonstances économiques difficiles qui s'annoncent, nous tenons à ce que personne ne reste à l'écart. Pour cela, nous ferons aussi appel à la solidarité de toutes et tous.

Notre volonté repose d'abord sur un état d'esprit.

Cet état d'esprit émane bien sûr d'une réflexion politique nourrie mais aussi très largement du processus participatif auquel nous avons convié en novembre dernier une vingtaine de chefs de service et de cadres de l'administration communale. Il s'agissait pour ces collaboratrices et collaborateurs d'aborder librement le contexte dans lequel devait s'élaborer le programme de législature, d'en suggérer l'esprit et, avec créativité et imagination, de proposer un certain nombre de projets.

Afin de poursuivre ce dialogue, nous souhaitons également mettre en discussion ce programme au sein de la population, après sa présentation au Conseil général.

Nous sommes en effet convaincus que seule, l'autorité politique ne peut rien. Pour aboutir, son action doit s'inspirer des réflexions menées par les différents acteurs de la Cité et s'appuyer sur les efforts menés par chacun pour développer et faire rayonner notre ville. Ce n'est qu'en intensifiant nos collaborations et en créant de nouvelles synergies que nous arriverons, ensemble, à atteindre les objectifs ambitieux de ce programme de législature.

Nous sommes prêts.
Allons-y !

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jean-Pierre Veya
président

Didier Berberat
vice-président

Pierre Hainard
Conseiller communal

Laurent Kurth
conseiller communal

Pierre-André Monnard
conseiller communal

A. INTRODUCTION

Contexte

La Suisse se construit en agglomérations et renforce ses centres urbains. Les frontières institutionnelles éclatent. De nouvelles orientations stratégiques s'imposent. Un esprit d'ouverture est plus que jamais indispensable.

a) Agglomérations

Le contexte qui préside à la préparation de ce programme de législature est caractérisé par les effets de l'ouverture des frontières avec l'Union européenne et par l'accélération du phénomène de « métropolisation » et de concentration urbaine au sein du pays. Une région frontalière comme la nôtre est particulièrement sensible aux premiers de ces effets. Quant à la métropolisation, elle est vécue dans le canton depuis plusieurs années : une part croissante des ressources publiques et privées, créées localement, se concentre dans les grands centres urbains, pour les plus importants, à l'extérieur du canton.

Confronté à ce phénomène, le canton de Neuchâtel a multiplié les alliances avec d'autres cantons. A l'intérieur, il a conduit la deuxième étape de désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat (centralisation des compétences, en particulier dans les domaines où la dimension intercantonale s'impose de plus en plus, et décentralisation des tâches de proximité aux communes).

Le réseau urbain neuchâtelois (RUN) est aussi une réponse à ce phénomène. Il vient d'achever une longue période de structuration et d'élaboration de projets. Il est désormais en mesure d'offrir une base solide aux collaborations intercommunales pour proposer une alternative à de nouvelles concentrations de compétences au niveau du Canton. Il doit ainsi assurer le maintien d'une relation de proximité entre les citoyens et leurs représentants.

Le RUN permet parallèlement d'affirmer la place du canton comme pôle central d'un Arc jurassien dont la cohésion doit être renforcée pour éviter son morcellement. Car les attraits que suscitent les métropoles et centres de Bâle, Berne et Genève-Lausanne ont aussi des effets sur la région. Le RUN permet enfin d'envisager réellement le développement du canton autour de deux pôles urbains principaux (Neuchâtel d'une part, et La Chaux-de-Fonds – Le Locle d'autre part). Il évite le doublement des infrastructures les plus lourdes, redondance constituant l'un des facteurs qui pénalisent les collectivités neuchâteloises en comparaison de celles d'autres cantons.

b) Frontières institutionnelles dépassées et nouvelles orientations stratégiques

On assiste également depuis plusieurs années à un phénomène d'éclatement des frontières institutionnelles. Les problèmes rencontrés par les collectivités publiques interviennent désormais à une échelle qui dépasse les compétences des communes et villes prises isolément, et même celles des cantons. Il devient urgent que les communes elles-mêmes élaborent rapidement des stratégies intercommunales, voire régionales, quitte à imaginer des scénarios dépassant les actuels cadres institutionnels.

Le contexte cantonal est encore caractérisé par la révision et la mise en œuvre progressive d'orientations stratégiques qui exerceront une influence certaine sur l'avenir de la ville de La Chaux-de-Fonds. Parmi les principales, il convient de se référer aux politiques et projets d'investissement dans les domaines de l'éducation (Harmos), de la formation (Université et HES), de la santé (Hôpital neuchâtelois, Nomad et Centre neuchâtelois de psychiatrie), de la recherche (CSEM, Université, EPFL, Néode), de la promotion économique (structures du DEN, application de l'arrêté Bonny), des transports (TransRUN, contournements routiers des villes, fusion des compagnies) du tourisme (financement et orientations de Tourisme neuchâtelois, rapport "Furger", alliances au sein de l'Arc jurassien), des finances (introduction du frein à l'endettement, péréquation intercantonale, révision de la fiscalité des entreprises), et de la justice (nouvelle organisation judiciaire, sites pénitentiaires). Autant d'éléments dont il faut tenir compte en vue de l'élaboration d'un projet d'avenir cohérent pour la ville de La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds a certes quelques faiblesses, mais de si nombreuses forces

La Ville de La Chaux-de-Fonds doit être ambitieuse dans ses projets plutôt que répétitive dans ses revendications

a) Image à revaloriser

Malgré de nombreuses initiatives prises par la Ville, l'image projetée par La Chaux-de-Fonds reste décevante en regard de ses ressources et de ses atouts. Parmi les raisons qui expliquent ce phénomène, certaines sont objectives. La faible accessibilité de La Chaux-de-Fonds, par exemple, constitue un handicap de plus en plus important dans un environnement où la mobilité s'accroît.

Mais d'autres sont plus subjectives, comme l'effet produit par la multiplication des revendications formulées publiquement à l'égard du canton (ce qui est d'ailleurs regrettablement lu comme un affrontement stérile avec le Littoral). Pourtant, ce qui est entrepris à La Chaux-de-Fonds l'est dans l'intérêt de tout le canton et non de la ville seule.

Les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers (autorités comprises) sont pour la plupart responsables de cette perception: faute de susciter suffisamment d'envies et de rêves, entretenant une image de victime mal-aimée, La Chaux-de-

Fonds peine à faire valoir ses qualités et son attrait spécifiques. Nous sommes trop souvent les derniers à croire aux richesses réelles de notre ville.

Au lieu de subir les décisions et les évolutions qui nous sont défavorables, ou de nous contenter de les dénoncer, nous devrions plutôt, et cela, chacun selon ses moyens, affronter plus courageusement les défis de notre temps avec toute notre créativité et notre esprit d'entreprise. C'est alors que nous susciterons pour cette ville rêves et envies.

b) Forces et opportunités

La Chaux-de-Fonds réduira finalement davantage ses faiblesses en misant sur les nombreuses forces qu'elle possède et que le contexte général, décrit ci-dessus, permet de valoriser. La Chaux-de-Fonds est en premier lieu une ville, une ville qu'il faut continuer de positionner comme un pôle urbain régional. Elle possède beaucoup d'espace que lui envie tant de villes asphyxiées, tout en offrant des niveaux de loyers attractifs, des infrastructures proches, un cadre naturel immédiat. Sa tradition microtechnique créative et le savoir-faire de sa population sont reconnus et enviés. Sa riche vie culturelle continue de susciter l'intérêt et la curiosité et contribue à son animation et à son rayonnement. Ses sportifs se distinguent au niveau national et international... L'énumération pourrait continuer.

Abordons maintenant quatre opportunités spécifiques

▪ *Positionnement entre la Suisse et l'Union européenne*

L'ouverture des frontières entre la Suisse et l'Union européenne constitue une chance pour la région des Montagnes neuchâteloises (et pour tout le canton de Neuchâtel, d'ailleurs). Cette région, si elle joue juste, ne peut que voir s'intensifier son développement économique et démographique ainsi que son rayonnement. Car au pied du Jura, le développement du canton entre très vite en concurrence avec celui des pôles de Bienne et d'Yverdon (main-d'œuvre, habitants, infrastructures, services, etc.), alors qu'il est handicapé au Sud par la frontière physique que forme le lac de Neuchâtel.

Au Nord, en revanche, le potentiel de rayonnement, longtemps limité par la présence de la frontière, est aujourd'hui bien plus évident. Les premières villes d'importance (Besançon et Belfort) se trouvent à un peu plus de 80 km de l'agglomération urbaine du Doubs (Morteau, Villers-le-lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds). Cette situation devrait renforcer progressivement le rôle de pôle régional de La Chaux-de-Fonds au sein de l'Arc jurassien franco-suisse.

▪ *Développement microtechnique*

La vocation industrielle et microtechnique de la région doit être affirmée et perpétuée. Certes, des risques d'affaiblissement sont apparus avec les choix opérés ces dernières années (concentration hors des Montagnes neuchâteloises de l'essentiel des investissements publics liés à l'Université, au CSEM, à l'accueil de l'EPFL et aux HES). Mais le développement de Neode sur le site des Eplatures, l'implantation, respectivement la consolidation, sur le même site, des instituts dépendant des HES, les partenariats avec d'autres hautes écoles (par exemple de Belfort, Besançon, voire même l'EPFZ) et le développement de projets spéci-

ques issus des instituts basés à Neuchâtel, voire d'institutions ou d'entreprises privées, voilà autant de voies que le Conseil communal entend soutenir ou explorer pour que le tissu technologique de la région se consolide et se renouvelle. Malgré la crise économique qui débute, l'industrie horlogère conserve des perspectives de prospérité. Par ailleurs, tant le savoir-faire que les technologies issues de l'horlogerie constituent un socle sur lequel la diversification du tissu économique peut s'appuyer.

- *Label UNESCO*

La perspective de la double inscription, à la fois du site La Chaux-de-Fonds – Le Locle, urbanisme horloger, et des œuvres majeures de Le Corbusier – Maison blanche et Villa turque – sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco doit constituer pour la Ville un véritable catalyseur de projets, d'initiatives et de progrès. Cette mise en valeur du patrimoine construit, avec l'histoire économique et sociale qu'il traduit, est une occasion extraordinaire pour accroître la notoriété de la ville et pour renforcer l'attention et l'intérêt du public, chaux-de-fonnier, neuchâtelois, suisse et international.

- *De nouvelles voies de communication*

Il est maintenant certain que le TransRun (liaison ferroviaire rapide entre le haut et le bas du canton) est « sur les rails », grâce à l'appui de la Confédération. Il mettra notre agglomération à moins de 20 minutes du Plateau. En parallèle, l'amélioration de la ligne Bienne – Besançon pourra contribuer à situer La Chaux-de-Fonds sur un axe reliant le Plateau suisse à la capitale franc-comtoise, et plus loin au cœur de l'Europe, via le TGV Rhin-Rhône.

Le réseau routier est pour le moment nettement mieux développé que le transport ferroviaire et son amélioration se poursuit. L'achèvement de la H 20 permettra à la fois de contourner la ville au sud-ouest et fluidifiera les transports vers la France. Sur la H18, le projet de contournement sud-est de la ville en tunnel favorisera les déplacements sur l'Arc jurassien et libérera le centre-ville d'un trafic parasite, autorisant ainsi une véritable revitalisation des espaces.

c) Défis à relever

- *Une fonction régionale à affirmer pour la renforcer*

Le récent échec du maintien de la HE-Arc-Ingénierie dans les Montagnes neuchâteloises a traduit le scepticisme des autorités des cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel devant une région considérée comme excentrée et difficilement accessible. Ils ont en tête une image marquée par la prédominance du secteur industriel en déclin à la fin du XXe siècle : cela ne va plus.

La réalité méconnue que La Chaux-de-Fonds doit imposer aujourd'hui, c'est celle de première ville du canton, de principal pôle du réseau urbain neuchâtelois et de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD – agglomération regroupant Morteau, Villers-le-lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et de première ville francophone de l'Arc jurassien.

- *Notre ville doit assumer un rôle moteur dans ces espaces. Il faut en prendre conscience, l'affirmer, le concrétiser et le faire reconnaître. Ce ne sera possible que par la construction d'une image forte, autour de projets ambitieux, donc susceptibles de générer une dynamique positive et un intérêt à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.*

A ce titre, l'exemple de Lugano est remarquable : sans être la capitale du Tessin, cette ville de 26'000 habitants il y a quelques années, proche de la frontière avec l'UE, a réussi à partager un projet commun avec une douzaine de communes voisines formant aujourd'hui la « nouvelle Lugano », forte de 50'000 personnes.

- *Des structures communales à réformer*

L'assouplissement nécessaire des frontières, pour être vécu positivement, impose de cultiver résolument un esprit d'ouverture et d'intégration, à la fois des personnes et des territoires. Cela passe notamment par la mise en évidence des caractéristiques communes partagées de part et d'autre du pointillé cartographique. Nous appartenons à une même région : il faut en valoriser le sentiment. Et si elles ne peuvent pas être abolies immédiatement, les frontières qui subsistent au sein des systèmes institutionnels (transports, formation, fiscalité, prestations sociales, etc.) doivent être affaiblies, au moins progressivement.

Par ailleurs le phénomène de métropolisation de la Suisse évoqué ci-dessus, et sa prise en compte par le canton, qui accélère une centralisation des compétences et des ressources, renforce le sentiment des autorités de notre ville que nous devons repenser l'échelon communal. Il faut peut-être même le réinventer pour mieux définir ses missions actuelles et futures. Car les frontières institutionnelles posent des obstacles croissants à la résolution des problèmes de notre temps. Cette réforme ne passera que par le rapprochement intercommunal, sous la forme de fusion de communes, et à défaut, de collaborations intensives. La Chaux-de-Fonds explorera toutes les pistes intéressantes, et même inattendues, pour accélérer ce processus. Avec toutes les communes intéressées. Le Locle, aujourd'hui, ne voit pas que l'avenir régional passe par une fusion avec La Chaux-de-Fonds ? Le Conseil communal a fini par le comprendre, ce d'autant qu'il ne pense pas que sa voisine immédiate est l'unique partenaire possible pour de telles perspectives.

- *Un tissu économique à diversifier*

Malgré les développements exceptionnels vécus par l'horlogerie ces dernières années, la diversification du tissu économique est toujours, voire même plus que jamais, une nécessité. Il faut même voir plus loin qu'un développement uniquement horloger ou microtechnique et penser aussi à la recherche et aux services, privés (marketing, droit, commerce, etc.) comme publics. La Ville doit mieux utiliser l'atout que constitue sa vocation horlogère, et s'appuyer sur le savoir-faire développé par celle-ci, tout en cherchant à dépasser le statut de région de production industrielle. L'implantation de services liés à l'horlogerie, mais aussi de l'administration cantonale, dans notre ville, constitueront également des axes de diversification économique. Le Conseil communal entend y travailler en collaboration avec les autorités cantonales.

B. LIGNES DIRECTRICES

Relations extérieures

Dans l'Arc jurassien, La Chaux-de-Fonds est le centre urbain principal. Affirmer et valoriser cette position, c'est son intérêt, compris dans celui de ses voisins neuchâtelois, jurassiens, bernois ou français.

Comme décrit plus haut, le contexte général impose à une ville comme La Chaux-de-Fonds de renforcer ses relations extérieures, sans pour autant se substituer aux organes cantonaux et surtout fédéraux compétents. Il s'agit d'organiser, de manière exemplaire, ses relations avec ses voisins, mais également de se rapprocher des centres de décision, qu'ils soient politiques, économiques ou culturels.

a) Dossiers en cours à intensifier

Les collaborations initiées et les projets envisagés au niveau de plus grands espaces doivent être intensifiés, particulièrement dans le cadre des dossiers suivants:

- *RUN*

La poursuite des travaux conduisant à l'activation du réseau urbain neuchâtelois (RUN) doit rester une stratégie prioritaire de notre Ville. Actuellement, ce réseau est à même de concrétiser à terme le projet d'une agglomération unique à l'échelle du canton, constituée de communautés urbaines ou régionales. Le RUN, en renouvelant le rôle de l'échelon communal, est notamment nécessaire pour assurer le maintien d'une relation de proximité entre les citoyens et leurs représentants.

- *Arc jurassien*

Il constituera de plus en plus l'espace pertinent pour la concrétisation de certains projets et pour l'affirmation des spécificités de cette région face à la concentration croissante des activités et des investissements en direction des métropoles. Toutefois, pour certains cantons concernés, l'Arc jurassien ne constitue qu'une – petite – partie de leurs préoccupations. Il appartient donc prioritairement aux villes de la région d'assumer un rôle moteur pour faire de l'Arc jurassien une région forte et pour mettre ses atouts en avant. Tel est notamment le rôle du RVAJ (réseau des villes de l'Arc jurassien).

- *Agglomération urbaine du Doubs*

Il faudra poursuivre les efforts tendant à favoriser l'émergence d'une identité commune au sein des Montagnes neuchâteloises et de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD), et à appréhender cette agglomération comme un ensemble, sur la base de projets concrets, seront poursuivis.

b) Nouvelles actions

▪ *Carnet d'adresses*

Une Ville comme La Chaux-de-Fonds ne doit pas se contenter des relations institutionnelles qu'elle entretient avec les autres collectivités publiques. Elle doit établir et entretenir un réseau efficace de relations publiques : contacts et rencontres avec les parlementaires fédéraux et cantonaux, avec les acteurs économiques et culturels, avec les anciens Chaux-de-Fonniers établis dans d'autres régions, et avec les grandes associations. Plus elle sera présente dans de nombreux milieux, en y faisant connaître ses atouts et ses spécificités et en y entretenant des relations amicales avec toutes sortes de personnalités, mieux elle pourra susciter l'intérêt, influencer des choix et tirer parti d'opportunités.

▪ *Rapprochements et fusions*

La fusion entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds n'est plus à l'ordre du jour, mais elle doit néanmoins subsister comme objectif stratégique dans la mesure où elle sera forcément une nécessité à long terme. La Chaux-de-Fonds doit ainsi chercher à atteindre cet objectif en le dédramatisant par la multiplication des collaborations sectorielles, en développant son attractivité urbaine, culturelle et économique, et en réunissant les conditions permettant de réduire à terme la charge fiscale. La question financière est en effet apparue comme un obstacle lors du dernier sondage effectué dans les deux villes, et la plupart des cas de fusion réussis en Suisse ont offert une amélioration sur ce point. Cela dit, la réduction de la charge fiscale de La Chaux-de-Fonds est complémentaire avec l'objectif général du Conseil communal qui est de diminuer la dépendance de la ville à la péréquation financière intercommunale.

A propos des frontières institutionnelles, et comme déjà mentionné brièvement dans le chapitre d'introduction, le Conseil communal est persuadé qu'à terme, le canton ne comptera plus qu'une poignée de communes, découpées selon des intérêts qu'il ne faut pas forcément imaginer aujourd'hui comme évidents. C'est en profondeur qu'il faut réformer le niveau communal, et c'est aux communes de le faire, d'en prendre l'initiative, de provoquer des discussions, d'imaginer même des alliances qui sortent du cadre classique des rapprochements entre voisins.

▪ *Loi cantonale sur les agglomérations*

La législation cantonale neuchâteloise ne permet pas la création d'agglomérations entre deux ou plusieurs communes. Le terme ici est pris dans son acception légale (voir par exemple la législation fribourgeoise, qui reconnaît ce type d'institution) et non dans son sens plus ordinaire, géographique, retenu au niveau du RUN. Faut-il introduire cet échelon supplémentaire entre les communes et le canton ? Le Conseil communal veut en étudier au moins l'opportunité et, au besoin, proposer des modifications de la législation cantonale dans ce sens, si cette réponse doit permettre d'attendre plus sereinement les fusions de communes, considérées comme préférables.

Communication d'une image cohérente

La vision globale qu'on a d'une entité aussi complexe qu'une ville dépend d'abord des expressions de celle-ci, de leur cohérence et des moyens qu'on utilise pour la transmettre.

Quand une ville reste méconnue, qu'elle apparaît dans les médias et dans le public comme en difficultés, sa capacité à générer des projets, à susciter la confiance et à attirer des investissements est affaiblie.

A l'inverse, une image forte, réellement construite autour de projets ambitieux, génère une dynamique positive et un intérêt évident, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

Les projets tels que la constitution de la Fondation Arc-en-Scènes, la réunion des services industriels des trois villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel dans Vitéos, l'aménagement du Crêt-du-Loche, l'urbanisation du quartier Le Corbusier, l'inscription attendue des deux villes du Haut sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, tous ces chantiers, de même que la création, l'implantation et le développement d'entreprises, renvoient l'image d'une région entreprenante, bénéficiant d'un tissu urbain et industriel renouvelé. Ils suscitent l'intérêt et contribuent à accroître la notoriété de la région.

a) Définition d'un message cohérent

C'est aujourd'hui un enjeu déterminant. Le Conseil communal considère donc le renforcement d'une image cohérente et positive de la Ville comme l'une des priorités de la législature. Pour cela, il lui incombe dans un premier temps de définir les conditions de ce renforcement et de décliner ensuite une stratégie de communication encore plus systématisée qu'aujourd'hui, avec des outils qui s'inscrivent dans la cohérence souhaitée.

b) Choix et mise en place des moyens nécessaires

La communication de la Ville doit s'adresser tant à ses propres habitants et usagers qu'à ses visiteurs et observateurs extérieurs. Pour ce faire, les outils à mettre en place sont différents. Mais la cohérence du message, associée à une systématisation des vecteurs et des outils, reste essentielle dans tous les cas.

Le Conseil communal a déjà redéfini la prise en charge administrative de ce renforcement de la communication. Des groupes de travail, coordonnés au sein de la Chancellerie par un organe sensible et flexible, travaillent à la définition des besoins et moyens en matière d'information à l'intérieur de l'administration et vers le public. Un groupe est également chargé de réflexions et d'actions en matière promotionnelle. A titre d'exemple, la décision a déjà été prise de restructurer complètement le site Internet de la Ville.

Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

La ville est un espace construit qui appartient à tous, mais également un ensemble qui offre des prestations de proximité. Le bien-être de tous en dépend.

a) Prestations, services

L'évolution des modes de vie, à savoir le développement de la pendularité, l'évolution démographique, l'accroissement des nouveaux arrivants, la nécessité de conjuguer vie de famille et travail et les exigences en matière d'éducation et de formation, imposent aux villes d'adapter leurs structures et leurs prestations sociales.

Ainsi, tous les domaines dans lesquels la ville offre des services, en particulier la culture, l'éducation, les loisirs, les prestations sociales, le sport et la santé doivent être repensés en fonction des nouveaux besoins (par exemple extension des horaires d'ouverture et développement des guichets virtuels).

Par ailleurs, ces changements sociaux rendent plus que jamais nécessaires des efforts soutenus en matière d'intégration. Ceux-ci passent aussi par des mécanismes de redistribution efficaces. Le contexte international et national est en effet caractérisé par une évolution où les personnes les plus fortunées deviennent plus riches, où les plus fragiles continuent de s'appauvrir et où la classe moyenne est toujours plus largement sollicitée.

Aux fins d'instaurer une veille et une réflexion régulière sur ces sujets, le Conseil communal envisage de proposer la constitution d'une commission d'intégration, dont le rôle serait complémentaire à celui des instances cantonales déjà actives dans ce domaine.

b) Espaces urbains

- Grands projets d'aménagement

La volonté de mettre en avant la dimension urbaine et technologique de La Chaux-de-Fonds impose un effort conséquent sur le développement et l'équipement de zones économiques (Crêt-du-Loche), d'habitat ou mixtes (projet Le Corbusier, quartier des Forges, et autres plans spéciaux ou de quartier). Outre les questions de planification, cet effort portera notamment sur la mise à disposition et le renouvellement :

- des infrastructures de base (eau, électricité, égouts, etc.)
- de prestations adaptées en matière de transports/mobilité
- d'institutions scolaires adéquates
- de commerces et services de proximité
- de prestations de surveillance et d'entretien.

Un tel développement impose en outre le renforcement des outils de planification et des ressources foncières (Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC), et portefeuille de terrains et bâtiments), qu'elles soient destinées à l'agriculture, à l'industrie ou aux services, à l'habitat ou au développement des axes de mobilité.

La maîtrise du sol constitue en effet un immense enjeu dans tous ces domaines, comme l'illustrent de nombreux exemples suisses et étrangers. D'elle dépend la capacité de la collectivité à initier, à susciter et à orienter le développement futur plutôt qu'à le subir ou à le restreindre.

A l'intérieur des frontières communales, il s'agit principalement de maîtriser le développement en contrôlant et en limitant l'extension de la zone urbaine. Le maintien des activités agricoles et des espaces verts, qui constitue un véritable défi au niveau national, doit nous occuper aussi s'agissant du territoire communal et régional. Des solutions – proposées au plan suisse – envisageant par exemple de compenser systématiquement toute nouvelle affectation en zone à bâtir par la restitution d'espaces équivalents à des zones non constructibles, devront être examinées avec attention.

- Espaces publics

Au-delà des questions quantitatives, la qualité des espaces publics est importante si on veut rendre la ville à sa population. Cette volonté passe par des efforts de rénovation, de réhabilitation et de remise en valeur, permettant aussi d'assurer propreté et sécurité. L'entretien des trottoirs, escaliers, places, jardins, places de jeux et de sport, et routes, la limitation des déjections canines, la gestion du stationnement, le nettoyage des voiries, l'organisation de la collecte des déchets, le contrôle des dépôts de déchets encombrants, la rénovation des façades des immeubles, l'éclairage public, le soin aux devantures et terrasses des restaurants et magasins, le renouvellement du mobilier urbain, tous ces éléments constituent des accents auxquels le Conseil communal veut à l'avenir accorder davantage d'attention.

- Entretien des infrastructures et équipements

Durant trop longtemps, avant tout pour des raisons financières, la Ville a dû reporter et retarder l'entretien de nombreuses infrastructures. Ce retard énorme, accumulé, ne peut pas se poursuivre indéfiniment, car il reporte des travaux sur les générations futures, ce qui est contraire à une gestion responsable des biens de la collectivité publique.

Il convient donc d'élaborer des programmes pluri-annuels de rattrapage dans toute une série de domaines : routes et trottoirs; escaliers, places, parcs et places de jeux ; infrastructures sportives ; immeubles communaux ; infrastructures culturelles (Club 44, L'heure bleue, la Maison du Peuple, les Musées, les Abattoirs, etc.) ; bâtiments scolaires (adaptation à l'évolution démographique, à l'urbanisation et au projet Harmos).

La Ville se doit aussi de susciter la modernisation et l'entretien de certaines infrastructures privées comme des restaurants, des hôtels et même des habitations. Ensemble, ces immeubles et notamment la qualité esthétique qu'ils dégagent ou non contribuent à l'amélioration ou à la détérioration de l'image de La Chaux-de-Fonds.

c) Utilisation rationnelle de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, les enjeux ne sont pas vraiment nouveaux, mais la prise de conscience de leur importance est croissante. Des initiatives doivent être prises pour mieux maîtriser, réduire et optimiser la consommation énergétique, non seulement des services et bâtiments communaux, mais de la ville entière et de tous ses acteurs.

Le développement de productions locales d'énergies renouvelables, et notamment de l'énergie solaire, est aussi à encourager dans le respect des enjeux liés au patrimoine. Il constituerait d'ailleurs un axe intéressant de diversification économique pouvant s'appuyer sur le savoir-faire industriel de la région.

d) Promotion économique

Il appartient à l'espace urbain de disposer des conditions nécessaires pour que l'économie (y compris la recherche et la formation) puisse s'y développer. C'est presque une lapalissade. Comme indiqué dans d'autres chapitres, l'importance d'une économie entreprenante et diversifiée qui, outre le rôle moteur du secteur secondaire, comprend évidemment tout l'apport du commerce et des services (y compris d'ailleurs des services publics).

Gouvernance

L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre. C'est avant tout un instrument de gouvernance pour accroître le bien-être des citoyens.

Au cours des années précédentes, le Conseil communal et l'administration, et avec eux toute la population chaux-de-fonnière, ont été confrontés à la nécessité d'efforts considérables pour échapper à la pesante tutelle de l'Etat et commencer d'assainir les finances publiques. Ces rudes efforts, associés à une conjoncture économique favorable, ont produit de bons résultats. Mais ceux-ci ne sont pas suffisants pour que la Ville puisse envisager l'avenir avec quiétude. La crise économique qui commence pourrait bien nous confronter, sinon en 2009, du moins dès 2010, à de sérieuses difficultés.

La gouvernance, au niveau du fonctionnement des autorités, repose sur la loi. Mais c'est aussi un art. Et comme dans tous les arts, la réussite peut bien passer par une certaine inspiration et du talent, mais elle est surtout le fait du travail.

Le Conseil communal a la ferme intention, durant cette législature, de dégager davantage de temps et de moyens pour fonctionner lui-même encore plus efficacement et améliorer encore la qualité de l'administration communale.

a) Finances

La maîtrise des finances – après l'assainissement – reste un objectif clé qui nécessite la poursuite d'une analyse systématique des besoins, des prestations et de l'organisation (anticiper les départs de personnel et en profiter pour des remises en question fondamentales, s'interroger en permanence sur la mission centrale de la collectivité, etc.). Parallèlement, il convient de maintenir un climat de confiance pour le personnel et des conditions de travail de qualité. Les enveloppes d'investissement comme l'évolution de la masse salariale doivent faire l'objet d'un contrôle strict et être maîtrisées.

De plus, la poursuite et l'intensification des collaborations entre collectivités sont aussi des moyens permettant de diminuer les coûts et de réduire la redondance des structures qui handicape l'ensemble du canton. De même, la reconnaissance par le canton des prestations communales d'importance cantonale doit être recherchée.

A terme, l'objectif est bien de baisser l'effort fiscal de la population de La Chaux-de-Fonds et la dépendance de la Ville à la péréquation financière intercommunale. Mais la législature en cours doit d'abord permettre de consolider la structure financière, de remettre à niveau les infrastructures et de dynamiser le centre urbain.

b) Autorités et administration

Le Conseil communal veut renforcer la capacité de management de la Ville, ce qui implique qu'il dégage un surcroît de temps et d'énergie (par délégation de certaines tâches) pour le consacrer davantage à la direction stratégique et au développement d'une vision partagée pour la Ville. Cette volonté de management implique aussi le renforcement de la formation des cadres et de l'ensemble des collaborateurs, le développement des méthodes et la capacité à faire des choix. Il s'agit de viser à l'établissement d'une véritable « culture d'entreprise » inspirée des lignes directrices du programme de législature.

Dans le domaine de l'administration, après les restructurations presque terminées de ces dernières années, le Conseil communal envisage de passer à des « démarches qualité » sans oublier les exigences de la formation et de la sécurité. Il veut également augmenter la participation des cadres et du personnel à la préparation des décisions, et développer la communication interne.

c) Développement durable

Plutôt que la mise en place d'un Agenda 21, le Conseil communal préfère mettre l'accent sur des mesures concrètes dans tous les secteurs de l'action communale.

Le développement durable doit être un souci constant dans les réflexions des autorités. Chaque rapport du Conseil communal au Conseil général examine le projet sous cet angle. A l'avenir, l'attention portée au développement durable devra être décrite et prise en considération dans tous les aspects de celui-ci (environnementaux, sociaux et économiques).

C. PROJETS

Avec la présentation de l'important catalogue de projets qui suit, le Conseil communal entend dresser une liste assez exhaustive, préparée en collaboration avec les services communaux, de ce qu'il souhaite réaliser durant la présente législature. La colonne de gauche propose un rapide passage en revue de ces projets, et la colonne de droite offre la possibilité d'une approche plus détaillée.

Les projets sont organisés selon les quatre lignes directrices du Programme de législature, avec pour chacune de ces lignes des « projets stratégiques » particulièrement significatifs et des « autres projets ». Une troisième catégorie de projets moins importants a également fait l'objet d'une énumération qui ne figure toutefois pas dans ce programme. La distinction de ces différentes catégories de projets exprime un ordre de priorité mais pas un ordre de valeur intrinsèque. Enfin la rédaction parfois différenciée des projets a été préférée à un lissage textuel qui aurait perdu en informations ce qu'il aurait gagné en confort de lecture.

La planification financière prévue à l'article 91 du Règlement général sera présentée au Conseil général simultanément avec le budget 2010. Toutefois, certains projets ont déjà été intégrés à l'exercice 2009 dont le budget a été voté avant l'élaboration du Plan de législature. Néanmoins, le Conseil communal est conscient du cadre financier strict qui lui est imposé. Ainsi le budget d'investissement annuel brut ne saurait dépasser 30 millions de francs.

Projets liés à la ligne directrice n°1 « Relations extérieures »

Projets stratégiques

Développement d'une stratégie de relations publiques et de promotion	▪ Elaboration d'une stratégie de relations publiques afin de déterminer les objectifs, les cibles et les moyens, le tout décliné en actions concrètes. Celles-ci devront être évaluées et suivies. ▪ Recenser toutes les relations externes (hors canton) de l'administration et systématiser un suivi. ▪ Coordonner toutes les actions et fédérer les ressources actuelles, renforcer la chancellerie dans ce but.
Initiative <i>Fusion de communes</i>	▪ Mise en place d'un processus d'étude de fusion et rapprochement de communes novateur. L'objectif est à la fois de contribuer à la nécessaire réforme des institutions neuchâteloises et d'assurer que les communes conservent l'initiative quant à leur organisation future. Comme première commune du canton, La Chaux-de-Fonds ne peut qu'être à l'initiative d'une telle démarche. Les développements vécus au sein du RUN montrent que ce type de démarche peut dépasser les seuls regroupements entre voisins.
Loi cantonale sur les agglomérations	Etude de l'opportunité de proposer une modification de la loi sur les communes

Autres projets

RUN	On se réfère ici aux projets des différentes associations du Réseau Urbain Neuchâtelois auxquelles la Ville participe. On ne les mentionne pas dans le détail. Quelques-uns figurent néanmoins en tant que tels dans certaines catégories ci-après en fonction de l'intérêt prépondérant qu'y porte le Conseil communal.
-----	--

Projets liés à la ligne directrice n°2 « Communication d'une image cohérente »

Projets stratégiques

Etablissement d'un plan de communication	– Consolider une stratégie de communication afin d'accroître la notoriété de la ville et d'imposer une image revalorisée. Les objectifs visent la communication intérieure à la ville (habitants et usagers) et extérieure (touristes, visiteurs, investisseurs, autorités cantonales et fédérale, voire étrangères). – A partir d'un diagnostic complet de la situation actuelle, des orientations du Programme de législature et en s'appuyant sur les structures nouvellement mises en place, déterminer les objectifs de la Ville, les cibles et les moyens, et les décliner en actions concrètes coordonnées. Celles-ci devront être évaluées et suivies au moyen de tableaux de bord. – Ces actions pourraient commencer par faire établir, par une agence de communication, une nouvelle identité graphique de la Ville avec ses nécessaires déclinaisons de communication (<i>visual statement et corporate identity</i>).
Refonte du site internet	– Faire du site de la Ville un instrument moderne de communication et de promotion, à l'instar d'autres institutions publiques.
Organisation des Journées de la Métropole horlogère	– Affirmation du caractère urbain par la mise en réseau de manifestations liées à l'horlogerie, fer de lance du potentiel technologique du tissu économique de la ville.
Valorisation et gestion de La Chaux-de-Fonds comme site inscrit avec Le Locle sur la liste du patrimoine mondial	– Il s'agit de mettre en œuvre les mesures faisant partie du plan de gestion du site présenté dans le cadre de la préparation du dossier de candidature. – Sera envisagée la valorisation de l'inscription par l'UNESCO en termes d'image et dans le cadre de la promotion de la ville comme lieu de développement d'activités microtechniques.
Promotion du Centre-Ville	– Mise en valeur et développement de l'attractivité du centre-ville et de ses fonctions spécifiques, développement des actions d'animation et création d'un <i>réseau centre-ville</i>, entre les acteurs de cette partie de la ville.

Attraction de nouveaux habitants	– Diverses actions seront entreprises ou poursuivies afin d'inciter les personnes qui travaillent ou étudient dans notre ville ou à proximité à s'y établir.
----------------------------------	--

Autres projets

Amélioration des cérémonies, réceptions du Conseil communal	Repenser complètement les cérémonies et les réceptions diverses du Conseil communal de manière à améliorer l'accueil et la convivialité de ces événements. Cette réflexion déjà engagée inclurait aussi l'examen de la mise en place d'autres événements.
Application du concept d'affichage culturel au domaine des sports	Envisager, à proximité des principales infrastructures sportives, un concept inspiré de celui retenu pour la culture, présentant sous une forme graphique attractive un plan des infrastructures et un calendrier des principales manifestations sportives de la ville.
Contribution à Robosphère	Soutien au projet de développement d'un parc robotique comme vitrine du savoir-faire et du potentiel d'innovation de la région. En particulier, rénovation du bâtiment de l'ancien hangar postal du Crêt-du-Loche et définition des conditions de mise à disposition du projet.

Projets liés à la ligne directrice n°3 « Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains »

Projets stratégiques/prestations urbaines

Participation active au réseau ville-santé de l'OMS Création d'une structure multidisciplinaire d'information et sensibilisation à la santé	– Etablissement d'un catalogue des prestations actuellement fournies par différents intervenants (centre d'orthophonie, centre de santé scolaire, directions d'école) à l'usage des parents et des professionnels qui cherchent une aide particulière. – Mise en place des prestations écrites (affichettes, fiches-conseil, brochures) et/ou orales (soirées à thème, organisées par quartier, secteur scolaire) à destination des familles et des enseignants, dans les domaines langagiers et de la prévention au sens large – Amélioration de l'accompagnement des familles ayant des enfants en difficulté. Cet accompagnement serait surtout destiné à aider les familles à consulter le service adéquat, à régler d'éventuels problèmes empêchant l'accès à des prestations spécifiques (problèmes financiers, linguistiques, socio-culturels).
Renforcement de l'accueil parascolaire	Elargissement des prestations du Foyer de l'écolier, pour le niveau primaire, notamment l'accueil du matin. L'analyse doit se poursuivre plus largement avec d'autres partenaires sur l'accueil de midi et de l'après-midi et pour tous les âges (en lien avec Harmos).
Rapprochement des écoles enfantines au sein des écoles primaires (projet Harmos et introduction de « Dirction 09 »)	– L'école obligatoire à 4 ans et l'organisation de la grille horaire conduira à l'ouverture de 5 à 6 classes enfantines. – Le premier projet concret est l'extension du centre primaire des Gentianes, soit par l'achat et la transformation de l'immeuble voisin, soit pour une construction nouvelle. – En parallèle, ce centre devrait pouvoir bénéficier d'une structure sportive, soit purement scolaire sur la surface de terrain disponible alentour, soit en lien avec un projet sur le site de la piscine des Mélèzes. – En complément, si nécessaire, le rehaussement du collège des Foulets permettrait d'absorber l'augmentation sensible des effectifs dans le quartier sud. – Plus urgent, à l'opposé, le quartier des Forges subit aussi une forte pression démographique au niveau primaire et infantine. Une extension du collège des Endroits devrait être envisagée. Elle permettrait d'accueillir des classes supplémentaires et un foyer de l'écolier, mais aussi de rendre ce collège plus fonctionnel dans son utilisation. Une solution transitoire pourrait être trouvée dans des locaux proches, actuellement occupé par la

	Crèche Beau-Temps, en partance pour le Châtelot.
Création d'une filière bilingue	L'objectif est d'offrir au cycle 3 une classe dans laquelle une partie des cours se donnent dans une autre langue (allemand et/ou anglais).
Activités complémentaires facultatives	– L'école au travers de ces activités tient à développer sa mission éducative spécialement en matière de connaissance de soi et de son environnement. De plus la volonté de collaborer avec les services existants en matière d'encadrement parascolaire : service de la jeunesse, sociétés sportives et autres est clairement présente. Les activités doivent être différentes des disciplines du plan d'études, et des activités sportives proposées par les clubs de la ville. La population visée est essentiellement les élèves qui n'ont que peu ou pas de stimulation en dehors de l'école et qui souvent ne savent pas utiliser leur temps libre. – Pour répondre aux objectifs visés, il est proposé de travailler selon deux fils rouges : 1. Connaissance de son environnement proche et découverte de la nature. 2. Développement personnel.
Création d'un ensemble musical pour jeunes	L'objectif est de créer une fondation pour la mise en place d'un Ensemble musical pour jeunes. Cette volonté pourraient rassembler les cinq institutions suivantes: Le Collège Musical, le Conservatoire, l'ESTER, Ton sur Ton et l'Ecole Secondaire de La Chaux-de-Fonds. La mission principale de cette fondation serait de participer à la mise en place d'un concept permettant aux jeunes des montagnes neuchâteloises d'évoluer dans un ensemble musical. Autour de sa mission, l'activité principale de cette fondation est de concevoir une approche artistique destinée à des jeunes de 12 à 18 ans qui leur permette, dans leur hétérogénéité, de fournir une prestation musicale dans le cadre d'un ensemble.
Accueil des écoles dans les musées et favoriser l'accès au jeune public	– La connaissance des musées (en tout cas de certains musées) de la ville est très lacunaire chez les élèves. Ils offrent pourtant un riche éventail culturel qui n'est pas suffisamment exploité à l'école. – But : permettre à chaque élève de visiter, au cours de son parcours à l'école obligatoire, une à deux fois chaque musée de la ville. – Moyens : conception d'expositions et de publications destinées aux enfants, création d'événements destinés aux adolescents et rapprochement des musées avec l'école.

Réorganisation des musées	– L'objectif prioritaire est de mener à terme les travaux de réorganisation des musées de la Ville, tels qu'ils ont été initiés à la fin 2008.
Semaine culturelle des musées	– Organisation de manifestations à dates fixes destinées à promouvoir les musées et la ville dans sa dimension culturelle – Cette semaine serait destinée aux visiteurs de proximité comme de l'extérieur ; elle viendrait en synergie avec la promotion liée à l'inscription attendue au patrimoine mondial.
Manifestation dans le cadre de la « Métropole Rhin-Rhône »	– Organisation d'une grande exposition multisite impliquant 11 lieux. – Implication des 4 musées de la Ville ainsi que du Musée paysan et artisanal. – Thème retenu pour le canton de Neuchâtel : l'idéologie.
Exposition et publication « le voyage d'Orient de Le Corbusier (1887-1965) : un voyage initiatique »	– En collaboration entre la Bibliothèque de la Ville, la Fondation Le Corbusier à Paris et Le Musée des beaux-arts, il est prévu d'organiser une exposition et une publication en 2012, dans le cadre du 125ème anniversaire de la naissance de Charles-Edouard Jeanneret. – L'étude de l'organisation d'un colloque thématique avec la Fondation Le Corbusier est en cours. – Réflexion autour de l'entretien, la conservation et l'accès au public des meubles de Le Corbusier.
Etude de la création du Naturama	– Création d'un zoo-musée intégrant aussi un centre d'information et de formation sur le développement durable. – Parmi les options à l'étude, il y a la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'Ancien stand, intégration du bâtiment dans l'espace zoo.
Rénovation du Musée d'histoire	– Le musée réaménagé fonctionnera comme centre d'interprétation urbaine et offrira des moyens attractifs pour mieux comprendre La Chaux-de-Fonds d'hier et d'aujourd'hui sous ses aspects sociaux, économiques, politiques et urbanistiques. – Une étude déjà menée a permis d'élaborer un projet architectural et muséographique.

Réhabilitation complète de la piscine des Mélèzes	– En complémentarité avec le projet Biodôme, en commun avec Le Locle, la réhabilitation de la piscine doit être étudiée. – Un tel projet implique la rénovation complète des bassins, la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 m. avec zone de détente et de bien-être, de nouveaux locaux pour le service des sports, des garages, des ateliers, des locaux techniques, des bureaux etc.
Rénovation des installations et terrains de football	– Il convient de procéder au remplacement du terrain synthétique des Forges et de réhabiliter complètement le terrain de La Charrière (conformément aux exigences de la Swiss football league). – La réhabilitation du terrain de la Charrière doit passer par la construction d'un nouveau terrain synthétique (déjà voté par le Conseil général en 2008), mais aussi de nouveaux vestiaires, garages etc. Le pavillon des sports doit lui aussi être rénové (étanchéité du toit, isolation etc.)
Création d'une maison des associations	– Le projet part du constat que les associations qui font vivre et animent la ville tireraient profit à davantage de collaborations et de partages des ressources matérielles, de manière à faciliter l'émergence de projets. – Dès lors, afin de favoriser ces échanges mais aussi pour apporter une aide concrète à ces diverses associations, il est proposé de leur mettre à disposition un lieu encore à déterminer.
Constitution d'une commission d'intégration	– Veiller à une meilleure intégration des étrangers et des personnes socialement en difficulté, par des mesures de proximité complémentaires à celles de l'Etat.
Création d'un centre de congrès	– Création d'un lieu destiné à accueillir congrès et manifestations d'une certaine importance. – La mise en œuvre de ce projet passe avant toute chose par l'examen et le réaménagement de l'offre existante (Polyexpo, Maison du Peuple en complémentarité avec le Club 44 et le CIFOM, etc.), en lien aussi avec l'hébergement hôtelier.
Création d'un espace longue durée au cimetière	Création et mise à disposition d'un emplacement visant à permettre diverses pratiques en matière de sépultures (en particulier s'agissant du caractère durable de celles-ci) et à répondre à la demande actuelle d'une société multiculturelle.
Accès internet	Permettre un accès internet à la population dans différents lieux publics choisis par le Conseil communal.

Autres projets / prestations urbaines

Création de centres de documentation pour l'école secondaire	– Les centres de documentation proposent des ressources documentaires en lien avec les matières enseignées, des outils de recherche d'information et un lieu de travail destiné à tous les usagers de l'école, qu'ils y viennent individuellement, en groupe ou par classe. Le centre de documentation a pour but de stimuler le goût de la lecture, la curiosité intellectuelle, et de contribuer à accroître les capacités d'autonomie et de recherche des élèves, ainsi que de développer leur esprit critique à l'égard des informations trouvées. Ils contribuent largement à offrir aussi une activité cadrée en dehors du temps scolaire pour les élèves de la Ville. Cet atout ne sera pas négligeable dans les travaux à venir. – De manière régulière, les centres de documentation deviennent des lieux d'exposition et d'initiatives en lien avec l'actualité. Notons que les clubs de lecture connaissent un succès croissant et permettent à coup sûr une émulation chez les participants.
Projet d'établissements de l'école secondaire (cycle 3)	– D'une part, dans la perspective d'un ancrage de la notion d'équipe pédagogique sur le long terme, la direction souhaite pouvoir prendre du temps avec le corps enseignant pour élaborer ensemble des réponses aux défis de la vie dans la classe, développer la qualité de vie au travail et l'entraide entre partenaires, et coopérer le plus efficacement possible. Il est en effet essentiel d'apprécier les possibilités et les formes de coopérations afin que nous puissions répondre aux exigences d'un encadrement de qualité. Le souhait est émis de trouver un sens fédérateur à une équipe et qu'à travers des dispositifs qu'il s'agira de mettre en place, cette dernière puisse développer la meilleure cohésion possible au niveau de la gestion de la classe. – D'autre part, chaque centre réalise un projet d'établissement dont un des objectifs principaux est de stabiliser ou d'améliorer le climat d'établissement. Les projets mis en place mettent en jeu les acteurs du terrain scolaire.
Création d'espaces de gymnastiques adaptés à l'école infantine (cycle 1)	– Les lacunes dans l'application du plan d'étude en éducation physique à l'école infantine sont connues. Il est envisagé de créer dans chaque secteur un lieu adapté à l'âge des enfants dans la mesure où les salles de gym régulières sont trop grandes et leur équipement inadéquat. Ces lieux, installés en permanence, répondent au besoin de mouvement des petits et permettent aux enseignants de les accompagner quasi journalièrement dans ces installations. Faire de l'exercice physique dès 4 ans permettra de diminuer les problèmes de motricité et d'obésité, soulevés par les médecins.

Numérisation de <i>l'Impartial</i>	– Le projet consiste à rendre accessible, via le site internet de la Bibliothèque de la Ville, les archives du journal <i>L'Impartial</i> de 1881 à 2005 et à permettre la recherche optique des articles.
Numérisation de la <i>Fédération horlogère</i>	– Il s'agit d'exploiter et de valoriser les ressources de cette revue de référence pour l'histoire de l'horlogerie en les mettant à disposition des professionnels de la branche et des historiens, via le site de la Bibliothèque.
Collaboration transfrontalière des bibliothèques	– L'objectif est de réanimer les collaborations avec la France afin de rapprocher les populations. Les Villes pourraient en particulier collaborer de la manière suivante : – Convention de collaboration permettant l'accès réciproque aux services des bibliothèques publiques – Edition d'un ouvrage de référence – Stages, formation continue – Animations, expositions – Mise en valeur et exploitation du patrimoine écrit et visuel
Borne automatique de prêt à la Bibliothèque	– Le projet consiste à installer une borne automatique de prêt pour faciliter les transactions. Cela permettrait de décharger le personnel affecté au secteur prêt et le rendre plus disponible à d'autres activités comme l'animation, l'accueil, le conseil et l'information au public
Exposition « Maurice Denis et la Suisse » 2011 au Musée des beaux-arts	– Organisation d'une exposition en collaboration avec le Musée d'Orsay à Paris. Malgré la présence de plusieurs décors peints et vitraux de cet artiste en Suisse romande, aucune exposition n'a jamais été organisée à son sujet.
150 ^{ème} anniversaire du Musée des beaux-arts 2014	– Cet anniversaire présente l'occasion d'attirer un large public au MBA. La conception d'une grande expo Charles L'Eplattenier, en collaboration avec plusieurs musées étrangers, permettrait de reconsidérer l'œuvre exceptionnelle de cet artiste chaux-de-fonnier, qui conçut aussi l'architecture du musée.
Exposition « Enjeux de gauche entre espoir et pouvoir » au musée d'histoire 1912-2012	– Cette exposition vise à marquer l'anniversaire de l'obtention de la majorité de gauche aux élections communales. Elle évoquerait les difficultés rencontrées, mais aussi les luttes de pouvoir et les particularités de la ville de La Chaux-de-Fonds.
Création d'une borne d'orientation au cimetière	– Permettre via la dénomination du défunt, de localiser la tombe. La possibilité de mettre ces données à disposition en ligne est à l'étude. Création d'une signalétique

	sur le site pour permettre aux visiteurs de s'orienter.
Développer des quartiers solidaires	– Mettre en place des échanges de services intergénérationnels (jeunes, personnes âgées, déplacements, enfants etc..) – Améliorer l'aide apportée aux personnes âgées et à mobilité réduite, étudier les moyens de leur faciliter l'accès à certains services, comme le prêt de la bibliothèque, aide pour transporter les ordures ménagères, courses etc..

Projets stratégiques /Espace urbain

Crêt du Locle	– Concrétiser le projet d'aménagement, d'équipement et de développement du site du Crêt-du-Locle ; – Acheter l'élaboration du schéma directeur sur la base du projet primé lors du concours d'aménagement et dans l'optique des pôles de développement d'importance cantonale ; – Planifier l'équipement nécessaire au développement du site et en réaliser les premières étapes, notamment : - construction d'un nouveau réservoir d'eau ; - station de couplage électrique (VITEOS) ; - réseaux d'eau, d'éclairage et d'électricité ; - aménagement des « coulées vertes » et de la zone verte centrale ; - nouvelle route passant au nord de l'usine Patek et au sud de l'usine Cartier et dédiés principalement aux transports publics et à la mobilité douce ; – Assainir et élargir la chaussée jusqu'au quartier des Herses, afin d'absorber la croissance du trafic dans cette région ; – Réaliser le « Chemin des rencontres » comme liaison interville dédiée à la mobilité douce pour la partie située sur ce site ; – Assainir l'étang des Eplatures.
Plan spécial Le Corbusier	– Réaliser les options du plan spécial « Le Corbusier » (ancien site de la gare aux marchandises) ; – Acheter les procédures en cours et permettre l'entrée en force du plan spécial ; – Déplacer les activités « marchandises » encore présentes sur le site (en Ouest du Grand Pont pour CFF, en Est de la ville pour CJ) ; – Supprimer les installations (bâtiments, voies et lignes de contacts) existantes, assainir et préparer le site ; – Réaliser l'équipement et l'aménagement, y compris la passerelle dans l'axe de la rue des Armes-réunies ; – Acquérir les parcelles stratégiques dans la perspective du contrôle de l'évolution de ce site et de son dévelop-

	pement ; Assurer la promotion du site et le développement progressif de projets de logements et d'activités (hôtelières, artisanales, administratives, commerciales, etc.)
Aménagement des entrées de ville	– En lien avec les projets de réhabilitation des routes – fortement dégradées – développés conjointement entre l'Etat et la Ville, aménager les principaux axes d'entrées de ville. – But : améliorer l'image de la ville, accroître le caractère urbain, la « convivialité » et la sécurité de ces axes, et contribuer au retour des nuisances sonores dans les limites légales :
	– Eplatures : réfection de la chaussée (Etat) et réaménagement de la rue du Locle et du boulevard des Eplatures comme prolongement de l'avenue Léopold-Robert et en améliorant la situation pour la mobilité douce et les transports publics ; – Collège : réhabilitation de la chaussée (Etat), création d'un giratoire Collège-Marais afin de fluidifier la circulation aux heures de pointe et réaménagement dans la perspective d'un accroissement de la sécurité et de l'urbanisation future des quartiers Est de la Ville ; – Bld de la Liberté : réfection de la chaussée (Etat) et réaménagement en deux temps (avant et après réalisation du contournement par la H20), améliorant la situation des piétons et cyclistes et accroissant la sécurité des usagers. – Le réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, également nécessaire, ne pourra, lui, intervenir qu'en lien avec la réalisation du contournement Est de la Ville (liaison H20-H18).
Projet d'agglomération/mobilité douce	– Dans le cadre d'une vision globale de la mobilité, ce projet consiste à mener les études nécessaires, réaliser et planifier les différents projets éligibles pour une participation du fonds fédéral d'infrastructures, en particulier : – Mener, en coordination avec le canton les études permettant de disposer d'une vision globale de la mobilité au sein de l'espace urbain et d'anticiper les effets des nouvelles infrastructures d'importance (TransRUN, H20, H18) ; – Accompagner les études particulières menées par le canton concernant ces principales infrastructures de transport ; – Mettre en œuvre les principes d'une politique de stationnement favorisant le report des trajets pendulaires sur la mobilité douce et les transports publics ; – Encourager les entreprises à développer des plans de mobilité et à soutenir le co-voiturage ; – Généraliser la cadence des bus à 10 min ;

	– Assurer une desserte des lieux touristiques par les transports publics ; – Développer les parkings d'échange et les parkings de quartier en libérant l'occupation du domaine public par les véhicules ; – Réaliser et planifier les projets retenus par la Confédération (étape 2011-2014) dans le cadre du projet d'agglomération présenté en 2007 par l'Etat et les villes, notamment (en plus des projets présentés en tant que tels dans ce chapitre) : – Rouvrir la halte ferroviaire de Morgarten et assurer un point de croisement au Crêt-du-Loche ; – Acheter les travaux de revalorisation de l'avenue Léopold-Robert – Développer un réseau de bandes cyclables, des emplacements spécifiques pour le stationnement des cycles et les aménagements favorisant la sécurité des cyclistes et piétons.
Aménagement des places, chemins et trottoirs	– Aménagement d'une zone de rencontre à l'entrée sud de l'école d'art. – Rénovation du revêtement de la Place de la carmagnole, Espacité et de la place des Six-Pompes – Remise en état des chemins dans les parcs – Réalisation d'un passage à pied entre les rues A-M Piaget- 1er Août.
Valorisation des places de jeux	– Mise en conformité des places de jeux aux normes européennes (EN 117). Création de nouvelles places de jeux en ville, notamment au Paddock et au Collège de la Charrière.
Exutoire	– La création d'un exutoire permettant d'évacuer une partie des eaux claires de la Ville en direction du Doubs est motivée par deux éléments majeurs : – L'obligation légale de créer un séparatif eaux claires-eaux usées – Les inondations récurrentes. – Ce projet dépassera de toute évidence la législature à venir, il est prévu de demander un crédit d'étude (financement conjoint Etat, Confédération) en 2009, avec un début des travaux à l'horizon 2011-2012.
Pose de conteneurs de déchets	Le projet consiste à implanter dans le périmètre urbain, un réseau dense de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères. Ainsi, le ramassage au porte à porte sera abandonné. Ce projet sera accompagné de mesures pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, l'entretien des sites de récolte de déchets sera particulièrement soigné.

Renouvellement du système d'adduction d'eau	Une analyse des risques liés à la production, à l'adduction et à la distribution de l'eau a été effectuée et a permis de mettre en évidence que le traitement actuel est insuffisant pour garantir en tout temps une qualité conforme aux dispositions légales. La présence d'infiltrations d'eau dans certaines galeries peut contaminer l'eau qui y transite, et ces risques sont renforcés par la vétusté des conduites ascensionnelles et l'instabilité du terrain traversé. Le système d'adduction d'eau datant de 1887, il doit être renouvelé. La première partie de ces travaux sera constituée par la création d'une galerie accessible et visitable, ceci pour la mise sous conduite du tronçon correspondant à l'actuelle galerie de la Corbatière. Le reste des travaux sera effectué lors de la prochaine législature.
Diagnostic de l'état des bâtiments du patrimoine administratif	Réalisation de diagnostics techniques objectifs selon une méthode développée à l'EPFL. De cette analyse, il est possible d'extrapoler l'état général du parc immobilier et de proposer un programme de rénovation et d'amélioration de la consommation d'énergie.
Rénovation des espaces extérieurs appartenant à la Ville	– Certains espaces extérieurs privés, tels que cours d'école, murs etc.. devront être rénovés de manière importante. – Collèges de Bellevue, des Forges, de la Charrière, du Valanvron ; – Temple-Allemand, mur de soutènement, barrières, escaliers, sol etc..
Mise en conformité des barrières et garde corps	Plusieurs bâtiments communaux ne respectent pas la norme SIA 358, entrée récemment en vigueur, à savoir les collèges des Endroits, Numa-Droz, de Bellevue et des Forges.
Rénovation de la Salle de musique	Mise en conformité des installations de sécurité (câblage électrique, éclairage de secours, détection, incendie). Il faudra également se pencher sur la rénovation des sièges, la modernisation des installations techniques d'éclairage scénique, la sonorisation etc..
Rénovation de Beau-site 30 (TPR)	Adaptation des locaux en fonction des activités actuelles liées à la création théâtrale (en vue de l'implantation du futur Centre dramatique régional).
Rénovation de Serre 12	Réfection de l'enveloppe du bâtiment (toiture, fenêtres) en lien avec les réflexions autour de la création d'une Maison des associations.
Rénovation complète d'immeubles communaux loués	La Ville a entamé un vaste programme de rénovation de ses immeubles, dans le but de maintenir la substance de son patrimoine, de limiter les pertes de revenus liés aux appar-

	tements vacants, d'adapter son parc de logement aux normes légales en vigueur et de contribuer, par une offre répondant à la demande, à la dynamique positive de la démographie. Ce programme a débuté par la rénovation complète de l'ensemble Cernil-Antoine et Agassiz, et se poursuivra avec les immeubles de la rue du Commerce. Parallèlement, la ville mettra en œuvre des programmes sectoriels d'amélioration dans les domaines suivants : – façades et toitures, – fenêtres et volets – installations électriques, – installations de chauffage, – appartements isolés lors des changements de locataires, – extérieurs et jardins.
Réaménagement de la place de la gare CFF	– Réaménagement complet de la place, en tenant compte de ses diverses fonctions (entrée de ville, interface de transports, lieu d'échanges et de services, etc.) et dans le but d'en améliorer la convivialité et la sécurité ; – Acheter les études en cours avec l'ensemble des partenaires concernés et fixer les options d'aménagement ;
	– Remplacer les lignes de contact des TRN ; – Réaliser les aménagements souhaités en lien avec le développement du quartier Le Corbusier ; – Réaménager le passage sous-voie, les WC, éventuellement rénover l'ascenseur et l'escalier assurant la liaison avec les quartiers sud en lien avec une éventuelle transformation du talus situé au sud des voies ; – Acheter le réaménagement de l'avenue Léopold-Robert à proximité de la place.
Affichage de l'heure en ville	Les horloges publiques ont au fil du temps disparu de la ville, notamment celles qui étaient disposées le long du Pod. Une réflexion doit être lancée sur la manière de donner l'heure à la population et aux visiteurs de la Métropole horlogère.
Réhabilitation des abattoirs	– Réhabilitation complète du site dans le but d'éviter des atteintes définitives à un élément important du patrimoine architectural de la ville, d'en exploiter le potentiel (surfaces disponibles et accessibilité) et dans la perspective d'y installer des activités nouvelles ; – Acheter la procédure de plan spécial en cours ; – Réaliser les premiers travaux d'entretien d'urgence de façon à maintenir la substance et l'intérêt du site ; – Réaliser progressivement la rénovation complète des bâtiments, en lien avec les affectations futures et en collaboration avec les partenaires intéressés.

Scierie des Eplatures	– Fixer les options de développement du site pour la période suivant le départ des activités de la scierie et assurer un développement de qualité et coordonné avec d'autres projets concernant cette partie de la ville : – Acheter la procédure de plan spécial en cours ; – Assurer une urbanisation de qualité et coordonnée avec la réouverture de la gare de Morgarten, la réhabilitation du boulevard des Eplatures et la réalisation du Chemin des Rencontres ; – Envisager le développement de l'habitat et d'activités, dans le prolongement des options retenues pour le site « Le Corbusier ».
Projets d'aménagement aux abords des jonctions H20 et H18	– Anticiper l'urbanisation des secteurs situés aux abords des jonctions des projets routiers H20 et H18, de façon à garantir une vision d'ensemble, à orienter le développement futur et à garantir la qualité de l'urbanisation : – Bas du Reymond : ce secteur d'entrée de ville doit faire l'objet d'une étude en vue de son aménagement et de son affectation futurs, tenant compte de la construction du contournement Sud de la Ville et d'une jonction autoroutière complète. Dans un premier temps une étude d'aménagement, tenant compte des aspects paysagers, doit être menée.
	– Quartiers Est : la construction du contournement Est de la ville doit conduire à une réflexion sur l'urbanisation à venir des quartiers Est. Il s'agit d'en améliorer le visage actuel et de garantir des développements de qualité. Une étude doit également être menée sur ce secteur. – European : suite au concours d'architecture, des études complémentaires et de faisabilité devront encore être menées pour le quartier situé en Est du complexe Esplanade.
Développement de Neode aux Eplatures	Il s'agit de développer la capacité d'accueil du parc scientifique et technologique sur le site des Eplatures, en lien avec l'implantation des instituts de la HE-Arc et comme vecteur du renouvellement du tissu économique de la région. La participation à la construction d'un nouveau bâtiment pourrait être envisagée dans ce cadre.
Etude du réaménagement de la rue des Musées, de l'îlot Corso et de la Halle aux enchères	L'espace compris entre l'arrière du complexe de L'heure bleue, le cinéma Corso et la rue des Musées reste comme l'un des espaces peu conviviaux du centre-ville. Une étude sur le réaménagement complet de ce secteur doit être lancée, impliquant par exemple une mise en zone 30 et la création d'une zone de rencontre. Ce projet doit être étudié en lien avec celui de réaménagement de la rue des Musées et du parc des musées (projet « 1 parc-3 Musées ») de façon à relier ceux-ci à la dynamique du centre-ville et à supprimer la rupture provoquée aujourd'hui par l'enceinte du parc.

Politique foncière et agricole	– Développer et mettre en œuvre les instruments d'une véritable politique foncière de façon à permettre la concrétisation des importants projets d'urbanisation, à orienter le développement des quartiers, à permettre la réalisation des principaux projets d'infrastructures, et à être en mesure d'offrir des compensations aux agriculteurs concernés par ces projets, en particulier : – Urbanisation du Crêt-du-Loche – Plan spécial Le Corbusier – Acquisition de terrains (secteur Charles-Naine notamment) – Politique agricole : étude pour remaniements parcellaires et acquisitions.
Valorisation du site des Arêtes	– Mettre en valeur et exploiter le potentiel du site des Arêtes (ancienne ferme, complexe sportif, accessibilité, proximité d'espaces verts, etc.), en particulier : – Rénovation de l'ancienne ferme et exploitation de son potentiel d'accueil et d'hébergement, en lien avec la proximité du complexe sportif ; – Réflexion sur l'affectation future des locaux actuellement dédiés au restaurant ; – Développement de l'infrastructure de la piscine (par exemple espace de jeux) ; – En coordination avec l'étude sur l'aménagement futur du site du Bas-du-Reymond, déplacement éventuel du camping sur le site des Arêtes.

Autres projets

Filtration des fumées du crématoire	Adapter l'échappement des fumées du four crématoire à l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (Opair).
Mise en application du plan d'entretien des infrastructures	Offrir à l'administration de la Ville un outil et un support technique pour l'élaboration de leur programme d'entretien pluri-annuels (MAPI)
Révision du plan et règlement d'aménagement communal (PRAC)	Révision partielle (première étape), puis complète du règlement d'aménagement et élaboration d'un plan directeur communal d'aménagement, dans le but d'adapter les outils de planification aux développements en cours et d'anticiper les développements futurs de la ville, d'intégrer les préoccupations liées au patrimoine, à l'énergie et aux transports, de simplifier certains chapitres et d'intégrer les options d'une vision régionale de l'aménagement du territoire.
Numérisation des plans d'alignement	Développement d'un outil informatique de saisie, puis de consultation des alignements et de mise à jour des informations.

Assainissement du collecteur et de la chaussée Ouest de l'avenue Léopold-Robert	L'état du collecteur principal de la ville est très mauvais. Des risques d'effondrement sont courus. Concernant la chaussée, elle est également en piteux état. Simultanément à la remise en état de cette infrastructure, le réaménagement progressif de l'avenue Léopold-Robert sera poursuivi.
Réhabilitation du Pont de l'Hôtel de Ville	Le pont âgé de 50 ans présente des signes évidents de dégradations et nécessite un assainissement important. De même la chaussée et la voie des CJ sont en fin de vie.
Aménagement des Endroits verts	– Vu le développement du quartier, il convient de procéder à certains aménagements, tels que de faire passer le gabarit de la chaussée à 5m et de construire des évitements pour permettre le croisement avec des poids lourds et des cars. Finalement, un trottoir sera construit jusqu'à l'Hôtel des Endroits. – Avec les développements prévus par les plans de quartier du Chemin Perdu Nord et des Endroits verts, des équipements sont à prévoir pour ce dernier et un réaménagement du Bd des Endroits s'avère nécessaire.
Amélioration de la ligne TRN Cerisier	Avec les projets immobiliers à venir, tant la population que la circulation vont fortement croître dans le quartier du Cerisier. Pour sécuriser la rue du Cerisier, celle-ci va être placée en zone 30 sur une bonne partie de sa longueur. Pour permettre aux TRN de garder leur cadence de 10 min, il est prévu de modifier le carrefour Hôtel-de-ville-Orée du Bois, en créant une 3 ^{ème} voie de présélection.

Projets liés à la ligne directrice n°4 « Gouvernance »**Projets stratégiques**

Mise en place d'une stratégie de communication interne	Mettre en place une systématique et des mesures de communication interne en lien avec la politique de communication du Conseil communal. Cette mesure a notamment aussi pour objectif de développer la culture d'entreprise.
Regrouper l'administration communale	Actuellement l'administration communale est répartie sur trop de lieux, il convient de prendre des mesures afin de la regrouper le plus possible.
Travailler sur les énergies renouvelables	– Les digesteurs de la STEP produisent suffisamment de biogaz pour couvrir env. 62 % de la consommation électrique de la station. Il convient de transformer ces stockeurs en stockeurs-digesteurs afin d'obtenir une couverture de 75%. – L'acquisition pour la STEP d'une seconde microturbine doit permettre d'obtenir la puissance suffisante pour faire tourner une nouvelle turbine Peltier, sans utilisation de gaz supplémentaire et qui permettrait de produire de l'électricité. – Le turbinage des eaux de la STEP, projet écologique et économiquement rentable, renforcera la place de la Ville dans le rang des "Cités de l'énergie". – La rénovation progressive des toitures des bâtiments publics, des immeubles communaux et des infrastructures sportives doit également permettre, dans le respect de la substance patrimoniale des immeubles, l'installation de panneaux solaires.
Assainissement de l'enveloppe de certains bâtiments anciens	Afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux, il convient de procéder au renforcement de leur enveloppes (façade, fenêtres, toitures), dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et de leur intérêt patrimonial. La Confédération encourage ce type de mesures en octroyant des subventions.

Autres projets

Améliorer la capacité managériale et stratégique du Conseil communal	– Repenser le fonctionnement du Conseil communal, à l'organisation générale de ses travaux, les sujets traités, à la manière de mieux déléguer certaines tâches opérationnelles afin de dégager plus de temps pour les questions stratégiques. – Mise en place d'une culture managériale commune, – Formation continue.
--	---

Favoriser la formation continue	– Ce projet poursuit divers objectifs : – Améliorer la gestion prévisionnelles avant le budget en lien avec les entretiens d'évaluation. – Développer la capacité managériale et stratégique des cadres. – Améliorer les prestations de service (accueil, informatique). – Réviser le règlement de formation continue qui n'est plus en phase avec la politique de formation entreprise il y a 3 ans.
Poursuite de la lutte contre l'absentéisme	– Campagnes de sensibilisation auprès des chefs de service, par un externe. – Propositions d'amélioration en vue de baisser le taux d'absentéisme. – Améliorer le bien-être des employés.
Santé et sécurité au travail	– Analyse des risques dans tous les services et fixation des priorités. – Améliorer les conditions de travail (machines, protection, engins).
Politique de recrutement	– Stratégie de recrutement (gestion prévisionnelles des emplois en lien avec les budgets, planification de l'organisation des services, gestion des effectifs en fonction d'une stratégie à moyen terme, définition et choix des vecteurs de recrutement, définition de processus à suivre, proposition d'un plan de recrutement). – Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs. – Politique de départ. – Politique de formation d'une relève en vue des prochains changements démographiques à venir.
Gestion des compétences et de la mobilité	Analyse systématique des besoins et des compétences en lien avec les postes, les prestations et l'organisation des services et inter-services. Développer la culture d'entreprise liée à la mobilité entre services ainsi que la formation en lien avec les changements de fonction à venir pour le personnel vieillissant.
Instaurer une systématique en matière de perception de subventions externes	Désormais le service financier vérifiera de manière systématique pour chaque dépense si des subventions peuvent être demandées.

D. Méthodes et suivi

Le Conseil communal entend systématiser le suivi du présent programme de législature au moyen de tableaux de bord internes indiquant pour chaque projet son état de réalisation. Il consacrerà tous les six mois une séance de travail à faire le point sur l'ensemble des projets présentés et à veiller ainsi au respect de ses engagements.

Par ailleurs, il entend introduire dans les rapports soumis au Conseil général un chapitre obligatoire « respect avec les lignes prioritaires fixés par le Programme de législature ».

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR s'est penché avec grand intérêt sur le programme de législature 2008/2009 de la Commune. D'emblée, un ton positif et volontaire est affiché et cela est plaisant. Pour convaincre à l'intérieur comme à l'extérieur, il faut jouer gagnant. Nous, Conseillers généraux, sommes appelés à nous prononcer, séances après séances, sur des objets diversifiés et hétérogènes, qui demandent souvent d'importantes sommes d'argent. Il est parfois difficile de faire le lien entre ces objets et y percevoir un ensemble cohérent. Il est aussi difficile de se rendre compte de l'ampleur des évolutions opérées qui n'engendrent pas de dépenses particulières et qui ne donnent pas lieu à des rapports. Ce programme de législature est donc bienvenu et rend plus lisibles les buts globaux du Conseil communal. La taille de notre Commune nous permet d'être des acteurs et non seulement des spectateurs de l'avenir de notre région. Le Conseil communal affirme cette volonté et nous y adhérons pleinement.

Veillez à atteindre une certaine densité du tissu urbain, ainsi qu'y maintenir mixité des activités et proximité des services, c'est proposer une alternative intéressante à l'étalement de l'espace construit et motiver les personnes à venir chez nous, non seulement pour y travailler, mais aussi pour y habiter. C'est le but affiché dans ce document et nous le saluons.

A saluer également l'intention du Conseil communal de vouloir, sur le moyen et long terme, baisser la charge fiscale sur les contribuables. Il faut savoir dépasser le faux débat qui consiste à faire passer les baisses d'impôts pour des cadeaux faits aux riches, au détriment des plus pauvres et replacer notre cas dans son contexte. Il apparaît alors qu'une baisse des impôts aura pour effet de rendre notre fiscalité plus conforme à celle des communes qui nous entourent et, à terme, d'augmenter sensiblement la masse imposable et par là, dans l'absolu, la somme à notre disposition.

Le Conseil communal fait preuve d'une certaine audace en affirmant vouloir maîtriser et contrôler l'évolution de la masse salariale. Cette dernière est un de nos plus importants postes de dépenses et des remises en question sont indispensables, aussi dans ce domaine, si nous voulons viser une certaine santé financière.

Le Conseil communal fait l'énumération des projets stratégiques. Cela nous paraît touffu. En effet, même si le détail et l'exhaustivité sont bienvenus, nous aurions apprécié que des rangs de priorité plus clairs soient établis car il est évident qu'il faudra faire des choix afin de respecter la limite annuelle de CHF 30'000'000. — .

Pour conclure, nous savons tous qu'il manque une composante à nos considérations, celles du Conseil communal comme les nôtres : la crise économique, son issue, sa durée, son ampleur. Cette inconnue doit nous rendre prudents et il faudra savoir modifier nos plans, si besoin. Je vous remercie.

Mme Annie Clerc-Birambeau, PS : Monsieur le Président, que du bonheur ! Une vision, une réflexion, des projets et de l'ambition...

Mesdames, Messieurs, le programme de législature qui nous est soumis par le Conseil communal donne un ton et un positionnement forts par la réflexion menée par celui-ci pour asseoir la Ville dans son statut urbain.

Nous apprécions l'ambition volontariste de conduire la Ville dans son rôle de métropole et d'offrir à ses habitants des prestations urbaines de qualité autour et dans un réseau qui permettra d'envisager réellement ce développement.

Le programme de législature met l'accent sur la nécessaire et indispensable revalorisation d'images mais celles-ci, rappelons-le passent aussi par la propre volonté des chauds-de-fonnières et chauds-de fonnières et leurs représentants de croire aux forces de leur cité.

Les lignes directrices dévoilent la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant en valorisant les infrastructures sportives, culturelles, d'équipement et d'aménagement pour soigner son aspect citadin mais aussi sa volonté de se retourner, de s'ouvrir vers l'extérieur. Des 90 projets, tous ne sont pas chiffrés, certains sont déjà initiés, voire en cours, certains sont petits, d'autres plus ambitieux. Il s'agira néanmoins, dans les priorisations données, de respecter les enveloppes d'investissement.

Nous saluons particulièrement l'effort proposé pour renforcer la communication. C'est une priorité nécessaire qui doit être menée transversalement et avec cohérence.

Ce rapport est un document de travail de qualité, certes conceptuel mais qui nous indique une ligne décidée et cohérente. C'est une vision à long terme qui engage la Ville pour des années. Il s'agit de tirer La Chaux-de-Fonds vers le haut, de modifier les a priori, de faire découvrir nos projets et nos richesses cachées.

Le PS prend acte de ce rapport. Nous avons néanmoins 3 souhaits, voire exigences :

- Le parti socialiste demande qu'en priorité, les projets favorisant le maintien de l'emploi, notamment par le soutien à l'activité économique, soient concrétisés très rapidement.
- Le parti socialiste demande aussi que le renforcement de l'accueil parascolaire dépasse le stade de l'élargissement à quelques prestations mais que ce dossier fasse l'objet d'une politique globale planifiée. Nous attendons un réel projet de société et non un "émiettement" des prestations. Cela est un élément important de l'attractivité de notre ville.
- Nous souhaitons enfin que ce programme de législature soit mis en dialogue avec la population qu'il s'agira d'intégrer systématiquement à la réflexion puisque, elle aussi, en soutien aux autorités, a la capacité de participer à cette dynamique désirée.

Je vous remercie.

Mme Anne-Lise Lager, Verts : Je vais vous lire l'intervention de M. Fabien Fivaz.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Historiquement, notre Ville a souvent su mettre en avant son potentiel et trouver des solutions innovantes pour son avenir. Cet esprit d'initiative a même été pendant longtemps la marque de "fabrique" de notre région. En parcourant le programme de législature, nous lisons de manière renouvelée cet élan : être entreprenant – et ceci dans un fort esprit d'indépendance. Un élan que la Ville a peut-être partiellement perdu ces dernières années (ou décennies). Nous le lisons dans le programme et nous sommes convaincus que celui-ci s'inscrit dans une réalité : financièrement, notre Ville se porte mieux

et, mieux encore, notre démographie s'inscrit dans une croissance intéressante. Le temps semble donc venu d'en profiter et de regarder l'avenir de manière sereine. Il était temps...

Concrètement, le Conseil communal souhaite, pour commencer, améliorer l'image de la Ville. Les Verts saluent cette volonté. Nous aimerions toutefois souligner que l'image ne se cultive pas seulement vers l'extérieur, elle doit aussi viser les habitants de la ville. Une information intelligente à la population ne doit finalement pas qu'informer, elle doit aussi impliquer les habitants en tant qu'acteurs de notre ville et en tant qu'ambassadeurs. Si chaque habitant en déplacement à l'extérieur parle de la ville comme si c'était le dernier des trous perdus où rien d'intéressant ne se passe, toute communication d'image sera vaine. La population doit être la meilleure ambassadrice de notre ville. Nous relevons d'ailleurs l'excellente idée de vouloir conserver le lien avec des anciens chaux-de-fonniers, émigrés ailleurs. Car pour bien connaître notre ville et l'aimer, il faut sans doute y avoir vécu un certain temps, peut-être même y être né. Dans le dossier "communication", nous ne pouvons également que nous réjouir de la volonté du Conseil communal de "revoir" en profondeur le site Internet de la Ville, actuellement digne de figurer dans la catégorie "antiquités", avec la mention "à ne pas imiter". Celui-ci devra être moderne et intelligemment fourni. Il devra donner des informations aux voyageurs de passage, à ceux qui planifient un voyage dans nos contrées, mais également à ceux qui désirent s'installer ici, autant qu'à la population elle-même, c'est pour nous indispensable.

Un autre dossier ravit les Verts : celui de la volonté affichée du Conseil communal de renforcer les coopérations et collaborations intercommunales, jusqu'ici restées à l'état embryonnaire – notez que je mâche mes mots. L'idée de mettre en place une loi sur les agglomérations, en prenant le projet fribourgeois en exemple – projet qui est entré dans sa phase concrète – est une brillante idée, à même, espérons-le de débloquer ce dossier compliqué. Nous encourageons fortement le Conseil communal à poser dans sa réflexion la question sensible de la démocratie dans les échelons intercommunaux (et au vu des dernières avancées de ce dossier, il semble que cet aspect ait effectivement été pris en compte). A cet effet, l'exemple fribourgeois est sans doute excellent. En créant des conseils d'agglomérations, il met les citoyens au centre de la démarche – parce que ces conseils sont élus – sans pour autant les forcer à se poser trop émotionnellement la question de leur identité, très présente lors d'un processus de fusion. Nous saluons donc ce projet et cet esprit d'initiative qui anime le Conseil communal en ce début de législature. Mis ensemble, tous les projets du programme de législature montrent une cohérence et une continuité qui ne peut qu'être saluée.

Sauf qu'il faut être franc, depuis l'âge d'or historique de la région, beaucoup de choses ont changé autour de nous, en Suisse et dans le monde, et les problèmes environnementaux en sont sans doute l'exemple le plus éloquent. L'impression qui se dégage de la lecture du rapport est que nous sommes restés quelque part au 20^{ème} siècle. Nous continuons à construire notre avenir en terme de développement économique et de communication, alors que d'autres villes inscrivent le leur dans les axes du développement durable. Dans le programme qui nous est soumis, le Conseil communal ne consacre que quelques lignes au sujet et nous le regrettons. Les chapitres liés à la mobilité ou aux questions énergétiques sont maigres, et nous ne sommes

pas étonnés, vu l'engouement qu'il suscite, de lire tout l'intérêt que le Conseil communal porte à l'agenda 21.

Nous aurions aimé que cet outil soit au centre d'une réflexion autour de notre avenir. Que les aspects liés à la qualité de vie s'articulent autour de la possibilité, par exemple mais pas au hasard, de rendre le centre-ville aux piétons, que les questions énergétiques soient plus présentes lorsqu'il s'agit de développer notre ville. Les Verts auraient voulu que le Conseil communal voit La Chaux-de-Fonds comme une ville moderne, vivant avec son temps sans perdre son passé de vue.

En clair, vous comprendrez que si les Verts admettent le bien fondé des propositions faites par le Conseil communal, nous regrettons qu'il n'ose pas une vision plus moderne et plus durable. Nous prendrons toutefois acte du rapport, parce qu'il est à nos yeux important. Et nous pouvons vous assurer que notre vigilance ne sera que redoublée durant les trois années qui restent à cette législature. Je vous remercie.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Que puisse être élaboré, chaque fois, un programme de législature a, en tant que principe, l'entière adhésion de notre groupe, le POP. En effet, c'est un moment de réflexion indispensable, si l'on ne veut pas être emportés par le flux incessant des "choses à faire". De tels types de temps d'arrêt sont donc nécessaires. Temps d'arrêt où l'on reconsidère ce qu'il s'est fait et où l'on réfléchit à ce qu'il faudrait dans une situation en évolution, privilégiée. L'avenir doit se penser, comme notre passé l'a été, alors qu'à l'époque, il n'était pas encore un passé. Mais l'avenir, il faut ne pas l'oublier, ne nous appartient pas totalement, par exemple, cette crise. Pour que celle-ci ne soit pas une fatalité, il y a la possibilité de se mobiliser et d'être solidaires. Un plan de législature est donc une sorte de prospective qui engage, non pas à tout réaliser, mais à essayer de continuer un mouvement qui doit permettre à notre ville de rester ce qu'elle est et donc, de se transformer, mais pas n'importe comment. Aménager, c'est donc s'adapter. Mais il ne faut pas seulement aménager, mais aussi imaginer, donc ne pas totalement s'adapter. Ce problème est un véritable défi.

Le Conseil communal nous présente des projets, lesquels, du plus grand au plus petit, obéissent à des axes, posés dans le contexte et dans le temps. Il y a là un souci de cohérence que nous tenons à saluer, de transparence, puisque cette démarche est exposée et soumise à la discussion, et qu'elle est participative, étant donné que les services y ont été associés. Bravo pour ce dynamisme.

Le tout est cependant complexe. Ce n'est pas un reproche, mais un conseil. Dès lors quelques réflexions et observations. Une question essentielle abordée dans ce rapport est celle-ci : Comment nous situer, comment nous profiler ? Cette question est abordée sous plusieurs angles : les frontières (vraies ou fausses), les collaborations, les fusions, et les problèmes d'image et de communication. Disons en quelques mots que le RUN, l'Arc Jurassien et l'Agglomération Urbaine du Doubs sont des chances et des potentiels et que chaque fois que nous pouvons développer des collaborations, des échanges et des projets communs (avec des partenaires et non des adversaires) nous avançons dans une bonne direction. Nous sommes un peu plus dubitatifs à l'égard de l'étendard des fusions. Des entités plus grandes ne résolvent pas nécessairement la relation entre les coûts et les prestations. Elles peuvent conduire à des pertes du contrôle législatif et ne pas respecter certains équilibres, certaines iden-

tités qui sont, non pas tombées du ciel, mais historiques. En revanche, l'idée d'agglomération à introduire dans la législation cantonale, comme le fait par exemple Fribourg, nous paraît être une belle proposition de la part du Conseil communal.

Venons-en maintenant à la question de l'image de notre ville. Comment l'améliorer à l'extérieur ? Ce n'est pas un problème qui date d'aujourd'hui, mais il me semble que la voie que nous avons finalement adoptée, est de mettre en évidence nos spécificités plutôt que de copier les autres. Il faut, à notre avis, continuer dans cette direction en montrant qu'il y a ici un esprit, une convivialité et que "centraliser", "surconcentrer", comme le font ou le veulent d'autres, a aussi toute une série de contre-finalités, ne serait-ce par exemple qu'au niveau des loyers. La reconnaissance par l'Unesco doit nous permettre de valoriser nos différences en corrigeant bien sûr certains défauts. Un de ceux-ci, c'est l'image que nous donnons à l'intérieur. Car il y a une chose extraordinaire : de grands projets sont esquissés, dessinés, tels l'aménagement du Crêt-du-Loche et du quartier Le Corbusier. D'autres sont en réalisation, tandis qu'une partie de la population ne perçoit pas leurs enjeux. Je suis retraité, je peux aller discuter, j'ai du temps. Combien de personnes me disent que cette ville est un perpétuel chantier et elles doutent des buts poursuivis ? Au surplus, quand elles découvrent certains résultats, elles sont mécontentes, d'où une sorte de méfiance qui n'est pas bonne. Nous n'aimerions accuser personne. Mais là, il y a une réelle réflexion à mener pour savoir s'il faut des projets plus significatifs, pour voir comment y faire participer la population au moment même de leur réalisation pour entrer en dialogue avec elle, sous des formes et des langages diversifiés. Je présente le problème mais je ne prétends pas qu'il soit facile à résoudre.

Parlons maintenant des projets qui nous sont présentés. Notre souhait, bien entendu, est qu'ils puissent tous se réaliser. Bien sûr, nous n'allons pas, dans ce cadre, les commenter spécifiquement, mais quelques remarques tout de même (remarques de détail, je l'avoue) :

- Au vu de ce qu'il se profile concernant la ligne de TGV Berne-Paris et de la nouvelle ligne française qui passera par Besançon, ne faudrait-il pas vraiment valoriser notre ligne La Chaux-de-Fonds/Besançon ? Qui le fera ? Notre Ville, le Canton ou les deux ?
- Dans un ordre d'idée proche, où en sont les améliorations qui pourraient inciter les travailleurs frontaliers à utiliser les transports publics plutôt que chacun sa bagnole ?
- Le Conseil communal pourrait-il vraiment mettre en évidence les facilités projetées pour qu'un certain type de travailleurs français ou autre s'établisse ici, plutôt que de ruiner son porte-monnaie et sa vie dans des déplacements non rationnels ? Il y a plein d'obstacles psychologiques, parce qu'un Français pense qu'il est impossible de s'établir en Suisse.
- S'agissant de l'eau, j'ai été très intéressé par le fait que nous avons révisé tout notre réseau, car c'est un bien précieux. Mais j'aurais bien voulu voir quelques mots sur Presta-Jogne.
- L'excellente idée des quartiers solidaires doit, à notre avis, être lancée avant l'hiver. C'est un magnifique projet, mais il faut l'avancer.

- Je voudrais signaler, à propos de l'exposition "enjeux de gauche, entre espoir et pouvoir 1912/2012" que la majorité de gauche a perdu pour trois ans les élections en 1915 et qu'il faudrait aussi montrer, au travers de cette période qui va jusqu'à aujourd'hui, que les partis de droite n'ont pas été que des adversaires, mais aussi des partenaires. De même, entre syndicats et associations patronales. Sinon, on ne rendra pas compte du vrai esprit de la région. Il y a eu des conflits, portés par l'histoire, mais il y a eu la possibilité de les dépasser.
- Très bien pour "le voyage d'Orient" de Le Corbusier, comme voyage initiatique. Mais, retenir Charles l'Eplattenier comme point phare du 150^{ème} anniversaire du Théâtre, cela me paraît être une redite. L'année "Art nouveau" a eu du succès, le procès a eu du succès, mais il ne faut pas continuer comme ça ! Il y a d'autres projets possibles que je ne vais pas exposer ici, mais vous pouvez me consulter si nécessaire.
- L'exposition Métropole attribue curieusement au Canton de Neuchâtel le thème de l'idéologie. Je dis "curieusement" car je trouve que nous ne sommes pas un canton très idéologique. Mais j'espère que le langage du "new public management" sera analysé et qu'il devienne un "old public management".

Merci au Conseil communal de son élan, de son travail et, nous en sommes sûrs, de son ouverture à la discussion. Je vous remercie.

M. Hughes B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'avais quelques inquiétudes quant à la longueur de mon texte, mais après l'intervention de mon ami Francis, mon voilà tout à fait rassuré ! Le programme de législature affiche une certaine modernité, une certaine ambition axée sur ce qui semble être un réel esprit d'ouverture. Il est à regretter toutefois, ici et là, quelques incohérences qui viennent en émailler le texte.

Le rapport, dès la première phrase, lance une assertion trompeuse : la Ville de La Chaux-de-Fonds va bien, les difficultés financières majeures rencontrées ces dernières années ont pu être résorbées. Je sais qu'il est toujours mal vu, dans cette salle, de laisser suggérer que la Ville va mal, mais la méthode Coué a des limites que même la farouche volonté du Conseil communal ne saurait franchir. Il est donc assez surprenant de lire ces mots à la une du rapport car, 13 pages plus loin, nous découvrons que la Ville ne peut pas envisager l'avenir en toute quiétude. La crise pourrait nous confronter, dès 2010, à de sérieuses difficultés. Ceci semble plutôt contradictoire dans les termes, car parfaitement réaliste dans la vision que nous partageons, de l'avenir autant économique que social de la cité. Mais pourrait-on comprendre mieux la déclaration du Conseil communal à travers les quelques lignes que l'on peut lire, suite à ce début pour le moins surprenant, à savoir que, dans les circonstances économiques difficiles, le Conseil communal fera appel à la solidarité de toutes et de tous. Serait-ce une préparation, toute en psychologie, à de probables nouvelles hausses d'impôts ? Pouvez-vous, Messieurs, nous rassurer sur ce sujet, comme le demandait avec pertinence, Mme Morel lors de notre dernière session ? Un engagement ferme du Conseil communal serait tant apprécié.

Dans l'introduction également, nous apprenons qu'il faudrait arrêter de se plaindre, de revendiquer. Est-ce à dire qu'il faut tout abandonner, notamment à la Ville de Neuchâtel qui, sans se donner trop de peine, récupère l'un après l'autre les fruits du labeur et de l'abnégation des Chaux-de-fonniers : des hautes écoles, les efforts d'amortissement, le haut taux de couverture de la caisse de pension, les services hospitaliers et même jusqu'à nos instruments de musique. Proposer à la population chaux-de-fonnière d'affronter plus courageusement les défis de son temps, c'est aussi faire fi de toutes les privations, peines et brimades qu'elle a eu à supporter depuis toujours. On peut comprendre néanmoins que de se plaindre toujours et encore fasse montre d'un certain manque d'esprit d'entreprise et que le ton geignard finisse par exaspérer. Mais alors, que cette Ville soit enfin reconnue pour ses mérites auprès des autorités cantonales.

Enfin, il est à noter que nous trouvons tout particulièrement judicieux de se mettre à repenser l'échelon communal. C'est à notre avis une priorité. Réinventer les missions actuelles et futures de la Commune est une saine anticipation de notre développement à venir, en tant qu'entité institutionnelle. Car le Canton se pose les mêmes questions sur ce que doit être aujourd'hui le rôle de l'Etat et il envisage un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. La volonté du Canton concernant les communes et leurs compétences est tellement claire que la sous-estimer serait une faute grave.

En relation avec le chapitre sur les lignes directrices :

- Valorisation des prestations : il est prévu de repenser l'adaptation aux nouvelles nécessités de la population par extension de possibilités à offrir, mais il est omis celle nécessaire aux petits commerces, ceci malgré le tout récent Réseau Centre-Ville, car une part non négligeable des prestataires de services du centre-ville en ont été écartés. Allez savoir pourquoi...?
- Utilisation rationnelle de l'énergie : le Conseil communal se base principalement sur le savoir-faire industriel de la région, en oubliant que cette région est justement réputée pour un de ses atouts majeurs : son climat ! Froid, bien sûr, économies sur les climatisations, mais très ensoleillée par ailleurs, donc production d'énergie solaire.
- Promotion économique : On mise principalement sur l'effort du secteur secondaire, en écartant le développement du secteur tertiaire. Là aussi, pourquoi ?

Au chapitre de la gouvernance, le Conseil communal prend enfin conscience qu'une baisse de la pression fiscale est inéluctable. Le rapport indique que c'est un objectif à terme, sans autres précisions. Pour notre groupe, cela reste une notion bien trop vague. Nous demandons à ce que cet objectif soit clairement défini dans un calendrier, avec un engagement franc de l'exécutif sur ses intentions. Nous réclamons que le Conseil communal soit prêt à prendre cet engagement et nous attendons dès ce soir l'expression de sa détermination. Nous trouverions judicieux que le Conseil communal prenne, pour le moins, des dispositions afin que La Chaux-de-Fonds atteigne le coefficient d'impôts moyen des trois villes du canton et ceci, dès la fin de cette législature.

Il apparaît également que le Conseil communal estime les restructurations de l'Administration presque terminées, lit-on en page 14. Pourtant, il semble bien que certaines prestations seraient encore à réviser. Le Conseil communal annonce lui-même, au paragraphe précédent, qu'il faut repenser tous les domaines où la Ville offre des services, en fonction des nouveaux besoins de la population. Il ajoute ensuite qu'il est encore nécessaire de poursuivre l'analyse systématique des besoins, des prestations et l'organisation de l'Administration. Et si avec cela il estime toujours que la restructuration de l'Administration est presque terminée, alors nous sommes en droit de nous poser de sérieuses questions.

Tous les projets ont retenu notre attention, mais quelques-uns nous semblent mériter un commentaire sur le problème de l'appréciation.

- L'initiative fusion de communes : Celle-ci nous semble d'un intérêt capital pour l'avenir de la structure communale. Néanmoins, il ne saurait être question ici de douce fantaisie. Nous attendons des propositions sérieuses, novatrices, adaptées à nos besoins et porteuses d'économies et d'efficacité.
- Réseau Ville Santé : Très bien, à développer sans attendre.
- Réorganisation des musées : On a beaucoup parlé de restructuration "muséale". On a entendu tout et son contraire, mais jamais rien de vraiment concret depuis la décriée Rimus. Au niveau de la population, le sentiment que les choses traînent en longueur commence à s'exacerber. Nous demandons donc au Conseil communal qu'il prenne enfin des décisions sur les objectifs que pourtant il connaît, qu'il impose un calendrier de réalisation et, pourquoi pas, une date butoir. Est-il en mesure de nous proposer quelque chose à ce sujet ?
- Commission d'intégration : Pour nous, ce n'est même pas envisageable. Le groupe UDC se mobilise à tous les échelons des législatifs pour que la "commissionite aiguë" prenne fin. Nous estimons que les structures mises en place par les Autorités cantonales suffisent. Nous ne sommes pas contre une intégration des étrangers, tout au contraire. Nous pensons que c'est primordial pour vivre le monde actuel en bonne intelligence. Mais nous sommes convaincus que l'effort principal doit venir de l'étranger lui-même. De même que l'on n'apprend rien à l'autre en faisant tout à sa place, nous sommes persuadés que l'intégration doit être le résultat d'une volonté et d'un besoin de la personne migrante.
- Création d'une maison des associations : Bonne initiative.
- Création d'un espace longue durée au cimetière : Nous nous étonnons que le Conseil communal souhaite une différenciation dans la mort, lui qui parle si souvent d'égalité dans la vie. Et quand le Conseil communal nous propose une Commission d'intégration quelques lignes plus haut, nous sommes en droit de nous demander s'il a bien compris tout le sens de ce mot. Nous nous y opposerons donc avec la plus grande ferveur. Nous voulons une unité de prix pour le repos de tous les défunts, pas de passe-droit ni de favoritisme.
- Exposition "Enjeux de gauche, entre espoir et pouvoir" : Cette exposition-là, si elle voit le jour, sera un véritable camouflet à toute la population de cette ville qui ne vote pas à gauche. C'est, par un triomphalisme à la petite semaine, un

déni du travail de tout le Conseil général, ainsi que de l'exécutif, car ils sont composés également de personnes, faut-il le rappeler, qui ne sont pas toutes de gauche ! Nous ne saurions tolérer cela.

- Développement des quartiers solidaires : Cette proposition est estimée par le groupe UDC comme excellente, à promouvoir rapidement.
- Instaurer une systématique dans la perception des subventions externes : A notre sens, il est inquiétant que nous n'y ayons pas pensé plus tôt.

Nous arrêterons là, la liste des quelques dossiers qui, à notre avis, nécessitaient, qui une attention particulière, qui un commentaire approprié dans le cadre de nos discussions sur le programme de législature.

Enfin, à propos de la méthode et du suivi, le groupe UDC apprécierait un retour au Conseil général de l'avancée de chaque projet et pas seulement un suivi par tableau de bord, réservé aux seuls dieux du Conseil communal. Un rapport d'informations, même léger, à l'attention du Conseil général, tous les six mois, serait le bienvenu.

En conclusion, le groupe UDC prend acte du programme de législature, des réponses du Conseil communal à ses questions, ainsi que la prise de position de notre exécutif sur les quelques projets qui fâchent. En dépit d'excellentes propositions, nous pourrions envisager de refuser ce rapport et cela serait dommage. Merci.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie l'ensemble des groupes de prendre acte du programme de législature. J'ai cru comprendre que même l'UDC en prendrait acte. C'est, à la fois, avec beaucoup de fierté que je prends la parole sur ce programme de législature et à la fois, même si cela peut paraître un peu paradoxal, avec beaucoup d'humilité. Ma fierté est de pouvoir venir devant vous, pour ma première séance en tant que Président du Conseil communal, avec un document de cette importance et humilité parce que ce rapport a été préparé sous la présidence de mon collègue Jean-Pierre Veya et qu'il a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du Conseil communal. Je rappelle qu'il s'agit d'une œuvre collective du Conseil communal et qu'il a été préparé dans un processus participatif non négligeable avec des chefs de service et des responsables de projets, que je souhaite, au nom du Conseil communal, vivement remercier, et plus particulièrement la Chancelière, Mme Barrelet et ses services, ainsi que M. Gogniat de l'énorme travail accompli. Je dois ma fierté à toutes ces personnes, d'où la modestie que j'aimerais afficher devant ce programme ambitieux qui est aussi un moment de réflexion.

Par rapport au programme de législature que nous avons établi il y a 4 ans, j'aimerais mentionner que cette année, nous avons choisi de communiquer directement ce programme à la population, au moment où nous l'avons bouclé, ne sachant pas encore exactement quand nous pourrions le présenter à l'ordre du jour de votre Conseil. Vous comprendrez qu'il ne s'agissait nullement de vous en déposséder et de nous priver de vos remarques, dont nous avons pris acte et sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Nous avons également décidé de séparer le programme de législature de la planification financière qui vous sera présentée en même temps que le budget 2010. Evidemment, nous avons réfléchi à nos projets en fonction de leurs coûts et de nos moyens.

J'aimerais dire maintenant quelques mots sur le fond et ensuite nous répondrons chacun aux questions et remarques concernant nos dicastères respectifs.

Le règlement général nous impose de préparer un programme de législature, ce que nous avons fait avec intérêt, voire même un certain enthousiasme, car il nous a permis de fixer un certain nombre de lignes directrices pour conduire notre politique communale ces prochaines années. Ce fut l'occasion de consacrer des dizaines d'heures de séances communes et de préparation à la réflexion sur ce que nous voulons vous proposer en terme de politique générale.

Nous avons dressé un constat, nous affirmons une volonté et nous avons maintenant à suivre les lignes directrices retenues pour guider nos projets, pour les préparer, et pour conduire notre Administration dans ses actions quotidiennes. Je rappelle brièvement ces quatre lignes directrices :

- les relations extérieures,
- le développement de la communication et le renforcement d'une image urbaine cohérente, tant à l'interne qu'à l'externe, y compris le site internet qui est à l'évidence suboptimal,
- la valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains,
- la gouvernance.

Nous avons aussi tenu à ouvrir ce document par une déclaration solennelle du Conseil communal qui situe bien cette Ville et ses défis, son ambition pour elle-même, pour la région et pour le canton. Puis, nous avons brossé le contexte des actions que nous mènerons. Nous avons sincèrement et même sévèrement examiné nos faiblesses, mais aussi nos atouts, qui sont plus nombreux que nos faiblesses et c'est heureux.

Nos atouts sont :

- notre positionnement entre la Suisse et l'Union européenne,
- notre microtechnique, toujours en développement malgré la crise,
- le label UNESCO qui se présente de plus en plus sûrement
- la nouvelle voie de communication que sera le TransRun
- et bien d'autres...

Nos défis sont :

- notre fonction régionale que nous devons affirmer,
- les structures communales que nous devons continuer à former,
- le tissu économique qu'il s'agit de protéger et de diversifier.

Vous avez été sensibles au fait que notre démarche reposait avant tout sur un état d'esprit de volonté, d'ouverture et de créativité. Au nom du Conseil communal, j'espère que ce programme de législature 2008/2012 fera résonner en vous ce même esprit et que tous ensemble, nous concentrerons nos forces pour que ces actions soient

réalisées au bénéfice de notre population, de notre canton et de notre région. Nous devons être les acteurs, Autorités et population.

J'en viens maintenant aux remarques qui concernent la présidence ou mon dicastère.

Oui Mme Clerc, nous aurons une politique coordonnée concernant le para-scolaire. Nous avons mis un accent particulier sur ce sujet et nous ne laisserons pas toutes les initiatives partir chacune pour soi. Il faudra coordonner, sans uniformiser. Il est tout à fait possible que certaines structures para-scolaires soient publiques, d'autres para-publiques ou privées. Ce qui est important, c'est la coordination et que nous ayons un nombre suffisant de places à offrir aux familles de cette ville, puisque c'est aussi une condition d'attractivité.

Pour répondre à M. Stähli, nous mettrons en place les quartiers solidaires le plus rapidement possible. Mais je ne peux pas vous promettre que cela se fera avant l'hiver. Cela dépend de M. Hainard, quand viendra l'hiver. J'espère qu'il viendra le plus tard possible. Nous le ferons, mais comme vous le savez, nous avons des moyens limités au niveau du personnel et cela représente un certain nombre d'études supplémentaires. Mais il s'agit vraiment d'une question importante, car cela permet d'associer la population de cette ville à certains projets.

Pour répondre à M. Chantraine, je peux dire que la Ville va bien, malgré tout. Elle a, pour l'instant, des finances saines et sera certainement inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la Ville du Locle. Il est vrai qu'il y a la crise, que des menaces commencent sérieusement à s'accumuler sur nos têtes. Mais il faut dire quand même que la Ville va bien, par rapport à d'autres années. Je peux vous dire que nous avons vécu des périodes beaucoup plus dramatiques. Nous espérons que la crise que nous vivons actuellement ne va pas durer trop longtemps.

Je crois que nous devons vraiment réfléchir clairement à la question du désenchevêtrement. Nous en avons parlé tout à l'heure dans le cadre de Direction 09, le Canton vient avec un troisième volet de désenchevêtrement et il est clair que nous n'accepterons pas n'importe quelles propositions de la part de l'Etat dans ce domaine. Les communes neuchâteloises, au niveau de l'ACN, ont décidé de ne pas participer aux premières séances de cette Commission, mise sur pieds tout récemment, parce qu'elles souhaitent discuter ensemble avant de rencontrer l'Etat qui impose souvent son dictat. Il me paraît difficile que l'Etat travaille sans les communes dans ce domaine-là.

Le Conseil communal viendra certainement cet automne avec la Commission d'intégration. Celle-ci ne fera pas double emploi avec la commission qui existe au niveau de l'intégration des étrangers dans le canton de Neuchâtel, mais elle est complémentaire. Il est vrai que l'effort doit venir des communautés étrangères, mais l'ouverture et l'accueil doivent venir de la communauté suisse et il est important, dans le domaine scolaire, pour la coexistence dans certains quartiers, d'avoir une Commission qui se penche sur les éventuels problèmes. L'idée n'est pas de s'adapter aux mœurs des communautés étrangères, mais de dialoguer ensemble et nous partons du principe que le dialogue est toujours la meilleure solution.

Le Conseil communal ne s'est pas penché sur la question des rapports intermédiaires. Il fera effectivement tableau de bord régulièrement. Pour l'instant, je ne peux pas m'engager au nom du Conseil communal à ce que nous vous proposons tous les

six mois un rapport intermédiaire, mais nous réfléchirons à la question. Il ne faudrait pas que le fait de faire un rapport intermédiaire nous prenne plus de temps que de développer les projets qui sont dans le rapport. Vous suivrez ces projets car une grande partie de ce qui se trouve dans le programme de législature vous sera soumis au fil des années par des rapports au Conseil général, par des lignes budgétaires dans le budget. J'en ai terminé.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la remarque de M. Francis Stähli sur le "perpétuel chantier" : effectivement, le Conseil communal a pour mission d'entretenir, d'améliorer et d'étendre les infrastructures. C'est pourquoi il y aura fatalement toujours des chantiers en ville. L'objectif du Conseil communal est de "faire le job" en limitant au maximum les nuisances.

Vous avez voté, il y a 15 ans, la réserve "Presta-Jogne". A l'époque, la ville consommait environ 3,2 millions de m³ d'eau par année. Aujourd'hui, nous en consommons environ 2,7 millions. A l'époque, nous imaginions que la consommation d'eau augmenterait et nous avions en place la Moya-Jogne, Corbatière, Réservoir des Foulets. Nous imaginions qu'un jour, nous irions pomper l'eau à la Presta pour la monter à Jogne où elle rejoindrait Moya-Jogne pour revenir par la Corbatière. C'était une redondance d'alimentation d'eau. Cette concession existe toujours et nous la renouvelons systématiquement. Compte tenu de la baisse de consommation d'eau (grâce aux efforts des entreprises et aux diminutions des fuites de réseau) il n'est pas raisonnable d'imaginer mettre en place Presta-Jogne. Par contre, il est, à mon avis, indispensable que nous conservions la concession. Evidemment, on peut loucher sur les CHF 7'800'000. — de la réserve Presta-Jogne. Moi, je louche sur cette somme pour payer le tunnel sous la Corbatière, mais cela sera votre décision.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commence par les questions économiques et liées à l'emploi. Le groupe Socialiste souhaite que le programme de soutien à l'économie locale se mette en œuvre rapidement. M. Chantraine l'a évoqué également. Entre le moment où nous avons rédigé ce rapport et le débat d'aujourd'hui, plusieurs mois se sont écoulés et la situation s'est détériorée. Même s'il continue de penser que la Ville va globalement mieux que ces dernières années, le Conseil communal reste inquiet de la situation économique. Même s'il a déjà pris quelques mesures, il est en train de préparer toute une série de mesures d'ampleurs diverses qu'il communiquera vraisemblablement d'ici l'été, de façon à contribuer à amener un moteur d'appoint à l'économie locale. La plus grande branche touchée de notre économie est le moteur principal : l'industrie exportatrice. Dans ce domaine-là, la surface financière et la capacité d'action directe de la Ville de La Chaux-de-Fonds sont relativement limitées. Il s'agit d'envisager le soutien à cette branche-là par les programmes cantonaux et fédéraux et, au niveau local, d'éviter que ce qui atteint aujourd'hui ce moteur principal ne se propage trop rapidement aux autres branches. Au niveau local uniquement, nous n'arriverons pas à soutenir de façon significative une industrie qui souffre d'une conjoncture mondiale et qui est active sur les marchés mondiaux, cela paraît assez évident.

Les mesures envisagées touchent l'emploi des jeunes, la formation, les programmes de travaux tels que nous les avons évoqués lors du bouclage des comptes 2008. Je ne développe pas davantage, mais je confirme que c'est une préoccupation pour le Conseil communal, en particulier quand nous voyons les chiffres de 80% d'augmentation du chômage dans notre ville en 1 an.

Sur la question des Verts concernant le site internet, j'ai une petite anecdote : Nous rencontrons récemment la direction d'une entreprise importante de la place et nous lui demandons quelles critiques elle avait à adresser à la Ville. Les deux sujets principaux sont l'accessibilité (les voies de communication) et le site internet. Celui-ci a été mentionné aujourd'hui comme un obstacle au recrutement, tant il est peu attractif. Nous ne pouvons que vous donner raison et insister sur la nécessité de revoir ce site. Il ne faut jeter la pierre à personne, c'est un choix du Conseil communal de n'en faire qu'un site administratif ces dernières années. Nous avons choisi, avec ce programme de législature, de prendre un virage et de faire un site qui soit davantage une vitrine de la ville.

Chaque fois que vous m'interpellerez sur ce sujet, je vous ferai la même réponse : du point de vue du Conseil communal, il est faux et archi-faux de vouloir opposer développement économique et développement durable. Le développement économique est l'une des composantes d'un développement durable ! J'avais un petit espoir, au début de votre intervention, quand j'ai entendu que vous vous félicitez de la croissance démographique, je me suis dit "Ah, les Verts sont favorables à la croissance !". Mais on est quand même retombé sur cette opposition entre le développement économique et le développement durable. Encore une fois, pour le Conseil communal, cela n'en est qu'une composante.

Concernant les questions du POP en matière de relations extérieures, vous l'avez dit, il y a trois grands axes de collaboration :

- L'Arc jurassien : nous n'avons pas attendu le débat de ce soir pour concrétiser sous l'angle touristique le Réseau des villes de l'Arc jurassien qui est à l'origine de ce qui a été annoncé la semaine dernière en matière de promotion touristique. Plus que 2 destinations pour l'ensemble de l'Arc jurassien (le Pays des trois lacs et Jura-Région) feront leur promotion par l'intermédiaire d'une seule société de marketing. Il y a des réalisations concrètes à l'ordre du jour.
- Le RUN : d'autres contrats seront signés avant l'été et vous seront présentés à la fin de l'été ou cet automne.
- L'agglomération urbaine du Doubs : c'est toute la dimension transfrontalière qui fait écho à ce qu'évoquait M. Berberat, c'est-à-dire cette position un peu charnière. Plutôt que de se considérer comme un finistère, il faut se considérer comme un point central sur la frontière qui permet l'ouverture, l'une des caractéristiques de cette ville et du programme de législature que nous vous présentons.

En réponse aux deux personnes qui sont intervenues sur les questions de fusion, le Conseil communal peut dire que la question centrale, même si elle est une question importante, n'est pas de savoir si nous ferons des économies en fusionnant, mais de savoir si l'organisation des institutions est adaptée aux échelles auxquelles se posent

les problèmes principaux. Si ce n'est pas le cas, cela coûtera évidemment plus cher et si c'est le cas, nous ferons des économies car nous serons plus efficaces. L'objectif est vraiment d'avoir une organisation institutionnelle la plus adéquate possible. Le Conseil communal n'est pas convaincu qu'en adaptant les structures (quitte à les faire grandir un peu pour qu'elles soient à l'échelle des problèmes qui se posent) on concrétise une perte de pouvoir démocratique. Nous pourrions débattre de cette question assez longuement, mais je propose de le faire dans d'autres lieux, pour ne pas allonger le débat ce soir.

Sur la question des transports et de la ligne La Chaux-de-Fonds/Besançon, il y a des enjeux extrêmement importants et j'invite chacun à réfléchir et à se mobiliser sur cette question. Vous savez que la ligne TGV Berne/Neuchâtel/Paris est menacée de réduction de ses prestations, voire de disparition. C'est évidemment un affaiblissement important pour le canton de Neuchâtel. Le risque est que, devant ce danger, nous prenions des mesures qui ne soient pas les meilleures pour le développement général du canton, indépendamment de cette ligne. Un exemple qui ne manque pas d'inquiéter le Conseil communal : la volonté de développer de façon drastique les relations régionales pour défendre la ligne TGV entre Besançon et Pontarlier, entre le canton de Neuchâtel et Besançon, via le Val-de-Travers et Pontarlier, de façon à abaisser les coûts d'utilisation de cette ligne et justifier l'entretien général. Que se passera-t-il si la Franche-Comté, qui doit déjà régler ses relations avec le canton de Vaud et le canton du Jura, investit massivement à terme dans la direction de Pontarlier pour relier le canton de Neuchâtel ? A l'évidence, elle négligera la ligne Besançon/La Chaux-de-Fonds et organisera ses relations en direction de Neuchâtel en contournant La Chaux-de-Fonds. A terme, on peut craindre que tout le canton de Neuchâtel soit contourné : dès lors que l'on part en direction du sud, il n'y a pas de raison de ne pas continuer en direction de Vallorbe et Lausanne, plutôt que de se rabattre sur Neuchâtel. Le développement de la ligne La Chaux-de-Fonds/Besançon, qui traverse la plus importante agglomération du massif jurassien, qui a la plus grande densité de population dans ses traverses, qui correspond à une demande concrète de rééquilibrage entre la puissance économique du côté suisse et la relative faiblesse du côté français, est vraiment très important. Je souhaite que nous nous mobilisions à toutes occasions pour en susciter le développement. Ce n'est pas en essayant de la sauver que nous la sauverons, mais c'est en la développant et en montrant son utilité.

Une incitation à utiliser les transports publics passe, par exemple, par la généralisation de la zone bleue, qui permet, en rendant plus difficile le parage à l'arrivée, d'inciter les gens à monter dans le train au départ. Mais c'est aussi en d'autres lieux que ce débat se poursuivra.

Je crois l'avoir déjà évoqué devant ce Conseil, beaucoup de mesures ont été prises pour inciter les gens à s'installer, notamment aux services de ressources humaines des entreprises, pour qu'au moment où elles engagent, elles incitent les gens à se domicilier en Suisse et à ne pas les laisser se domicilier de l'autre côté de la frontière ou dans un autre village, même en Suisse, pour ensuite essayer de les faire se déplacer une deuxième fois.

M. Chantraine, si nous avons oublié quelques prestataires du centre-ville, vous me le signalerez, et nous essayerons de réparer cette erreur. Nous avons fait un ef-

fort, nous en avons contacté plus de 400, mais nul n'est parfait et l'esprit de volonté qu'exprimait M. Berberat nous permettra peut-être de corriger cette erreur. Voilà pour les quelques commentaires sur les domaines de ma compétences.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et Sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à l'interrogation de M. Chantraine, respectivement de droite, sur la fiscalité. Dans la composition de ce rapport, les résultats 2008 étaient connus et nous avons convenu, lors de la précédente séance, qu'ils étaient bons. Mais la crise est là, c'est une évidence et les mesures doivent être prises. Nous avons déjà deux mesures importantes : le suivi régulier de la fiscalité et la rencontre de certains représentants de l'économie (banquiers, fiduciaires) pour essayer d'anticiper l'incidence des résultats 2008 sur 2009. Notre position est maintenant de responsabiliser les services, chaque collaborateur, chaque collaboratrice, face à cette nouvelle donne. Il n'est pas question pour nous d'augmenter les impôts. Nous avons même mentionné, dans le cadre de la conférence de presse, que nous envisagerions une diminution à la suite de la pérennisation de nos chiffres. Nous pouvons prendre ici l'engagement, toute chose égale par ailleurs, que nous examinerons le dossier de l'éventuelle diminution d'impôts, durant la législature. Ceci est une évidence et c'est aussi pour nous une question d'image. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Quelques questions m'ont été posées sur les musées, en terme d'organisation d'une part, de contenu d'autre part.

En lisant la presse lémanique ces derniers jours et en ayant pris connaissance de la synthèse d'un audit réalisé sur le Musée d'art et d'histoire de Genève, je me suis senti ramené six mois en arrière. En effet, l'objet de la polémique dans le canton de Genève est la même que celle qui nous a agités au mois de novembre. Je commence par ce préambule car, en prenant connaissance de cette polémique et des réactions des milieux culturels et politiques genevois, je mesure aujourd'hui le travail que nous avons effectué depuis novembre, c'est-à-dire en 6 mois. Je peux rassurer M. Chantraine qui posait la question pour le groupe UDC : je vous renvoie au rapport de la sous-commission financière de mon dicastère, dans lequel nous avons abordé ce sujet longuement en détail, avec l'ensemble des conservateurs. D'autre part, hasard du calendrier, il se trouve que demain, le Conseil communal, dans sa séance ordinaire, sera une nouvelle fois saisi de la question et je vais lui demander de valider certaines options prises en commun avec les musées, notamment sur des questions d'organisation. Nous avons fait des pas extrêmement importants dans un laps de temps relativement court.

En termes de calendrier, je peux vous indiquer que l'ambition est de venir devant votre Conseil cet automne avec un rapport d'informations, c'est-à-dire un état des lieux des discussions sur l'organisation retenue et un descriptif du travail qu'il reste encore à faire. Ce délai est extrêmement important pour les musées car le Conseil communal a clairement dit qu'il ne viendrait pas défendre un projet d'investissement devant votre législatif (par exemple pour le Naturama) avant que les bases solides de cette organisation n'aient été posées. Si le calendrier peut être respecté (et j'ai bon es-

poir qu'il le soit) nous pourrions venir devant votre Conseil cet automne avec ce rapport d'informations et le projet du Musée d'Histoire.

En termes de contenu, vous savez bien que ce n'est pas le Conseil communal qui fait la programmation des musées. Les projets qui vous sont présentés ont été montés par les conservateurs des différents sites. Concernant l'exposition "Enjeux de gauche : entre espoir et pouvoir 1912/2012", j'espère rassurer les deux personnes qui ont posé des questions. Il s'agit de poser un regard historique sur ce qu'il s'est passé dans cette ville. Je me souviens de la façon dont les choses ont été abordées dans le procès Art nouveau, pour avoir assisté à presque toutes les audiences. J'ai souvenir que c'est plutôt la gauche qui s'est trouvée sur le banc des accusés, en particulier le parti socialiste. Je suis désolé, mais c'est un fait historique et ce n'est pas attaquer le parti socialiste que de poser ce fait historique. J'espère vraiment rassurer les uns et les autres. En aucun cas il ne s'agit d'une expo à vocation de propagande politique car, si tel était le cas, elle n'aurait pas sa place dans un musée. De ce point de vue, je commence à relativement bien connaître le code de déontologie de l'ICOM, c'est un de mes ouvrages de chevet depuis quelques mois et je peux vous garantir que ce n'est pas avec cette vision que la conservatrice du Musée d'Histoire a envie de travailler.

Concernant les autres projets cités, je dirais un mot sur le projet l'Eplattenier. Les idées et les projets naissent et parfois meurent. Aujourd'hui, il est probable que cette exposition "L'Eplattenier" ne se fera pas, pour des tas de raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas ici. C'était un projet monté en commun par l'Association des amis de la Bibliothèque, la direction de la Bibliothèque et la direction du Musée de Beaux-Arts.

J'espère avoir rassuré les uns et les autres, aussi bien en termes d'organisation que de contenu.

Mme Pascale Gazareth, POP : Concernant la refonte du site internet, nous vous demandons de veiller à sa lisibilité pour les personnes malvoyantes.

La communication de la Ville vers sa population a été malheureusement mise de côté ces dernières années et il s'agit vraiment d'un point à retravailler. Les résultats de la votation de ce week-end est aussi une conséquence du manque de communication de la Ville vers sa population.

Il est pris acte du rapport de législature par 31 voix sans opposition.

Postulat de Mme Sylvia Morel et consorts déposé le 5 mai 2009 concernant la création d'un groupe de travail pour déterminer un projet "phare".

Voir texte au début du procès-verbal.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cela fait longtemps que tous les groupes sont unanimes pour dire qu'il faudrait développer un projet qui fasse parler de notre ville, qui soit soutenu par tous les groupes politiques et surtout qui ait le soutien unanime de notre population. Nous avons eu ces réflexions à la pause des séances du Conseil général, en Commission financière, dans

nos groupes respectifs, mais rien de concret n'a été entrepris, faute de moyens probablement.

L'exercice 2008 nous a permis de mettre CHF 9'000'000.— de côté. Nous en aurions voulu 12 de plus, mais la majorité de ce Conseil n'en a pas voulu. Il faudra donc se contenter de CHF 9'000'000.—, ce qui est déjà pas mal.

Nous demandons au Conseil communal de constituer un groupe de travail qui aurait pour objectif de trouver le projet idéal. Notre groupe a évoqué la modernisation de la piscine des Mélèzes : nous pourrions par exemple créer des toboggans, des bassins à bulles ou à vagues, des jacuzzis, des hammams ou d'autres choses encore, ouverts évidemment toute l'année. La rénovation de ce qui existe déjà devra être notre priorité. Qui n'est pas allé à Sayon, à Lavey-les-Bains, au Bouveret, à Yverdon ou maintenant à Berne ? Dans ce domaine, il y a certainement un potentiel à exploiter. Voilà une proposition, mais nous sommes ouverts à d'autres idées.

Par ce postulat, nous voulons éviter que le Conseil communal vienne avec un projet qui soit contesté par le Conseil général ou par la population, d'où le lancement d'un référendum. Après votation, le projet est mort et enterré, comme la déchetterie des Eplatures, par exemple. Voilà donc dans quel esprit nous avons déposé ce postulat et nous espérons qu'il rencontrera l'approbation de tous.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et Sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est conscient de l'importance d'un projet "phare" pour notre collectivité mais il considère qu'un nouveau groupe de travail ne ferait qu'augmenter la charge déjà importante des Conseillers généraux et propose de traiter cet objet dans le cadre de la Commission financière. C'est pourquoi il refuse le postulat déposé.

M. Hugues B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC partage complètement l'avis du Conseil communal et estime qu'effectivement, la Commission financière sera la plus apte à traiter ce dossier. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes contre la "commissionite aiguë". Il ne nous semble pas judicieux de créer un groupe de travail supplémentaire.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous pouvons comprendre que personne n'est forcément favorable à avoir de nouvelles commissions, mais il faudrait alors avoir, de la part du Conseil communal, des propositions concrètes. Il s'agirait d'agender quand même quelques séances supplémentaires aux séances de budget, si nous voulons réellement concrétiser un projet tous ensemble. On ne peut pas juste dire ce soir "On verra au sein de la Commission financière !". Ce n'est pas tout à fait suffisant.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et Sécurité) : Sur le principe, le Conseil communal accepte cette proposition de mettre plus de séances au niveau de la Commission financière.

Mme Sylvia Morel, PLR : On peut admettre que nous ferons cela au sein de la Commission financière. Nous retirons donc notre postulat, pour autant que nous ayons vraiment ces garanties.

Interpellation urgente du groupe Socialiste concernant le lieu d'implantation du futur tribunal régional.

Voir texte au début du procès-verbal.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Je parle au nom de Mme Babey qui est malade aujourd'hui. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire étant prévue pour 2011, la décision du lieu d'implantation se fera dans les prochaines semaines. C'est pourquoi, il nous semble urgent de savoir où en sont les discussions entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, Urbanisme et Ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Suite à plusieurs articles dans la presse régionale ainsi qu'aux remarques de personnes proches de ce dossier, il apparaît que le lieu d'implantation du Tribunal régional des montagnes et du Val-de-Ruz n'est pas encore définitivement décidé par le Conseil d'Etat. C'est pourquoi, nous souhaitons, par le biais de cette interpellation, obtenir quelques éclaircissements sur l'avancée de ce dossier important, que certains qualifient même de "révolution" de notre organisation judiciaire. Le temps presse et il nous semble essentiel que notre justice puisse assumer dès 2011, voire 2012, un fonctionnement optimal dans des locaux appropriés.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, Urbanisme et Ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'est effectivement occupé de ce dossier depuis longtemps déjà puisque les projets de réformes ne sont pas nouveaux. Les réformes de cette ampleur prennent pas mal de temps, aussi sur le plan cantonal. Le Conseil communal s'est d'abord inquiété quand il a entendu dire qu'il existait des velléités de regrouper 4 régions (le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers et les deux districts du Littoral) sur un tribunal et de maintenir dans les Montagnes un tribunal qui ne regrouperait que les activités du district du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Il a obtenu confirmation, il y a quelques temps, que le Val-de-Ruz serait effectivement et définitivement regroupé avec les activités qui concernent les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal a proposé au Conseil d'Etat le site de la gare aux marchandises ou le plan spécial Le Corbusier. Cette proposition a suscité l'intérêt marqué du Conseil d'Etat, lors de la présentation, même si aucune décision définitive n'a été prise aujourd'hui.

Il y a quelques mois, le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au niveau administratif et technique, a été interpellé par les services de l'Etat pour savoir s'il était possible de faire une passerelle entre les bâtiments qui bordent en ouest la place de la Carmagnole (c'est-à-dire le Tribunal actuel et le bâtiment voisin au nord). La réponse technique est négative avec plusieurs motivations :

- Il existait une liaison à l'époque et la Ville a souhaité la faire disparaître.
- La suppression du lien entre ces deux bâtiments permet une perspective intéressante depuis la place de la Carmagnole sur la partie plus récente de la Ville, notamment le début de l'Avenue Léopold-Robert et de la Grande Fontaine, particulièrement intéressante depuis que cette dernière a été restaurée et depuis l'ouest, une transition intéressante avec toute la perspective sur le Grand Temple et sur la vieille ville.
- Nous faisons des efforts importants pour essayer de relier nos places pour en améliorer la convivialité et une fermeture en ouest de cette place paraissait dommageable au Service de l'urbanisme.

J'insiste, cette réponse est une réponse d'un service administratif à un autre service administratif. Sur ce point, le Conseil communal n'a pas pris de position définitive, pas plus qu'il n'a été sollicité au plan politique par le Conseil d'Etat.

A travers cette question, il y a évidemment la question de savoir si nous désirons faire des économies en installant le Tribunal. L'appréciation politique que nous avons portée sur ce dossier est qu'il fallait aussi veiller à ce que l'organisation retenue à La Chaux-de-Fonds ne mette pas le Tribunal trop à l'étroit et qu'à terme, il ne manque pas de place, de façon à ne pas susciter un réveil des velléités de voir le Val-de-Ruz localisé ailleurs et rattaché à d'autres régions.

A la suite de ces échanges, le Conseil d'Etat nous a communiqué qu'il étudiait l'implantation (la presse s'en est fait l'écho) sur le site du Locle, en l'occurrence par une réaffectation de ce qui est encore aujourd'hui l'Ecole d'ingénieurs. A cette occasion, interpellé par la presse, le Conseil communal a répété qu'il souhaitait que le site du tribunal soit dans la partie urbaine de la région, c'est-à-dire à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, plutôt qu'au Val-de-Ruz, ce qui paraît assez logique, compte tenu de la fonction du tribunal. Evidemment, il préférerait La Chaux-de-Fonds mais il ne s'est pas opposé à ce que l'ensemble de la partie urbaine soit mise à l'étude. Si l'on en croit la presse, le Locle a clairement pris position contre cette réforme, aux motifs qu'aucune implantation n'était envisagée au Locle.

Depuis lors, le Conseil communal a maintenu un contact régulier avec le Département et les services chargés de ce dossier et il a notamment proposé, sans que cela ne soit allé plus loin aujourd'hui, qu'une variante qui consisterait à consacrer l'entier de ce bâtiment au Tribunal, soit étudiée, puisque cette salle sert déjà de salle d'audience. Vous comprenez qu'il y a un certain nombre d'études à mener puisque cela signifierait de déloger la police de proximité et le SDP qui s'y sont installés il y a peu de temps.

A l'heure actuelle, le Conseil communal attend une réponse sur l'opportunité de développer un projet sur le site de la Gare aux marchandises. La question de l'Hôtel-de-Ville n'a pas été reprise par l'Etat mais n'a pas été évacuée non plus. La demande

pour une passerelle entre les deux bâtiments est restée une question posée sur le plan technique et il n'y a pas eu de traitement au niveau politique.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour dire qu'il ne veut pas qu'une implantation du tribunal dans le Jura neuchâtelois soit faite au rabais ou à l'étroit. On considère que la Ville n'en n'est pas au point de devoir accepter une telle implantation à n'importe quelles conditions. Le Conseil communal propose régulièrement des solutions, vu la signification d'un tribunal dans une région. La présence de juges et d'avocats contribue évidemment à la vie sociale, culturelle, associative et économique d'une région et le Conseil communal entend y rester attentif. J'espère avoir rassuré l'interpellatrice.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Je suis satisfaite.

Interpellation urgente du parti Socialiste "Quelle réflexion autour du destin de Maison-Monsieur ?

Voir texte au début du procès-verbal.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Malgré la longueur des débats précédents qui nous ont occupés ce soir et pour avancer, nous plaidons pour l'urgence du traitement de cette interpellation, dès lors que les informations dont nous parlons datent déjà de mi-avril et que l'intention de vendre ce lieu a été clairement exprimée. Le but est de poser les questions tant que nous le pouvons encore et avant que la vente effective n'ait été réalisée.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, Urbanisme et Ressources humaines) : Monsieur le Président. Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte pose déjà des questions précises et ne nécessite donc que peu d'explications complémentaires. Nous souhaitons cependant relever, une fois encore, l'incohérence d'une telle décision face aux différentes démarches qui ont cours parallèlement dans la même région. Maison Monsieur est actuellement un lieu public particulièrement bien situé, d'un point de vue stratégiquement intéressant et qui pourrait être amené à se développer en lien avec les activités induites par la création du Parc Régional du Doubs. Un lieu qui conserve au surplus un sens historique et culturel important.

Mais l'on constate avec regret que cet ensemble de données semble malheureusement échapper à certains services cantonaux qui ne voient là, si je cite le chef du Service des bâtiments, qu'un simple "établissement public". S'il est vrai que l'Etat n'a pas vocation de gérer des établissements publics, il est de son ressort de veiller sur son patrimoine et sauvegarder ses intérêts stratégiques.

Le maintien de ce site dans les mains publiques offre des garanties de conservation et d'accès qui, malheureusement, pourraient être amenées à disparaître, selon l'acquéreur potentiel et le destin que celui-ci projetterait pour ce lieu. Site privilégié au niveau de la flore, de la faune et du paysage, le canton doit sauvegarder

l'accessibilité publique et garder la maîtrise de ce type de lieux afin de ne pas en pré-tériter les qualités naturelles .

Nous espérons vivement ce soir que les questions posées nous permettront d'éclaircir les circonstances de ce qui semble déjà être une décision prise, et feront la lumière sur l'avenir de ce lieu.

Au surplus, nous espérons que le message que nous souhaitons passer par nos différentes questions ne restera pas lettre morte au sein de nos Autorités cantonales.

Un message que je ne peux m'empêcher d'adresser plus particulièrement ce soir à l'un de nos collègues de ce Conseil qui quittera bientôt nos bancs pour siéger, là aussi, au sein d'un lieu emblématique de ce canton. Nos emblèmes sont divers et variés, à l'image de notre identité neuchâteloise. Le soin que l'on y porte est bien souvent non seulement le reflet de ce que l'on est ou ce que l'on a été, mais également de la direction que l'on veut prendre.

Je finirai ainsi par dire qu'en ce sens, ce n'est pas tant à une réflexion unique sur cet objet qu'il faudrait procéder, mais à une réflexion d'ensemble sur la manière de mettre en valeur les régions de ce canton, les outils qui permettent d'y arriver, et aussi, la place des différentes collectivités, dont l'Etat, dans ce plan de mise en valeur et de conservation. Espérons que cette discussion contribue à approfondir cette réflexion. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, Urbanisme et Ressources humaines) : Le Conseil communal partage vos préoccupations quant à cette Maison, Madame ... depuis un certain temps. En septembre 2008 déjà, le Conseil d'Etat nous a informés d'une intention ou d'une réflexion sur l'avenir de la Maison-Monsieur, lors de la séance que nous avons chaque année entre les exécutifs, cantonal et communal. Il souhaitait, à l'époque, connaître l'avis du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds. A cette occasion, le Conseil communal s'est opposé au principe de la vente, vu la fonction remplie par cette Maison et vu l'attachement des Neuchâtelois à ce lieu. Le Conseil communal a aussi souhaité que, si d'aventure, le Conseil d'Etat ne le suivait pas et envisageait néanmoins la vente, la vocation publique et touristique du lieu demeure dans tous les cas.

En décembre 2008, une lettre du Chef du DGT confirmait la décision de principe du Conseil d'Etat de vendre cette Maison, considérant que les activités de cette auberge ne sont pas une priorité cantonale, que les actuels tenanciers ne souhaitaient pas renouveler leur contrat et que l'Etat n'était pas intéressé à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. Le Conseil d'Etat souhaitait, en conclusion de cette lettre, savoir si la Ville était intéressée à acquérir ce site.

En janvier 2009, le Conseil communal, au-delà des remerciements qu'il adressait au Conseil d'Etat de l'avoir informé, répondait au Chef du DGT, en regrettant la décision du gouvernement, en particulier celle qui revenait à considérer qu'une infrastructure à vocation touristique située sur les rives du Doubs ne rejoint pas les priorités cantonales, à l'heure où se concrétise progressivement le Parc naturel régional du Doubs, et en souhaitant connaître l'avenir des métairies et autres établissements publics dont l'Etat est propriétaire. Le Conseil communal imaginait qu'elles n'entre-raient pas non plus dans les priorités gouvernementales, malgré le rôle qu'elles jouent sur le plan du tourisme. Je vois mal comment la Maison-Monsieur pourrait

être écartée, alors que d'autres seraient dans les priorités du Canton, c'est pourquoi nous avons désiré connaître l'avenir de l'ensemble de ces propriétés de l'Etat. Le Conseil communal confirmait la position selon laquelle, si la vente que nous regretterions avait lieu, elle ne devrait pas péjorer la vocation touristique du lieu et s'orienter plutôt en faveur d'une institution, elle-même orientée sur le tourisme et la valorisation du site du Doubs, plutôt que sur un usage privé. Je vous cite la phrase entière de ce courrier : *"S'agissant de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal ne peut malheureusement manifester, à ce stade, un intérêt pour se porter acquéreur de cet objet, dont il ne connaît, au demeurant, ni le prix, ni l'état, ni l'état locatif. Toutefois, la configuration du site et la responsabilité qu'assume la Ville s'agissant du petit port situé à proximité de l'immeuble, nous laisse penser que l'acquisition par la Ville d'une partie du terrain ne saurait être exclue"*. Evidemment, nous n'entendions pas fermer complètement la porte, mais pas l'ouvrir toute grande non plus. Dès lors que nous nous opposions à la vente, nous n'allions pas proposer une solution à l'Etat pour qu'il puisse vendre. Le Conseil communal concluait en sollicitant une entrevue avec le Chef du DGT pour aborder l'ensemble des questions soulevées par la décision du Conseil d'Etat et par le courrier de réponse du Conseil communal. Cette conclusion était accompagnée des meilleurs vœux du Conseil communal pour l'année qui débutait alors pour le Chef du DGT, comme pour nous. Le courrier est resté sans réponse et les vœux sans suite.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Je suis satisfaite de la réponse sur la forme, mais pas sur le fond.

M. Théo Bregnard, Président : Il me reste à vous remercier pour cette soirée et notamment tous les intervenants qui ont été brefs. Il y a eu quelques moutons noirs. Espérons que ce soit mieux la prochaine fois. Bonne soirée et merci.

Le président :
Théo Bregnard

Le secrétaire :
Pierre-André Rohrbach

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat